



# Bulletin Officiel

N° 5849 Lundi 06 Mai 2019

www.cmf.tn

— 24<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## AVIS DE SOCIETES

### EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2019-1

WIFAK INTERNATIONAL BANK 2-11

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

ADVANS TUNISIE SA 12-16

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE - BTK - GROUPE BPCE - 17-22

### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 23-25

### AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SOCIETE LAND'OR 26-31

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA - 32-37

COMMUNIQUE ARAB TUNISIAN LEASE - ATL - 38

AUGMENTATION ARAB TUNISIAN LEASE - ATL - 39-43

### EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 » 44-49

ATTIJARI LEASING « 2019-1 » 50-54

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGO - 55

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGE - 55

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV - AGO - 56

FIDELITY SICAV PLUS - AGO - 56

STRATEGIE ACTIONS SICAV - AGO - 57

SICAV ENTREPRISE - AGO - 57

MONOPRIX - AGO - 58

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

MONOPRIX - AGO - 59-60

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGO - 61-62

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGE - 63

### INFORMATIONS POST AGO - AGE

AMEN BANK - AGO - 64-67

ATTIJARI BANK - AGO - 68-70

ASSURANCES SALIM - AGO - 71-74

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH - AGE - 75-76

BEST LEASE - AGO - 77-79

### PAIEMENTS DE DIVIDENDES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 80

ATTIJARI FCP CEA 80

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE 81

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 82

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV 82

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES 83

ARAB TUNISIAN BANK - ATB - 83

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

84-85

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- MONOPRIX
- COMAR
- SOTUVER
- MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS -
- FIDELITY SICAV PLUS
- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- SICAV ENTREPRISE
- STRATEGIE ACTIONS SICAV

### ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- MONOPRIX
- MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS -

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### « Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1 »

#### I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Wifak International Bank réunie le **25/12/2018**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de **150 Millions de Dinars**, à émettre dans un délai maximal de **3 ans**, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019**, a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer le montant ainsi que les caractéristiques de l'émission et ce, pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale, réunie le **10/04/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du **19/04/2019** ayant les conditions suivantes :

**Montant : 10 MDT** susceptible d'être porté à **20 MDT** ;

Catégories	Durée	Taux de profit estimé <sup>1</sup>	Amortissement par obligation
<b>A</b>	5 ans	Taux estimé : 10,25% Complément variable : 0,25%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 <sup>er</sup> trimestre
<b>B</b>	5 ans	Taux estimé: 10,50% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
<b>C</b>	7 ans	Taux estimé: 10,75% Complément variable : 0,25%	Amortissement semestriel constant à partir du 1 <sup>er</sup> semestre
<b>D</b>	7 ans	Taux estimé: 11,00% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/7 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année.

<sup>1</sup> La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité.

- Suite -

## **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2019** et clôturées au plus tard le **30/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

**En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

## **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2019** aux guichets de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

## **But de l'émission**

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

- Suite -

## II. Caractéristiques des titres émis

<b>Dénomination de l'emprunt</b>	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019 -1»
<b>Nature des titres</b>	Titres de créance émis selon les principes de la finance islamique.
<b>Forme des obligations</b>	Nominatives
<b>Catégorie des titres</b>	Ordinaires
<b>Modalité et délais de délivrance des titres</b>	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.
<b>Législation sous laquelle les titres sont créés</b>	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

### **Date de jouissance:**

La date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Rémunération annuelle :**

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

#### **- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

La rémunération des obligations de la catégorie **A** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **85,42%** pour les porteurs des obligations et de **14,58%** pour les actionnaires.

**Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,25%**, (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%**) payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque



- Suite -

- obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **85,42%** revenant aux porteurs des obligations et **14,58%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

#### **- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

La rémunération des obligations de la catégorie **B** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **87,50%** pour les porteurs des obligations et de **12,50%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,50%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **87,50%** revenant aux porteurs des obligations et **12,50%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

#### **- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :**

La rémunération des obligations de la catégorie **C** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **86,00%** pour les porteurs des obligations et de **14,00%** pour les actionnaires.

- Suite -

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,75%**, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à **5,3750%**) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **86,00%** revenant aux porteurs des obligations et **14,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

#### - Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie **D** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **88,00%** pour les porteurs des obligations et de **12,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à **11,00%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **88,00%** revenant aux porteurs des obligations et **12,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

#### **Amortissement et remboursement**

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit **5 DT** par obligation

- Suite -

cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit **20 DT** par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit **7,143 DT** par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit **14,286 DT** par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/06/2024** pour les catégories A et B, et le **30/06/2026** pour les catégories C et D.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

**Taux de Profit** :

- **Pour la catégorie A** : taux estimé de **10,25%** brut l'an (Taux trimestriel estimé : **2,5625%**) et un complément variable de **(0,25%) payé annuellement**.
- **Pour la catégorie B** : taux estimé de **10,50%** brut l'an et un complément variable de **(0,25%) payé annuellement**.
- **Pour la catégorie C** : taux estimé de **10,75%** brut l'an (Taux semestriel estimé : **5,3750%**) et un complément variable de **(0,25%) payé annuellement**.
- **Pour la catégorie D** : taux estimé de **11,00%** brut l'an et un complément variable de **(0,25%) payé annuellement**.

**Paiement** : Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

**Pour la catégorie A** : Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **30 Septembre de l'année N**, le **31 Décembre de l'année N**, le **31 Mars de l'année N+1**, et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Septembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1**. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du

- Suite -

- complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie B** : Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.  
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie C** : Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **31 Décembre de l'année N** et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **31 Décembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1**.  
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie D** : Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.  
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Garantie** : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de l'emprunt** : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

**Mode de placement :**

Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **10/05/2019** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de Maxula Bourse -Intermédiaire en Bourse, sis au Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée

- Suite -

Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Clause de remboursement anticipé**

Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

### **III. Renseignements généraux :**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.

#### **Marché des titres**

A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire « **Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

La Wifak International Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « **Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige**

- Suite -

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire**

- **Risque macroéconomique** : Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risque lié au marché secondaire** : Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque** : Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

- Suite -

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2019 sous le n°19-1026, du document de référence « Wifak International Bank 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 15 Avril 2019 sous le n°19-002, des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la Wifak International Bank tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.**

**La note d'opération et le document de référence « Wifak International Bank 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Wifak International Bank , Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine, Maxula bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2019.**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**

**ADVANS TUNISIE SA**



*Société Anonyme au capital de 16 000 000 dinars divisé en 1 600 000 actions de nominal 10 dinars*

*Siège social : 10 Rue de GRECE - 1001 Tunis - Tunisie*

*Identifiant unique : 1317726X*

*Matricule fiscal : 1317726X/A/M/000*

*Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600*

**Objet social** : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit .

**Emission d'un Emprunt Obligataire**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**« ADVANS 2019-1 »**

**De 10 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DT**

**Prix d'émission : 100 DT**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **05/04/2019** a autorisé l'émission par la société « Advans Tunisie » d'un ou plusieurs emprunts Obligataires pour un montant global de 40 millions de dinars au cours des exercices 2019 et 2020, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société a décidé d'émettre un emprunt obligataire de **10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions** de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes validées par le Conseil d'Administration du **05/04/2019** :

<i>CATEGORIE</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
<b>Catégorie A</b>	<b>5 ans</b>	<b>13% et/ou TMM+3,5%</b>	<b>Annuel constant par 1/5 à partir de la 1<sup>ère</sup> année</b>
<b>Catégorie B</b>	<b>7 ans dont 2 ans de grâce</b>	<b>13,5%</b>	<b>Annuel constant par 1/5 à partir de la 3<sup>ème</sup> année</b>



- Suite -

## 2-Renseignements relatifs à l'émission

### ✓ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions de dinars divisé en 100 000 obligations susceptible d'être portées à 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « ADVANS 2019-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

### ✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **02/05/2019** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **01/07/2019**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 15 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

### ✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la société envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

#### 1. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'emprunt** : « ADVANS 2019-1 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites, délivrée par la société « Advans Tunisie ».
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **01/07/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **01/07/2019**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
  - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de **13%** et/ou variable **TMM+3,5%**
  - Catégorie B : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de **13,50%** l'an

#### **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,50%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois juin de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **01/07/2024** pour la catégorie A et le **01/07/2026** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- Suite -

- **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **01/07** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **01/07/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **01/07/2020** pour la catégorie A et le **01/07/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 13% l'an pour la catégorie A et 13,5% l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,632%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,5% pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans pour la catégorie A.

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « ADVANS 2019 -1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,578 années pour la catégorie A et 3,872 années pour la catégorie B.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt :**

La tenue du registre des obligations émises sera assurée durant toute la durée de vie des obligations par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

- **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE  
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars  
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V – 1001- TUNIS  
Registre de Commerce : B 152691996  
Tél. : 71 204 000 - Fax : 71 343106

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

**«Emprunt Subordonné BTK 2019-1»**

De 5.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars  
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

**1 - Décisions à l'origine de l'emprunt**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le **19 Juillet 2018**, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le **4 octobre 2018**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches **sans recours à l'appel Public à l'Epargne** aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
  - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
  - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
  - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions du marché.

Vue l'état d'avancement des souscriptions à l'emprunt subordonné BTK 2018, le Conseil d'Administration, réuni le 13/12/2018, a demandé à la Direction Générale de continuer la prospection en 2019.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de **5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars** selon les conditions suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
5 ans	11,0% et/ou TMM + 3,00%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

- Suite -

## **2-Renseignements relatifs à l'opération**

**Montant :** L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » est d'un montant de 5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 50 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **11/04/2019** et clôturés au plus tard le **11/06/2019** Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11/06/2019** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

**But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

### **1 - Caractéristiques des titres émis**

**La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Dénomination de l'emprunt :** Emprunt Subordonné BTK 2019-1

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

- Suite -

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **11/06/2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **11/06/2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

**Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **11%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **11/06/2024**.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **11 juin** de chaque année.

- Suite -

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **11/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 (à titre indicatif), qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» est comme 3 ans.
- **Duration (souscription à taux fixe) :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,632 années.

**Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

**Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

**Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang



- Suite -

que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux t'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

## **FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

**Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires

- Suite -

subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

**Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune  
**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis  
**Registre de Commerce:** B132611999  
**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باسْت ليز 2019-01»  
 Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

**2. Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

**3. Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4- But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés:**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### **2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»**

« إصدارات باست ليز 2019-01 »

### **3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

## **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

### **2. Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

### **3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

## **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

## **V. GARANTIE**

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

## **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

## **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

## **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2018 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2019.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### Société « LAND'OR »

Société Anonyme au capital de 4 846 875 dinars divisé en 4 846 875 actions  
de valeur nominal 1 dinar entièrement libérées

Registre de Commerce : B1112211997

Siège social : Bir Jedid – 2054 Khelidia Tunisie

### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le **01/04/2019** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 452 935 dinars** pour le porter de **4 846 875 dinars à 10 299 810 dinars** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **4 846 875 dinars avec maintien du droit préférentiel de souscription**, et ce, par la création de **4 846 875 nouvelles actions** ordinaires de valeur nominal de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, au prix d'émission de 8,250 dinars chacune**, soit 7,250 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a décidé si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :
  - Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne  $\frac{3}{4}$  du montant de l'augmentation envisagée
  - Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites
  - Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.
- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **606 060 dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription**, et ce, par l'émission de **606 060 actions nouvelles** d'une valeur nominale 1 dinar, à émettre au prix d'émission de 8,250 dinars, soit une prime d'émission de 7,250 dinars. Ladite AGE a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver l'augmentation de capital au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Par ailleurs l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration du **05 Avril 2019** a décidé que les 5 452 935 actions porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

- Suite -

## BUT DE L'EMISSION

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie et l'installation d'une unité industrielle au Maroc ;
- Réduire l'endettement à court terme de la société et assainir son bilan financier ;
- Améliorer la trésorerie.

## CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **5 452 935 dinars** répartis comme suit :

- **4 846 875 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- **606 060 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les deux opérations possèdent les caractéristiques suivantes :

- Prime d'émission : 7,250 dinars
- Prix de souscription : 8,250 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

### ❖ **Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Le capital social sera augmenté de 4 846 875 dinars par la création de 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Suite -

### **Période de souscription**

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**, et ce du **20/05/2019 au 28/06/2019 inclus**<sup>1</sup>.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires, et ce, du **01/07/2019 au 05/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 635 156 dinars, correspondant à 3 635 156 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **28/06/2019 à 17H** à AFC ou Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC ou Tunisie Valeurs), Intermédiaires en Bourse, via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.



- Suite -

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation (autre que celle délivrée lors de la souscription) portant sur le nombre de titres souscrits par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 484 875 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles souscrites (4 846 875 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

### **❖ Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription, le capital social sera augmenté d'un montant de 606 060 dinars réservé au profit du Fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV). Cette augmentation sera réalisée par la suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit dudit Fonds.

Les raisons inhérentes à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de MPEF IV est de favoriser une meilleure institutionnalisation du capital de la société d'améliorer ses normes de gouvernance et de tirer avantage de l'apport financier et stratégique du nouveau partenaire.

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire est réservée au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

### **Période de souscription**

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire réservée au fonds MPEF IV est ouverte du **20/05/2019** au **12/07/2019 inclus**.

### **Etablissements domiciliaires**

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

### **Jouissance des actions émises**

Les actions nouvelles souscrites (606 060 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

- Suite -

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 4 846 875 actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **20/05/2019**, droits de souscription détachés.

- Suite -

### **Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 5 452 935 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus\***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510068» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510050» durant la période de souscription préférentielle soit du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus\***.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

**Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°19-1027 en date du 29/04/2019, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès du siège de la société LAND'OR (Bir Jedid – 2054 Khelidia), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2), de Tunisie Valeurs (Immeuble INTEGRA – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène) et sur le site Internet du CMF ([www.cmf.com.tn](http://www.cmf.com.tn)).**

**Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2018 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2019.**

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars  
divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars  
Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus  
d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA  
de 176 000 000 dinars à 320 000 0000 dinars

#### Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de **140 800 000DT** et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de **douze (12) dinars chacune**, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de **quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de **3 200 000DT** et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'**une valeur de 5DT chacune**, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  au moins de l'augmentation proposée.

- Suite -

## Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

### 1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
<b>Total</b>		<b>169 748</b>	

\*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

\*\* cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
<b>Total</b>	<b>169 748</b>	<b>168 172</b>	<b>337 920</b>

### Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

### Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

**A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

- Suite -

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**<sup>1</sup>.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce **du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

### Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX),

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **Modalités et délais de délivrance des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

## **1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites**

### **Montant**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

### **Droit d'attribution**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019**.

### **Jouissance des actions nouvelles souscrites**

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

### **But de l'émission**

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en bourse.

- Suite -

### **Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

### **Cotation en bourse des actions anciennes**

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites**

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.



- Suite -

### **Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution**

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**<sup>1</sup>

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

### **Tribunaux compétents en cas de litiges**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**<sup>2</sup>.

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX - Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et le site internet de la BNA [www.bna.com.tn](http://www.bna.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DE SOCIETES**

**ARAB TUNISIAN LEASE**

**« ATL »**

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

**Siège social:** Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire réalisées à titre irréductible et à titre réductible ainsi que la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires de la société, ouvertes respectivement du 06/03/2019 au 05/04/2019 et du 11/04/2019 au 19/04/2019, n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans la note d'opération visée par le CMF en date du 19/02/2019 sous le N°19-1019.

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars  
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus  
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL  
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

#### But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

#### Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

### Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

### Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus\***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

### Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

---

\*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus\***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus\***.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082–Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse –Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF [www.cmf.tr](http://www.cmf.tr) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40% brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».



- Suite -

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

### **Montant**

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

\*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

\* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

\*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

\*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

#### - **Catégorie A :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### - **Catégorie B :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

##### **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

##### **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

##### **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

**Notation de la société :**

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB+** à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de **F2** à **F3** (tun).

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

### **Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous le n°**19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

#### Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

#### Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

#### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.



- Suite -

**Notation de la société :**

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 15 Juin 2019 à 11h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2018;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2018 ;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2018 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2018 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2018 ;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

2019 - AS - 530-01

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 15 Juin 2019 à 12h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société;
2. Modification corrélative des statuts de la société ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2019 - AS - 531-01

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du CMF du 25 décembre 2001**  
**Siège Social : Green Center Bloc « C » 2ème étage**  
**Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac -1053 Tunis**

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mardi 21 mai 2019 à 12 heures** au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2018;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018;
- 3- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Démission d'un administrateur ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2018;
- 7- Fixation des jetons de présence.

2019 - AS - 532-01

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**FIDELITY SICAV PLUS**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du CMF n°03-2018 du 20 février 2018**  
**Siège Social : Green Center Bloc « C » 2ème étage**  
**Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac -1053 Tunis**

**FIDELITY SICAV PLUS** porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mardi 21 mai 2019 à 10 heures** au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2018;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018;
- 3- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2018;
- 6- Fixation des jetons de présence.

2019 - AS - 533-01

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**STRATEGIE ACTIONS SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005**  
**Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis**

Le Conseil d'Administration de **STRATEGIE ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 24 mai 2019 à 10h30 à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats

---

2019 - AS - 534-01

---

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SICAV ENTREPRISE**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005**  
**Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis**

Le Conseil d'Administration de **SICAV ENTREPRISE** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 24 mai 2019 à 12 heures à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats

---

2019 - AS - 535-01

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT  
« MONOPRIX »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la ville de Tunis « MONOPRIX » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 23 mai 2019 à 10h, à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), à l'avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- 2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif à l'exercice 2018 de la S.N.M.V.T et celui portant sur les états financiers consolidés.
- 3- Approbation des états financiers individuels de la SNMVT et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2018.
- 4- Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 5- Affectations du résultat de l'exercice 2018.
- 6- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- 7- Nomination d'un administrateur.
- 8- Quitus aux administrateurs.
- 9- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.
- 10- Pouvoirs en vue des formalités.

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Projet de résolutions de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2019.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au JORT N° ... du ..04/2019 et par des communiqués publiés aux journaux de « Achourouk » et « Le Quotidien » du 25/04/2019.

De ce fait elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation.

Elle constate que le nombre d'actions présentes ou représentées est de .....actions et que le quorum est de .....et peut donc valablement délibérer.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2018, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels, les états financiers consolidés, au 31 décembre 2018, faisant ressortir pour l'exercice 2018 un bénéfice net après impôt de 3 195 961,938 Dinars pour SNMVT , et un résultat net consolidé après impôt de – 8 854 344,372 Dinars.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2018.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 qui s'élève à 3 195 961,938 dinars comme suit :

- Suite -

Résultat de l'exercice	3 195 961,938 Dinars
Résultats reportés	3 095 258,517 Dinars
<b>Total à affecter</b>	<b>6 291 220,455 Dinars</b>

**Affectation**

- Résultat reporté	<b>6 291 220,455 Dinars</b>
<b>Total affecté</b>	<b>6 291 220,455 Dinars</b>

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2018 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe SNMVT.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Nabil CHETTAOUI en qualité d'administrateur et ce, pour la durée restante du mandat des autres membres du conseil d'administration.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à.....**

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de commissaire aux comptes à la société F.M.B.Z KPMG Tunisie et nomme le cabinet Audit, Conseil et Organisation en tant que co-commissaires aux comptes au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 60 000 Dinars brut au titre de jetons de présence et de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

**NEUVIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.



<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DES RESOLUTIONS AGO****MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 JUIN 2019.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS », et les rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2018	3 113 785,088
Résultats reportés antérieurs	7 943 038,896
<b>Sous total</b>	<b>11 056 823,984</b>
Réserve légale 5%	-67 650,000
Réserve Spéciale de réinvestissement	- 1 000 000,000
Réserves ordinaires	- 5 000 000,000
<b>Résultats reportés (antérieurs à 2014)</b>	<b>896 201,829</b>
<b>Résultats reportés (soumis à RS en cas de distribution)</b>	<b>4 092 972,155</b>

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014 et de l'article 46 de la loi 2017-66 du 18 décembre 2017, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Prime d'émission	3 124 760,000
<b>TOTAL</b>	<b>4 020 961,829</b>

- Suite -

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 200 millimes par action correspondant à la somme globale de 1 420 650 Dinars, prélevée sur la prime d'émission.

Ainsi, l'assemblée générale ordinaire précise que les dividendes distribués de 1 420 650 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source sur les dividendes.

La mise en payement des dividendes est fixée pour la date du .....

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2018.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 8.000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2018.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DES RESOLUTIONS AGE**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 15 JUIN 2019.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de la société « MPBS » pour un montant de Un million Quatre Cent Vingt Mille Six Cent Cinquante Dinars (1 420 650 TND) pour le porter de Quatorze Millions Deux Cent Six Mille Cinq Cent Dinars (14 206 500 TND), à Quinze Millions Six Cent vingt Sept Mille Cent Cinquante Dinars (15627150TND), et ce par la création de 710 325 Actions nouvelles gratuites de 2 Dinars de nominal l'une, à répartir entre les anciens actionnaires et les cessionnaires de droits d'attribution à raison d'Une action nouvelle gratuite pour Dix actions anciennes.

Cette augmentation se fera par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement conformément aux dispositions de l'article 7 du Code d'incitation aux investissements pour un montant de Un million de Dinars (1 000 000 TND) et par l'incorporation d'une partie des résultats reportés pour un montant de Quatre Cent Vingt Mille Six Cent Cinquante Dinars (420 650 TND), à prélever sur les résultats reportés des exercices 2014-2015 -2016-2017 et 2018.

La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 01 janvier 2019.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration pour la réalisation de cette augmentation du capital.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution précédente et sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital projetée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des Statuts de la Société :

**ARTICLE 6 "Nouveau" : CAPITAL SOCIAL**

Le capital social de la société est fixé à Quinze Millions Six Cent vingt Sept Mille Cent Cinquante Dinars(15 627150 TND)divisé en Sept Millions Huit Cent treize Mille Cinq Cent Soixante Quinze Actions (7 813575)actions nominatives de Deux Dinars Tunisiens (2 TND) chacune, libérées intégralement.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au conseil tous pouvoirs, pour la réalisation de cette opération.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

## AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

### AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2019, l'Amen Bank publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

•

I- **Résolutions adoptées :**

#### **Première Résolution**

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2018 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

#### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018 comme suit :

AFFECTATION DU BENEFICE 2018	
<b>BENEFICE NET DE L'EXERCICE</b>	<b>119 970 328,265</b>
Report à Nouveau	5 350,344
Réserve spéciale de réinvestissement disponible	-
<b>MONTANT A REPARTIR</b>	<b>119 975 678,609</b>
Réserves légales	-
Reserve Spéciale De Réinvestissement	79 900 000,000
Fonds Social	3 300 000,000
Fonds De Retraite	1 000 000,000
Dividendes : 27%	35 749 350,000
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>26 328,609</b>

- Suite -

En conséquence, le dividende par action est fixé à 1,350 Dinars par action, soit 27% du nominal des actions.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 23 mai 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2019, à deux cent vingt mille dinars (220.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2019, à un montant global de cent mille dinars (100.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Huitième Résolution**

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Madame Salma Babbou en tant que membre du Conseil de Surveillance de la banque, et de Monsieur Rachid Tmar en tant que membre indépendant du Conseil de Surveillance de la banque pour un mandat expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Neuvième Résolution**

Le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet FMBZ – KPMG Tunisie, représenté par Monsieur Moncef Boussannouga-Zammouri venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilité occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Onzième Résolution**

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

**II- Le Bilan après affectation du résultat comptable**

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		31/12/2018	31/12/2017
<b>AC1</b>	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	402 287	170 245
<b>AC2</b>	Créances sur les établissements bancaires et financiers	183 294	197 032
<b>AC3</b>	Créances sur la clientèle	5 929 248	6 073 730
<b>AC4</b>	Portefeuille-titres commercial	285 622	530 671
<b>AC5</b>	Portefeuille d'investissement	1 612 371	1 361 537
<b>AC6</b>	Valeurs immobilisées	166 778	163 219
<b>AC7</b>	Autres actifs	233 528	159 764
<b>Total actifs</b>		<b>8 813 128</b>	<b>8 656 198</b>
<b>PA1</b>	Banque Centrale, CCP	1 072 065	1 174 816
<b>PA2</b>	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	235 057	385 115
<b>PA3</b>	Dépôts et avoirs de la clientèle	5 516 889	5 137 206
<b>PA4</b>	Emprunts et Ressources spéciales	876 255	968 065
<b>PA5</b>	Autres passifs	243 330	205 140
<b>Total passifs</b>		<b>7 943 596</b>	<b>7 870 342</b>
<b>CP1</b>	Capital	132 405	132 405
<b>CP2</b>	Réserves	736 678	653 023
<b>CP4</b>	Autres capitaux propres	423	423
<b>CP5</b>	Résultats reportés	26	5
<b>CP6</b>	Résultat de l'exercice	-	-
<b>Total capitaux propres</b>		<b>869 532</b>	<b>785 856</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>8 813 128</b>	<b>8 656 198</b>

- Suite -

**III- L'état d'évolution des capitaux propres**

Unité en millier de Dinars Tunisiens

	Capital social	Réserves légales	Réserve à Régime Spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres avant répartition du résultat au 31/12/2018	132 405	13 240	476 427	-	120 979	41 832	423	5	119 970	905 281
<b>Affectation du résultat 2018 (4ème résolution)</b>										
Réserves	-	-	79 900	-	-	-	-	-	(79 900)	-
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve spéciale de réinvestissement 2018 affectée	-	-	79 900	-	-	-	-	-	(79 900)	-
Réserves sur plus-values sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividende	-	-	-	-	-	-	-	-	(35 749)	(35 749)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	4 300	-	-	(4 300)	-
Report à nouveau 2017	-	-	-	-	-	-	-	(5)	5	-
Report à nouveau 2018	-	-	-	-	-	-	-	26	-	26
Capitaux Propres après répartition du résultat au 31/12/2018	132 405	13 240	556 327	-	120 979	46 132	423	26	-	869 532

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Informations Post AGO****Attijari Bank**

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2019, Attijari Bank publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**I- Résolutions adoptées :****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018 et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2018, approuve les conventions mentionnées.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, et après lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2018.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2018 à hauteur de 144 930 891 dinars, et décide de l'affecter comme suit :

**(Montant en Dinars)**

<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>144 930 891</b>
REPORT A NOUVEAU	63 231 713
<b>RESULTAT A REPARTIR</b>	<b>208 162 604</b>



- Suite -

RESERVES LEGALES	496 854
RESERVES DE REINVESTISSEMENT	50 000 000
DIVIDENDES	89 632 393
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>68 033 357</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à **2,200** dinars (deux dinar 200 millimes) par action et délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, fixe la somme annuelle brute et globale de 150 mille Dinars (cent cinquante mille dinars) à titre des jetons de présence pour l'exercice 2018.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de 100 Mille Dinars (cent mille dinars) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2018.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du mandat du co-commissaire aux comptes, le cabinet MTBF Price Waterhouse Coopers, et compte tenu de la proposition du conseil d'administration, décide de nommer le cabinet « **MS Louzir Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu** », représenté par M. Mohamed Louzir en tant que Co-commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices 2019,2020 et 2021.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -

**II- Le Bilan après affectation du résultat comptable**

**BILAN APRES AFFECTATION  
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018  
(UNITE : en milliers de Dinars)**

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>AC1-</b> Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<b>1</b>	1 311 535	577 960
<b>AC2-</b> Créances sur les établissements bancaires et financiers	<b>2</b>	433 328	581 835
<b>AC3-</b> Créances sur la clientèle	<b>3</b>	5 440 168	5 206 731
<b>AC4-</b> Portefeuille titres commercial	<b>4</b>	150 329	417 461
<b>AC5-</b> Portefeuille d'investissement	<b>5</b>	803 559	587 433
<b>AC6-</b> Valeurs immobilisées	<b>6</b>	129 710	133 947
<b>AC7-</b> Autres actifs	<b>7</b>	299 939	312 850
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>8 568 568</b>	<b>7 818 217</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1-</b> Banque Centrale et CCP	<b>8</b>	741 773	882 596
<b>PA2-</b> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<b>9</b>	26 512	15 453
<b>PA3-</b> Dépôts et avoirs de la clientèle	<b>10</b>	6 760 762	6 001 626
<b>PA4-</b> Emprunts et ressources spéciales	<b>11</b>	215 345	182 103
<b>PA5-</b> Autres passifs	<b>12</b>	278 264	246 002
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>8 022 656</b>	<b>7 327 780</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13</b>		
<b>CP1-</b> Capital		203 710	198 741
<b>CP2-</b> Réserves		270 523	219 849
<b>CP4-</b> Autres capitaux propres		3 646	3 646
<b>CP5-</b> Résultats reportés		68 033	68 201
<b>CP6-</b> Résultat net		0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>545 912</b>	<b>490 437</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>8 568 568</b>	<b>7 818 217</b>

**III- L'état d'évolution des capitaux propres**

	<b>Capital</b>	<b>Réserves</b>	<b>Réserve spéciale de réinvestissement</b>	<b>Autres capitaux propres</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au 31/12/2018</b>	203 710	140 025	80 000	3 646	63 232	144 931	635 544
Affectation approuvée par l'AGO du 26/04/2019		498	50 000		4 801	(55 299)	0
Dividendes						(89 632)	(89 632)
<b>Solde après affectation du résultat 2018</b>	<b>203 710</b>	<b>140 523</b>	<b>130 000</b>	<b>3 646</b>	<b>68 033</b>	<b>0</b>	<b>545 912</b>

**AVIS DE SOCIETES**

**Informations Post AGO**

**ASSURANCES SALIM**

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.  
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 avril 2019, l'Assurances Salim publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**I- Résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2018 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

**TROISIEME RESOLUTION :**

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en réserves extraordinaires une partie des réserves pour réinvestissement exonéré constatée en 2011 lors de la

- Suite -

répartition du Bénéfice de l'exercice 2010, et dont le montant s'élève à 1 600 000 Dinars devenu libre.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en réserves extraordinaires une partie des réserves pour réinvestissement exonéré constatée en 2012 lors de la répartition du Bénéfice de l'exercice 2011, et dont le montant s'élève à 1 539 105,936 Dinars devenu libre.

Par conséquent, le montant des réserves extraordinaires avant répartition du résultat 2018 est ainsi modifié :

EN DT

	Montant
<b>Réserves Extraordinaires avant affectation du résultat de l'exercice 2018</b>	<b>7401 942,266</b>
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2011 lors de la répartition du résultat de l'exercice 2010, devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires	1600 000,000
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2012 lors de la répartition du résultat de l'exercice 2011, devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires	1539 105,936
<b>Réserves Extraordinaires avant affectation du résultat de l'exercice 2018</b>	<b>10541 048,202</b>

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2018 fait ressortir un bénéfice net de 7 640 892,873D.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

EN DT

	Montant
<b>Bénéfice Net</b>	<b>7640 892,873</b>
Report exercice 2017	200 843,162
<b>Total</b>	<b>7841 736,035</b>
Réinvestissement exonéré	2000 000,000
Réserves pour fond social	50 000,000
Réserves Extraordinaires	5000 000,000
<b>Report à nouveau exercice 2018</b>	<b>791 736,035</b>

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2018, le montant net des jetons de présence à 5000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit, des membres du Comité des rémunération et recrutement et des membres du Comité des risques au titre de l'exercice 2018 à un montant net de 5000 D par membre et par comité.

- Suite -

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Nommer le Cabinet CPA Tunisie, en remplacement du cabinet GAC pour la période restante à courir du mandat de son prédécesseur, soit l'exercice 2019.
- Renouveler le mandat du commissaire aux comptes « CMC, Commissariat, Management et Conseil » pour les exercices 2019-2020 et 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **NEUVIEME RESOLUTION :**

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## **2 - Le Bilan après affectation du résultat comptable**

### ***BILAN APRES AFFECTATION***

Actifs du Bilan	31/12/2018			DT 31/12/2017
	Brut	Amortissement provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels	2 155 200	970 804	1 184 396	710 813
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	3 588 093	2 524 949	1 063 144	1 123 260
AC 3 Placements	173 149 402	11 147 611	162 001 791	148 494 242
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	68 347 604		68 347 604	62 999 540
AC 6 Créances	45 783 919	8 190 912	37 593 007	28 594 312
AC 7 Autres éléments d'actif	12 443 661		12 443 661	8 834 136
	<b>305 467 879</b>	<b>22 834 276</b>	<b>282 633 603</b>	<b>250 756 303</b>

Capitaux propres et passifs du bilan	DT 31/12/2018		DT 31/12/2017
<b>Capitaux propres</b>			
CP 1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000		13 300 000
CP 2 réserves et primes liées au capital	24 577 040		16 380 243
CP 3 rachat d'action propres			
CP 4 autres capitaux propres	15 053 699		16 192 805
CP 5 résultats reportés	791 736		200 843
<b>Total capitaux propres après affectation</b>	<b>53 722 475</b>		<b>46 073 891</b>
<b>Passif</b>			
PA 2 Provisions pour autres risques et charges	689 861		725 946
PA 3 Provisions techniques brutes	164 431 144		147 341 273
PA 5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cessionnaires	36 992 247		22 492 051
PA 6 Autres Dettes	21 513 556		29 531 432
PA 7 Autres passifs	5 284 320		4 591 710
	<b>282 633 603</b>		<b>250 756 303</b>

- Suite -

**3 - L'état d'évolution des capitaux propres**

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaire	Primes d'émission	Fonds social	Réserves pour réinvestissements	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Salde au 31/12/2018 (Avant affectation)	13 300 000	1 330 000	7 401 942	6 600 000	1 055 992	16 192 805	200 643	7 640 893	53 722 475
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2011, lors de la répartition du résultat de l'exercice 2010, devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			1 600 000			-1 600 000			
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2012, lors de la répartition du résultat de l'exercice 2011, devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			1 539 106			-1 539 106			
Affectation AGO du 25/04/2019 dividendes			5 000 000		50 000	2 000 000	590 693	-7 640 893	0
Salde au 31/12/2018 (Après affectation)	13 300 000	1 330 000	15 541 048	6 600 000	1 105 992	15 053 699	791 736	0	53 722 475

**AVIS DE SOCIETES**

**Informations Post AGE**

**LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**  
Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 avril 2019, la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous les résolutions adoptées :

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu les explications de madame la Présidente approuve la tenue de la présente Assemblée Générale Extraordinaire à ce jour et décide de ratifier la modalité, les délais de convocation.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire donne décharge de la régularité de sa convocation à Madame la Présidente Directrice Générale.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à L'unanimité des présents.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture de rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la Société, destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver ledit rapport dans son intégralité et dans tous ses détails sans aucune réserve

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à L'unanimité des présents.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société et approuve les conditions de l'augmentation de capital telles que proposées lors du Conseil d'Administration du 03 avril 2019:

- le montant de l'émission est de cinquante millions deux cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-dix (50 265 970) dinars.
- le prix est fixé à Dix Dinars Tunisiens (10,000 TND) par action,
- la valeur nominale de l'action est de 1 dinar
- La prime d'émission est de neuf dinars par action (9,000TND),
- le nombre d'action à créer est de cinq millions vingt-six mille cinq cent quatre-vingt dix sept (5 026 597) actions de un dinar chacune,
- le montant de l'augmentation de capital est de cinq millions vingt-six mille cinq cent quatre-vingt dix sept ( 5 026 597) dinars
- la prime d'émission est de quarante-cinq millions dinars deux cent trente-neuf mille trois cent soixante-treize (45 239 373) dinars.
- la parité est de 1 action nouvelle pour 12 actions anciennes.
- La société procédera à l'acquisition et à l'annulation de 1 action rompue

- Suite -

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée.

Suite à la souscription et à la libération des nouvelles actions, le capital social de la Société sera porté de Soixante Millions Trois Cent Dix Neuf Mille Cent Soixante Cinq (60 319 165) Dinars, à Soixante Cinq Million Trois Cent quarante-cinq Mille sept Cent Soixante et deux (65 345 762) Dinars divisé en Soixante Cinq Million Trois Cent quarante-cinq Mille sept Cent Soixante et deux (65 345 762) Actions de Un (01) Dinar chacune, numérotées de 1 à (65 345 762), souscrites en numéraire et libérées en totalité.

Ces actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à L'unanimité des présents.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

Sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

#### **Article (6) nouveau : Capital social**

« Le Capital Social est fixé à Soixante Cinq Million Trois Cent quarante-cinq Mille sept Cent Soixante et deux (65 345 762) Dinars divisé en Soixante Cinq Million Trois Cent quarante-cinq Mille sept Cent Soixante et deux (65 345 762) Actions de Un (01) Dinar chacune, numérotées de 1 à (65 345 762), souscrites en numéraire et libérées en totalité».

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à L'unanimité des présents.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital en numéraire, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne, dès à présent, tous pouvoirs à Monsieur SAID Ramzi titulaire de la C.I.N n° 01596201 établie à Tunis en date du 16/04/2016 ou Madame Najet JEBALI titulaire de la C.I.N n° 05181039 établie à Tunis en date du 27/12/2012, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales relatives à l'augmentation du capital, effectuer tous dépôts, publications, déclaration de souscriptions et de versement auprès de Monsieur le Receveur de l'enregistrement des actes des sociétés 1er Bureau, Tunis .

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à L'unanimité des présents.**



## AVIS DE SOCIETES

Informations post AGO

## بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

المقر الاجتماعي: 54، شارع شارل نيكول متوال فيل - 1002 تونس-

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 27 أبريل 2019 ينشر بيت الإيجار المالي التونسي السعودي ما يلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية  
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.  
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

1- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

**اللائحة الأولى :** جلسة ي 2018، توافق على

هذه التقارير وعلى الموازنة و الحسابات الموقوفة في 31 ديسمبر 2018 وعلى مجموع بدل الحضور الخام البالغ 88.812,500 دينار الذي تم توزيعه على أعضاء مجلس الإدارة خلال سنة 2018.  
31 ديسمبر 2018. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

**اللائحة الثانية:** إطلعت الجلسة العامة العادية على جميع الإتفاقيات الواردة بالتقرير الخاص الذي أعده مراقبي الحسابات والمتعلق المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون 2016/48 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية وبالفصول 200 وما بعده و 475 من مجلة الشركات التجارية.  
اللائحة بالإجماع.

**اللائحة الثالثة:** نظرت الجلسة  
هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية حول نشاط الشركة خلال سنة 2018  
اللائحة بالإجماع.

**اللائحة الرابعة:**  
2017 والبالغة 7.571.606,881 دينار و الأرباح المؤجلة عن سنة 2017 المتعلقة بإعادة شراء الأسهم الذاتية للشركة البالغة 159.559,680 دينار أي مجموع 14.071.609,049 دينار على النحو التالي :

• الأرباح الصافية لسنة 2018	دينار	<b>6 340 442,488</b>
• الأرباح المؤجلة عن سنة 2017	دينار	7.571.606,881
• أرباح متأتية من شراء أسهم ذاتية	دينار	159.559,680
• مجموع الأرباح للتوزيع	دينار	<b>14 071 609,049</b>
• احتياطي إجباري (5 %)	دينار	703 580,452
• الأرباح بعد الاحتياطي الإجباري	دينار	<b>13 368 028,597</b>
• احتياطي الاستثمار	دينار	2.000.000,000
• الصندوق الاجتماعي	دينار	100.000,000
•	دينار	<b>11 268 028,597</b>

اللائحة بالإجماع

- Suite -

**اللائحة الخامسة:** تصادق الجلسة العامة العادية على توزيع الأرباح لسنة 2018 بقيمة 3 900 000,000 دينار (130 مليم للسهم الواحد) والتي ستقتطع من منحة الإصدار لسنة 2013 وبهذا يكون التوزيع معفى من الخصم على المورد. يتم توزيع هذه الأرباح ابتداء من 15 جويلية 2019 .

**اللائحة السادسة:** تعطي الجلسة العامة العادية الصلاحيات لكل حامل لنسخة من محضر هذه الجلسة ليقوم بإجراءات الإيداع وليتم أعمال يقتضيه القانون الجاري به العمل.

## II الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

31 ديسمبر 2017	31 ديسمبر 2018	
<b>4 145 293</b>	<b>5 383 964</b>	<b>السيولة و ما يعادلها</b>
254 640 605	277 462 048	مستحقات الإيجار المالي
8 883 295	4 247 677	عقود إيجار في طور الموافقة
9 290 136	9 953 800	المستحقات غير المدفوعة
-632 123	-665 587	الفوائد المعلقة
-7 102 524	-7 006 242	المخصصات
<b>265 079 389</b>	<b>283 991 696</b>	<b>صافي المستحقات الناجمة عن الإيجار</b>
4 459 680	18 759 680	محفظة المساهمات
-30 000	-30 000	المخصصات
<b>4 429 680</b>	<b>18 729 680</b>	<b>صافي محفظة المساهمات</b>
5 551 532	5 669 696	الأصول الثابتة المادية
-2 296 503	-2 642 656	تطرح الإستهلاكات
<b>3 255 029</b>	<b>3 027 040</b>	<b>صافي الأصول الثابتة</b>
287 042	255 641	الأصول الثابتة غير المادية
-155 086	-213 292	تطرح الإستهلاكات
<b>131 956</b>	<b>42 349</b>	<b>صافي الأصول الثابتة غير المادية</b>
<b>4 011 780</b>	<b>1 217 820</b>	<b>الأصول جارية أخرى</b>
<b>281 053 127</b>	<b>312 392 549</b>	<b>مجموع الأصول</b>
191 333 835	208 332 700	تمويلات بنكية
5 801 025	5 397 245	تسبيقات على عمليات الإيجار
15 620 996	20029482	مزدون و الحسابات المتصلة بهم
7 666 378	8 395 941	الخصوم الجارية الأخرى
<b>220 422 234</b>	<b>242 155 368</b>	<b>مجموع الخصوم</b>
30 000 000	30 000 000	رأس المال الإجتماعي
14 643 396	13 446 976	الإحتياطي
-2 711 814	-2 711 814	أسهم ذاتية
11 127 704	18 233 990	الأموال الذاتية الأخرى
7 571 607	11 268 029	نتائج مؤجلة
0	0	النتيجة
<b>60 630 893</b>	<b>70 237 181</b>	<b>مجموع الأموال الذاتية</b>
<b>281 053 127</b>	<b>312 392 549</b>	<b>مجموع الأموال الذاتية والخصوم</b>

- Suite -

## III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2016

المجموع	النتيجة الصافية للسنة المحاسبية	إصدارات باسٹ ليز	احتياطي إعادة استثمار	احتياطي مخاطر التمويلات	نتائج مرحلة	الصندوق الاجتماعي	منحة الإصدار	الاحتياطي	أسهم ذاتية	رأس المال	البيانات
0	-7 104 980				6 601 211	100 000		403 769			توزيع نتيجة 2017
-3 600 000	-					-	-3 600 000	-			توزيع الأرباح المقررة من الجلسة العامة بتاريخ 2018/04/28
60 630 893	0	10 100 000	3 699 600	1 607 170	7 571 607	1 027 704	7 400 000	1 936 627	-2 711 814	30 000 000	الرصيد في 2017/12/31 بعد التخصيص
7 165 846		7 000 000			159 560	6 286					عمليات 2018
6 340 442	6 340 442										النتيجة المحاسبية بتاريخ 31 ديسمبر 2018
74 137 180	6 340 442	17 100 000	3 699 600	1 607 170	7 731 167	1 033 990	7 400 000	1 936 627	-2 711 814	30 000 000	الرصيد في 2018/12/31
0	-6 340 442		2 000 000		3 536 862	100 000		703 580			توزيع نتيجة 2018
-3 900 000							-3 900 000				توزيع الأرباح المقررة من الجلسة العامة بتاريخ 2019/04/27
70 237 181	0	17 100 000	5 699 600	1 607 170	11 268 029	1 133 990	3 500 000	2 640 207	-2 711 814	30 000 000	الرصيد في 2018/12/31 بعد التخصيص

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999  
**Siège Social** : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
Les Berges du Lac -1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019, **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

**4,854 dinars par action**

Ce dividende est payable à partir du **20 mai 2019** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

---

2019 - AS - 545-01

---

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI FCP CEA**  
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n° 37-2008 du 26 novembre 2008  
**Adresse** : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 26 mars 2019, ATTIJARI GESTION, gestionnaire de **ATTIJARI FCP CEA** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

**0,297 dinar par part**

Ce dividende est payable à partir du **20 mai 2019** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

**OPTION**

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts **ATTIJARI FCP CEA**, dès sa mise en paiement.

---

2019 - AS - 546-01

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n° 45-2010 du 22 décembre 2010  
**Adresse** : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 26 mars 2019, ATTIJARI GESTION, gestionnaire de **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

**0,153 dinar par part**

Ce dividende est payable à partir du **20 mai 2019** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

**OPTION**

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**, dès sa mise en paiement.

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992  
**Siège Social** : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **26 avril 2019**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2018, **un dividende de 4,014 dinars par action** et ce, à partir du **mercredi 08 mai 2019**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

---

2019 - AS - 497-05

---

**AVIS DE SOCIETES**

**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999  
**Siège Social** : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2019, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2018, un dividende de 0,737 dinar par action et ce, à partir du **mercredi 08 mai 2019**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

---

2019 - AS - 498-05

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n° 21-2009 du 10 juin 2009

**Adresse:** Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,  
Les Berges du Lac -1053 Tunis

La société de gestion **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018, à compter du **mercredi 15 mai 2019**, un dividende de **1,737 dinar par part**.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège de **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**.

---

2019 - AS - 457-07

---

**AVIS DE SOCIETES**

**Paiements de dividendes**

**ARAB TUNISIAN BANK -ATB-**

Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Bank qui s'est tenue le 30 avril 2019 a fixé le montant unitaire du dividende à distribuer à 0,070 DTU par action totalement soumis à la retenue à la source.

La date de mise en paiement est fixée à compter du 09 mai 2019.

---

2019 - AS - 548-01

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	182,109	182,179		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	124,067	124,123		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	105,260	105,301		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	109,376	109,436		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	109,064	109,115		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	103,663	103,726		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,712	105,745		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,807	43,824		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,270	30,278		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,190	16,194		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	118,217	118,257		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,142	1,142		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	107,491	107,550		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,676	10,679		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	149,074	149,164		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,871	10,873		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,673	1,675		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,239	59,260		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,426	127,260		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	116,535	116,139		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	133,719	133,504		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	495,502	494,980		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	128,858	128,585		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	132,766	132,759		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	130,386	130,336		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	111,553	111,756		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	108,363	108,056		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	167,612	166,943		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	98,459	98,229		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	114,465	114,255		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	172,594	171,917		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	146,237	145,692		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	106,821	106,481		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,384	22,317		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2048,385	2039,453		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	125,112	124,435		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	160,824	160,166		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	203,837	201,541		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,051	17,826		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,734	2,729		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,416	2,408		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,203	74,945		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,207	1,181		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,185	1,186		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,148	1,144		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,120	1,114		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	119,690	118,300		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,238	128,170		
49 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1095,846	1141,475	1127,359		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,529	11,331		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,426	10,323		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	96,317	95,882		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	111,233	111,278
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,672	104,705
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	107,719	107,760
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	105,738	105,782
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	102,177	102,230
58 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,655	109,695
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	102,499	102,543
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	99,799	99,841
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	105,117	105,142
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	102,944	102,990
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	104,814	104,866
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	107,227	107,262
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,672	105,706
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	101,229	101,272
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	106,513	106,552
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	106,060	106,107
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	106,901	106,946
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,642	107,680
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	105,968	106,019
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	105,347	105,375
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,793	107,830
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	104,564	104,599



## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	105,456	105,489
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	106,679	106,726
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	107,537	107,579
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	104,155	104,336
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	59,882	59,562
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	96,066	95,571
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,138	18,127
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	294,374	293,659
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2457,957	2449,887
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,227	75,199
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,308	58,331
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	114,947	114,621
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,517	11,488
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,348	14,285
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,483	16,433
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,033	13,984
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	154,376	154,155
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,563	8,515
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	115,977	115,792
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	82,928	82,548
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	84,454	84,039
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	100,158	99,992
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	100,121	99,508
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	95,726	95,478
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,093	10,071
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	95,967	95,778
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	156,169	155,460
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	108,630	107,034
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,869	112,565
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	118,139	117,503
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	200,613	197,685
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	185,713	184,143
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	162,598	161,698
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,350	22,958
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	145,101	142,477
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	144,104	143,028
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9116,492	9086,288
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1065,565	1051,346
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	6009,935	5950,984
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5258,025	5224,309
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	92,473	91,930
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5077,761	5050,542
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,912	9,858
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	119,931	119,993
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 630,712	11 496,638

\* SICAV en liquidation anticipée

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

\*\*\*\* initialement dénommé BNAC CONFiance FCP

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis



54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) et Mr Hichem BESBES.

**BILAN**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
<b><u>ACTIFS</u></b>	<b>NOTES</b>	<b>2 018</b>	<b>2 017</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	3	4 219 577	4 184 160
Amortissements		<u>(3 674 749)</u>	<u>(3 429 931)</u>
		<b>544 828</b>	<b>754 229</b>
Immobilisations corporelles	4	182 586 655	168 721 504
Amortissements		<u>(98 291 115)</u>	<u>(85 390 925)</u>
		<b>84 295 540</b>	<b>83 330 579</b>
Immobilisations financières	5	63 724 904	67 506 093
Provisions		<u>(2 840 919)</u>	<u>(2 164 440)</u>
		<b>60 883 985</b>	<b>65 341 653</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b><u>145 724 353</u></b>	<b><u>149 426 461</u></b>
Autres actifs non courants	6	5 298 873	5 557 010
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b><u>151 023 226</u></b>	<b><u>154 983 471</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Valeurs d'exploitation	7	81 153 477	74 025 161
Provisions		<u>(3 515 896)</u>	<u>(3 363 757)</u>
		<b>77 637 581</b>	<b>70 661 404</b>
Clients	8	9 292 552	8 857 642
Provisions		<u>(2 739 554)</u>	<u>(2 274 141)</u>
		<b>6 552 998</b>	<b>6 583 501</b>
Autres actifs courants	9	18 350 101	10 100 180
Provisions		<u>(658 638)</u>	<u>(520 004)</u>
		<b>17 691 463</b>	<b>9 580 176</b>
Placements et autres actifs financiers	10	155 764	316 039
Liquidités et équivalents de liquidité	11	16 160 140	24 829 632
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b><u>118 197 946</u></b>	<b><u>111 970 752</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>269 221 172</u></b>	<b><u>266 954 223</u></b>

## BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2 018	2 017
<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>			
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		39 938 746	39 938 746
Autres capitaux propres		14 730 164	14 477 326
Résultats reportés		3 095 258	3 019 459
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>57 764 168</b>	<b>57 435 531</b>
Résultat de l'exercice		3 195 962	4 422 511
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>3 195 962</b>	<b>4 422 511</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>12</b>	<b>60 960 130</b>	<b>61 858 042</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Emprunts bancaires	13	42 821 815	46 168 671
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>42 821 815</b>	<b>46 168 671</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	80 242 892	96 674 833
Autres passifs courants	15	30 244 153	28 347 568
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	54 952 182	33 905 109
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>165 439 227</b>	<b>158 927 510</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>208 261 042</b>	<b>205 096 181</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>269 221 172</b>	<b>266 954 223</b>



## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2 018	2 017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	17	588 940 046	556 578 989
Autres revenus d'exploitation	18	12 365 799	14 110 761
		<u>601 305 845</u>	<u>570 689 750</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats des marchandises consommés	19	(477 127 964)	(451 964 430)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(16 670 607)	(13 525 685)
Charges de personnel	21	(51 132 876)	(48 743 717)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(17 449 598)	(17 680 875)
Autres charges d'exploitation	23	(34 099 822)	(32 516 712)
		<u>(596 480 867)</u>	<u>(564 431 419)</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
		<u>4 824 978</u>	<u>6 258 331</u>
Charges financières	24	(4 921 227)	(5 327 481)
Produits financiers	25	4 467 638	6 018 447
Autres gains ordinaires	26	774 162	340 660
Autres pertes ordinaires	27	(657 891)	(1 175 516)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			
<b>AVANT IMPOTS</b>			
		<u>4 487 660</u>	<u>6 114 441</u>
Impôts sur les bénéfices	30	(1 254 728)	(1 691 930)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			
<b>APRES IMPOTS</b>			
		<u>3 232 932</u>	<u>4 422 511</u>
Autres pertes extraordinaires (cont Sociale de Solidarité)		(36 970)	
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			
		<u>3 195 962</u>	<u>4 422 511</u>

## **ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	<b>2 018</b>	<b>2 017</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Encaissements reçus des clients	620 415 588	590 881 540
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(622 062 998)	(570 435 250)
Intérêts payés	(4 708 797)	(5 035 744)
Intérêts reçus	53 379	56 592
Impôts sur les bénéfices payés	(2 615 732)	
Autres flux liés à l'exploitation		14 712
	<u><b>(8 918 560)</b></u>	<u><b>15 481 850</b></u>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(15 508 906)	(31 093 707)
Décassements provenant de l'acquisition d'immob financières	(1 890 000)	(1 888 500)
Encaissement provenant de la cession d'immob financières		6 382 931
Encaissement des dividendes	4 085 750	5 496 383
	<u><b>(13 313 156)</b></u>	<u><b>(21 102 893)</b></u>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Distribution des dividendes	(3 994 645)	(48 000)
Encaissement provenant des emprunts	9 275 000	20 000 000
Décassement provenant des remboursements des emprunts	(8 412 656)	(10 574 240)
Encaissement suite rachat actions propres		
Encaissement/Décassement suite rachat/achat billets de trésorerie	(7 000 000)	(500 000)
	<u><b>(10 132 301)</b></u>	<u><b>8 877 760</b></u>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		
Trésorerie au début de l'exercice	10 242 458	6 985 741
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>28</b> (22 121 559)	10 242 458

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

**1. CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE**

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 39 938 746 dinars tunisiens divisés en 19 969 373 actions de 2 dinars chacune, et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux deux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars, et puis de 33 282 288 dinars à 39 938 746 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

**2. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE**

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

**2.1. Indépendance des exercices**

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

## **2.2. Immobilisations**

Les immobilisations de la société figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, hors taxes récupérables et sont amorties linéairement aux taux suivants :

### **Immobilisations incorporelles :**

Logiciels informatiques	33,33%
Fonds de commerce	De 5% à 10%

### **Immobilisations corporelles :**

Constructions	5%
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10%
Installations et Matériel d'exploitation	10%
Outillages d'exploitation	100%
Petits matériels d'exploitation	3 ans
Matériel de transport	20%
Equipement et matériel de bureau	10%
Equipement et matériel informatique	33,33 %
Agencements et installations générales	10 %

## **2.3. Titres de participation**

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan. La note 5.1 des états financiers détaille les différentes participations à long terme et dans les sociétés filiales, avec un état détaillé des provisions constatées et des pourcentages de participations pour les sociétés filiales.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les titres de participation détenus par la société concernent des sociétés non cotées.

## **2.4. Constatations des frais préliminaires et des charges à répartir**

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, est constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

Les charges à répartir qui correspondent notamment à des frais de formation, et de restructuration, ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises (§ 19 de la NC 10), à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces charges à répartir, est constatée, conformément au § 24 de la NC 10, sur une période de trois années, à partir de l'exercice de leur constatation.

## **2.5. Valeurs d'exploitation**

Les stocks des produits non alimentaires sont valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Pour les stocks des produits alimentaires, situés hors champ de la récupération des TVA, ils sont valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont calculées en fonction de l'antériorité et du taux de rotation des articles.

## **2.6. Placements à court terme**

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées au résultat de l'exercice. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

## **2.7. Opérations en monnaies étrangères**

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

## **2.8. Revenus des titres**

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

## **2.9. Revenus**

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que les avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

## **2.10. Unité monétaire**

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

<b>3. Immobilisations incorporelles</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Logiciels informatiques	633 381	597 964
Fonds de commerce	3 586 196	3 586 196
Avance sur immobilisations incorporelles en cours		
	<b>4 219 577</b>	<b>4 184 160</b>

<b>4. Immobilisations corporelles</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Terrain	3 794 059	3 794 059
Constructions	7 848 405	7 848 405
Agencements des constructions	15 338 501	10 681 533
Installations et matériel d'exploitation	95 179 546	90 506 920
Petit matériel d'exploitation	4 079 984	3 273 075
Matériel de transport	37 734	37 734
Installations générales, agencements et aménagements divers	51 324 279	46 391 165
Equipements de bureau	893 133	805 594
Matériel informatique	2 747 925	2 740 615
Immobilisations en cours	1 112 347	2 334 557
Avances sur immobilisations en cours	230 742	307 847
	<b>182 586 655</b>	<b>168 721 504</b>

#### **4.1 Tableau des mouvements des immobilisations**

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice:

<b>TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>								
<b>DESIGNATION</b>	<b>Valeur au 1/1/2018</b>	<b>Acquisition 2018</b>	<b>Régularisation 2018</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>Amortissement cumulé 1/1/18</b>	<b>Dotation de 2018</b>	<b>Amortissement cumulé 2018</b>	<b>Valeurs nettes au 31/12/2018</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>								
Terrains	3 794 059	0		3 794 059	-	-	-	3 794 059
Constructions	7 848 405	0		7 848 405	7 961 543	1 114 305	9 075 848	-1 227 443
Installations, agencements constructions	10 681 533	2 735 338	1 921 630	15 338 501	2 115 154	58 060	2 173 214	13 165 287
Installations et Matériel d'exploitation	90 506 920	3 339 087	1 333 539	95 179 546	51 315 572	7 183 715	58 499 287	36 680 259
Petit matériel d'exploitation	3 273 075	661 975	144 934	4 079 984	111 297	499	111 796	3 968 188
Matériel de transport	37 734	0		37 734	34 799	336	35 135	2 599
Agencement, aménagements et installatic	46 391 165	3 948 813	984 301	51 324 279	20 754 454	4 389 752	25 144 206	26 180 073
Equipement et matériel de bureau	805 594	77 696	9 843	893 133	515 859	106 501	622 360	270 773
Equipement et matériel informatique	2 740 615	7 310		2 747 925	2 582 247	47 022	2 629 269	118 656
Immobilisations en cours	2 334 557	3 172 038	(4 394 248)	1 112 347		-		1 112 347
Avances sur immobilisations en cours	307 847	0	(77 105)	230 742	-	-	-	230 742
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>								
	<b>168 721 504</b>	<b>13 942 257</b>	<b>(77 106)</b>	<b>182 586 655</b>	<b>85 390 925</b>	<b>12 900 190</b>	<b>98 291 115</b>	<b>84 295 540</b>
Logiciels	597 964	35 417		633 381	397 453	121 180	518 633	114 748
Fonds de commerce	3 586 196	0		3 586 196	3 032 478	123 638	3 156 116	430 080
Avances sur immob incorporelles	0	0		0				0
	<b>4 184 160</b>	<b>35 417</b>	<b>-0</b>	<b>4 219 577</b>	<b>3 429 931</b>	<b>244 818</b>	<b>3 674 749</b>	<b>544 828</b>
<b>Total dotation aux amortissements</b>						<b>13 145 008</b>		



**5. Immobilisations Financières****Au 31/12/2018****Au 31/12/2017**

Titres de participation	<b>5.1</b>	63 216 979	63 216 979
Prêts à plus d'un an			
Dépôts et cautionnements		507 800	510 489
Créances rattachées à des participations		125	125
Avance sur acquisition des titres		-	3 778 500
		<b>63 724 904</b>	<b>67 506 093</b>
A déduire la partie non libérée des actions	<b>5.1</b>		
		<b>63 724 904</b>	<b>67 506 093</b>
A déduire provision pour dépréciation des titres	<b>5.1</b>	(2 840 919)	(2 164 440)
		<b>60 883 985</b>	<b>65 341 653</b>

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante

### 5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur nette de 63 216 980 dinars au 31 décembre 2018 contre 63 216 980 au 31 décembre 2017.

<b>Participations</b>	<b>% dans le capital</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	43,01%	28 794 030	28 794 030
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	68,3%	430 000	430 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT		428 703	428 703
UNITED DECS		3 000 000	3 000 000
STONE HEART		650 000	650 000
		<b>63 216 979</b>	<b>63 216 979</b>
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		(18 000)	(18 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		(250 100)	(250 100)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		(428 703)	(428 703)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED DECS"		(2 114 116)	(1 437 637)
		<b>(2 840 919)</b>	<b>(2 164 440)</b>
<b>Valeur nette des participations</b>		<b>60 376 060</b>	<b>61 052 539</b>

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, TSS SAHARA CONFORT, STONE HEART, SNMVT International et UNITED DECS sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

<b>6. Autres actifs non courants</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Frais préliminaires	10 826 346	9 906 714
Frais préliminaires en cours	1 250 322	1 919 211
A déduire la résorption des frais préliminaires	(9 164 986)	(7 727 958)
Charges à répartir	3 315 799	1 627 742
A déduire la résorption des charges à répartir	(928 608)	(168 699)
	<b>5 298 873</b>	<b>5 557 010</b>

<b>7. Stocks</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Stocks de marchandises magasins	72 984 676	68 573 276
Stocks de marchandises dépôt	7 746 382	5 197 727
Stocks emballages et étiquettes	422 419	254 158
	<b>81 153 477</b>	<b>74 025 161</b>
A déduire provision pour dépréciation de stock	(3 515 896)	(3 363 757)
	<b>77 637 581</b>	<b>70 661 404</b>

<b>8. Clients et comptes rattachés</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Clients, ventes à crédit	697 491	1 299 914
Créances sur participation fournisseurs	5 127 437	5 055 194
Clients, chèques impayés	638 399	600 578
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	2 827 828	1 900 559
	<b>9 292 552</b>	<b>8 857 642</b>
Provisions /créances clients&participation fournisseurs	(2 172 053)	(1 740 996)
Provisions sur chèques impayés	(566 104)	(531 748)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
	<b>(2 739 554)</b>	<b>(2 274 141)</b>
	<b>6 552 998</b>	<b>6 583 501</b>

<b>9. Autres actifs courants</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Personnel avances et acomptes	850 347	705 590
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	2 229 254	4 420

Etat, impôts et taxes TVA à reporter	578 115	538 286
Autres débiteurs	10 464 678	3 808 721
Autres produits à recevoir	243 538	88 838
Charges constatées d'avance	1 654 221	4 110 713
Compte d'attente	2 329 948	843 612
	<b>18 350 101</b>	<b>10 100 180</b>
Provisions sur comptes débiteurs divers	(658 638)	(520 004)
	<b>17 691 463</b>	<b>9 580 176</b>

**10. Placements et autres actifs financiers**

*Au 31/12/2018*      *Au 31/12/2017*

Prêts au personnel	155 764	316 039
	<b>155 764</b>	<b>316 039</b>

**11. Liquidités et équivalents de liquidités**

*Au 31/12/2018*      *Au 31/12/2017*

Placements (SICAV)	32 581	32 581
Placements (billets de trésorerie)		6 500 000
Chèques à l'encaissement	1 985 735	5 329 742
Banques	10 692 054	7 215 390
Caisses	3 449 770	5 751 919
	<b>16 160 140</b>	<b>24 829 632</b>

**12. Capitaux propres**

*Au 31/12/2018*      *Au 31/12/2017*

Capital social	(a)	<b>39 938 746</b>	<b>39 938 746</b>
Plus ou moins values sur cession actions propres		47 006	47 006
	(b)	<b>47 006</b>	<b>47 006</b>
Réserve légale		3 993 874	3 741 037
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c)	11 282 000	11 282 000
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire	(c)	2 550 298	2 550 298
Autres capitaux propres- effet de modification comptable	(d)	(3 143 015)	(3 143 015)
	(e)	<b>14 683 157</b>	<b>14 430 320</b>
Réserve pour fonds social		300 000	200 000
A déduire prêt au personnel /fonds social		(240 360)	(108 012)
A ajouter remboursement prêt au personnel /fonds social			41 985
A ajouter intérêts fonds social /fonds social		410	
A déduire dons au personnel /fonds social		(11 540)	(6 826)
A déduire débiteurs divers		(15 503)	
Disponibilités en banque /fonds social		(33 007)	(127 147)

		<b>0</b>	<b>0</b>
Résultats reportés		3 095 259	3 019 459
	<b>(f)</b>	<b>3 095 259</b>	<b>3 019 459</b>
Total des capitaux propres avant résultat de la période	<b>"(a)+(b)+(c)"</b>	<b>57 764 168</b>	<b>57 435 531</b>
Résultat de l'exercice	(1)	3 195 962	4 422 511
Total des capitaux propres après résultat de la période		<b>60 960 130</b>	<b>61 858 042</b>
Valeur nominale de l'action	(A)	2	2
Nombre d'actions	(2)	19 969 373	19 969 373
Résultat par action	(1) / (2)	0,160	0,221

**(A)** L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal. .

Par ailleurs, deux augmentations du capital ont été décidées par:

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale 2 DT.

(b) et (c) Le total des réserves comprend pour un montant de 9 102 000 dinars, des réserves rattachés aux exercices 2013 et antérieurs, et demeurent par conséquent, non soumis à la retenue à la source conformément à l'article 19 de la Loi des Finances 2014

(d) Le compte « Autres capitaux propres - Effet de modification comptable » inscrit parmi les capitaux propres, enregistre l'effet des discordances d'interprétations des clauses contractuelles pour la fixation des indemnités des assurances à rembourser à la SNMVT suite aux événements de janvier 2011, ainsi que suite à un incendie survenu en 2012.

En effet, la société a estimé les indemnités pouvant être retenues par les assurances en se basant sur les états réels des différents sinistres et particulièrement sur la base des clauses contractuelles liant la société à ses deux assureurs la GAT et la BIAT ASSURANCE.

Cependant, la société s'est heurtée à des difficultés de remboursement des indemnités constatées en raison des lectures et des interprétations différentes des clauses contractuelles par les deux assureurs, dont notamment au niveau des bases à retenir pour le calcul des indemnités.

Ces difficultés d'interprétations ont fait l'objet de plusieurs correspondances et ont abouti au refus de rembourser le reliquat des indemnités réclamées qui s'élève à la somme de 3 928 768,270 dinars.

Par conséquent, la société a enregistré cette différence en tant que modification comptable, parmi les capitaux propres, et ce conformément à la norme comptable 11 « Norme comptable relative aux modifications comptables » du système comptable des entreprises, et plus particulièrement le paragraphe 29 qui prévoit, que dans pareille situation où des erreurs d'estimations ont été observées suite à une mauvaise interprétation des faits, le montant de la correction de ladite erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs, doit être comptabilisé en ajustant les capitaux propres d'ouverture.

**Tableau de mouvements des capitaux propres:**

<b>TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES</b>													
	Capital social	Réserve légale	Autres capitaux propres - Réserve	Autres capitaux propres - Effet modification	Réserve pour réinvestissement	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	DIVIDENDES	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2017</b>	39 938 746	3 741 037	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000	0	3 019 459	4 422 511		0	47 006	0	<b>61 858 042</b>
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2017		252 837				100 000	75 799	(4 422 511)	3 993 875				<b>0</b>
Affectation au fonds social						(100 000)							<b>(100 000)</b>
Dividendes									(3 993 875)				<b>(3 993 875)</b>
Résultat de l'exercice 2018								3 195 962					<b>3 195 962</b>
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2018</b>	<b>39 938 746</b>	<b>3 993 874</b>	<b>2 550 298</b>	<b>(3 143 015)</b>	<b>11 282 000</b>	<b>0</b>	<b>3 095 258</b>	<b>3 195 962</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47 006</b>	<b>0</b>	<b>60 960 130</b>

<i>13. Emprunts bancaires</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Crédit moyen terme BT	23 727 955	20 417 671
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	19 092 860	25 750 000
Dépôts et cautionnements reçus	1 000	1 000
	<b>42 821 815</b>	<b>46 168 671</b>

<i>14. Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Fournisseurs locaux de marchandises	41 157 275	60 429 153
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	7 084 610	8 174 814
Fournisseurs, chèques en instance	1 517 262	5 681 763
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	40 006 181	28 336 752
Fournisseurs Invest&moyens généraux, effets à payer	915 521	862 066
Fournisseurs locaux d'immobilisations	(1 479 042)	155 019
Fournisseurs étrangers	2 455	372 333
Fournisseurs d'immobilisations financières	-	1 890 000
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	846 567	645 148
Fournisseurs, factures non parvenues	8 018 794	7 478 214
Fournisseurs, moyens généraux en cours	80 470	59 399
Fournisseurs, opérations d'importation	(152 615)	(131 975)
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(17 151 616)	(16 651 013)
Fournisseurs emballages à rendre	(602 970)	(626 840)
	<b>80 242 892</b>	<b>96 674 833</b>

<i>15. Autres passifs courants</i>		<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Personnel	15.1	2 443 160	2 240 856
Etat, et collectivités locales	15.2	5 950 597	4 097 373
Actionnaires, dividendes à payer		-	-
CNSS		3 596 782	3 362 988
Créditeurs divers		1 563 831	1 418 924
Assurance groupe		153 252	116 878
Charges à payer		10 014 814	11 214 893
Produits constatés d'avance		168 282	66 461
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation		6 353 435	5 695 648
Compte d'attente		-	133 547
		<b>30 244 153</b>	<b>28 347 568</b>

<b>15.1. Personnel</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Rémunération due au personnel	175 304	129 695
Congés payés	2 016 919	2 085 607
Oppositions sur salaires	250 937	25 554
	<b>2 443 160</b>	<b>2 240 856</b>

<b>15.2. Etat, et collectivités publiques</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Etat, impôts et taxes,	3 809 651	3 704 896
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	886 218	392 477
Impôt sur les bénéfices	1 254 728	-
	<b>5 950 597</b>	<b>4 097 373</b>

<b>16. Concours bancaires et autres passifs financiers</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Billet de trésorerie souscrit	4 000 000	11 000 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	5 964 716	4 464 716
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	-	-
Crédits bancaires ATTIJARI BANK, échéances à -d'un an	6 657 140	3 800 000
Intérêts courus sur emprunts	48 626	53 219
Concours bancaires	38 281 700	14 587 174
	<b>54 952 182</b>	<b>33 905 109</b>

### **17. Revenus**

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2018 s'élève 588 940 045 DT contre 556 578 989 DT au cours de l'exercice 2017, enregistrant une augmentation de 32 361 056 DT (Soit +5,81 %).

### **18. Autres revenus d'exploitation**

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 12 365 799 DT au 31 décembre 2018 contre 14 110 761 DT au 31 décembre 2017, proviennent essentiellement des factures de promotion.



### **19. Achats de marchandises**

Le coût des marchandises vendues pour l'exercice 2018 a augmenté de 25 163 534 DT (ou +5,57%) par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce coût a augmenté de 451 964 430 DT en 2017 à 477 127 964 DT en 2018. La Marge commerciale a, également, augmentée en 2018 de 7 197 522 DT (ou 6,88 %), passant de 104 614 559 DT à 111 812 082 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2018 s'élève à 18,931 %, contre 18,795 % pour l'exercice 2017.

### **20. Achats d'approvisionnement consommés**

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 16 670 607 DT au 31 décembre 2018 contre 13 525 685 DT pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

### **21. Charges de personnel**

Les Charges de personnel totalisent 51 132 876 DT au 31 décembre 2018 contre 48 743 717 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 2 389 159 DT .

<b>22. Dotations aux amortissements et résorptions</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Dotations des immobilisations incorporelles	244 818	229 739
Dotations des immobilisations corporelles	12 900 190	11 680 471
Résorptions des frais préliminaires	1 437 029	1 549 787
Résorptions des charges à répartir	759 909	168 699
Dotations /provisions pour risques fournisseurs&d'exploitation	2 416 283	2 395 215
Dotations /provisions pour créances douteuses	1 601 158	1 297 124
Dotations /provisions pour chèques impayés	51 557	96 105
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	3 515 896	3 363 757
Dotation /provisions des titres de participations	676 479	753 384
Dotation/provision débiteurs divers	138 634	138 634
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(3 363 757)	(1 775 463)
Reprises /provisions /risque fournisseurs&exploitation	(1 758 496)	(1 324 043)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(1 170 102)	(892 534)
	<b>17 449 598</b>	<b>17 680 875</b>

### *23. Autres charges d'exploitation*

Les autres charges d'exploitation totalisent 34 099 822 DT au 31 décembre 2018 contre 32 516 712 DT pour l'exercice 2017, soit une augmentation de 1 583 110 DT .

Cette rubrique enregistre essentiellement les coûts des loyers, des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

<i>24. Charges financières nettes</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Intérêts sur emprunts bancaires BT	1 770 544	1 561 870
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	-	114 608
Intérêts sur emprunts bancaires ATTIJARI BANK	2 139 937	1 323 675
Intérêts sur comptes courants bancaires	274 547	1 418 588
Intérêts sur billets de trésorerie	667 087	584 773
Pertes de change	68 725	321 944
Escomptes accordés	387	2 023
	<b>4 921 227</b>	<b>5 327 481</b>
<i>25. Produits financiers</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Revenus des titres de placement	-	11 229
Revenus des titres de participation	4 085 750	3 225 593
Produits financiers sur comptes courants bancaires	381 888	59 495
Produits nets sur cession des actions SICAV	-	14 712
Produits nets sur cession des titres de participation	-	2 707 418
	<b>4 467 638</b>	<b>6 018 447</b>
<i>26. Autres gains ordinaires</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Reprises provisions sur chèques impayés	17 204	4 591
Autres gains ordinaires	756 958	336 069
	<b>774 162</b>	<b>340 660</b>
<i>27. Autres pertes ordinaires</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Autres pertes ordinaires (redressement fiscal)		952 250
Autres pertes ordinaires	657 891	223 266
	<b>657 891</b>	<b>1 175 516</b>

	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
<b>28. Etat des flux de trésorerie:</b>		
Détail de la trésorerie à la clôture de la période		
Placements (SICAV)	32 581	32 581
Placements (billets de trésorerie)	0	6 500 000
Chèques à l'encaissement	1 985 735	5 329 742
Banques	10 692 054	7 215 390
Caisses	3 449 770	5 751 919
Découverts bancaires	(38 281 700)	(14 587 174)
	<b>(22 121 560)</b>	<b>10 242 458</b>
<b>29. Litiges en cours</b>		

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2018, l'affaire demeure non clôturés définitivement devant les tribunaux judiciaires compétents.

### **30. Autres notes aux états financiers**

#### **Détermination de l'impôt sur les bénéfices**

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2018 a tenu compte des éléments suivants:

		<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
<b>Résultat comptable après impôt</b>	<b>( I )</b>	<b>3 195 962</b>	<b>4 422 511</b>
<b>A réintégrer</b>	<b>( II )</b>	<b>11 054 906</b>	<b>11 981 802</b>
Impôt sur les sociétés		1 254 728	1 691 930
Taxe de voyages		120	180
Amendes et Pénalités		310 321	22 266
Pertes de change latentes		35 813	6 471
Autres charges non déductibles (redres fiscal&smiles non consommés)		893 308	2 093 097
Contributions sociale de solidarité		36 970	
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks		3 515 896	3 363 757
Dotations aux provisions pour titres		676 479	753 384
Dotations aux provisions pour créances douteuses		1 601 158	1 297 124
Dotations aux provisions pour créances douteuses chèques		51 557	96 105
Dotations aux provisions pour risque fournisseurs		2 150 784	1 758 496
		123 639	123 639

Dotation aux amortissements du fonds de commerce			
Dotation aux provisions pour risque d'exploitation		265 499	636 719
Pertes sur créances irrécouvrables		138 634	138 634
<b>A déduire</b>	<b>( III )</b>	<b>7 020 819</b>	<b>6 272 836</b>
Dividendes		4 085 750	3 225 593
Reprise sur provision pour dépréciation comptes clients non admise en déduction initialement		0	4 591
Reprise sur provision clients non admise en déduction initialement		1 170 102	892 534
Reprise sur provision risque d'exploitation			826 075
Annulation pertes latentes exercice précédent		6 471	
Reprise sur provision fournisseurs débiteurs et exploitation		1 758 496	1 324 043
<b>Résultat fiscal avant déduction des provisions</b>	<b>(I)+(II)-(III)</b>	<b>7 230 049</b>	<b>10 131 477</b>
Prov/créances contentieuses		(17 200)	
Prov/dépréciation stocks		(3 515 896)	(3 363 757)
<b>Résultat fiscal</b>		<b>3 696 953</b>	<b>6 767 720</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>		<b>924 238</b>	<b>1 691 930</b>
<b>Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2%CA TTC)</b>		<b>1 254 728</b>	<b>1 186 586</b>
Contribution sociale de solidarité		<b>36 970</b>	

### 31. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), aux nouvelles dispositions de la loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et à la note d'orientation du 02/03/2010, sur les diligences du commissaire aux comptes en matière des rémunérations des dirigeants, les transaction et les opérations conclues par La « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

#### 31.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2018, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 90 904 890 DT et de 897 501 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 6% et une remise hors factures de 5% sur le total des achats de marchandises. Exceptionnellement pour l'année 2018, une remise additionnelle de 2% a été appliquée sur le total des achats du premier semestre, puis une remise de 3% sur le total des achats de l'année. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2018 un solde créditeur de 15 357 469 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2018 et facturés par MONOGROS sont de 3 273 914 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 49 498 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2018 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

**31.2. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,00% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 24,85% par sa filiale MONOGROS, 6,89% par sa filiale SGS et 2,55% par sa filiale MMT**

La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdia, Bardo Hnaya et Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2018 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 325 881 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Ennasr : 491 727 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Sousse Sud : 389 881 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Bizerte Printemps : 267 347 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 491 727 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 262 254 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 491 727 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 612 670 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS : 288 568 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 210 623 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 113 753 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 170 197 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 340 394 DT HT.
- Sousse Messai : 48 333 DT HT correspondant à une période de deux mois après l'ouverture de ce magasin.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 21 550 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

L'Assemblée Générale Mixte de la SIM du 16 avril 2018 a décidé, suite à l'augmentation de son capital par incorporation de la réserve pour réinvestissement physique, à affecter des actions gratuites pour les actionnaires. La quote-part revenant à la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est de 559 100 DT soit 55 910 actions.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM du 26 juin 2018, pour un montant de 4 085 750 DT.

**31.3. Opérations avec la COPIT**

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids).

.Au cours de l'année 2018, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 91 956 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 31 025 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Kids 31 025 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

**31.4. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »**

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 885 723 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 179 287 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 21 550 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

**31.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS**

Au cours de l'année 2018, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 45 531 045 DT et de 5 874 DT. Au 31 décembre 2018, le compte fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 2 293 132 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 20 524 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

**31.6. La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »**

La « S.N.M.V.T » est locataire de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort ». Au cours de l'année 2018, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 109 440 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 118 754 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Feryana : 18 491 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Rdayef : 23 516 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Jarzis : 144 801 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 99 890 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 70 355 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

**31.7. La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL**

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2018.

Depuis fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

**31.8. La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS**

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

**31.9. La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT**

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Depuis fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

**32.10. La « S.N.M.V.T » détient 5,86 % du capital de STONE HEART**

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ». Au cours de l'année 2018, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 345 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 12 000 DT HT.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

**TUNIS, le 22 Avril 2019**

**Rapport sur l'audit des états financiers**

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T – MONOPRIX », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018 faisant ressortir un total de 269 221 172 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice de 3 195 962 DT et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T – MONOPRIX » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

### *Existence et évaluation des stocks :*

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan ( Cf Note aux états financiers N°7) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

### ***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2018 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Hichem BESBES**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie**  
**Kalthoum BOUGUERRA**

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

TUNIS, le 22 Avril 2019

**RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR**  
**LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475 DU**  
**CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS***

Au cours de l'exercice 2018, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 90 904 890 DT et de 897 501 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 6% et une remise hors factures de 5% sur le total des achats de marchandises. Exceptionnellement pour l'année 2018, une remise additionnelle de 2% a été appliquée sur le total des achats du premier semestre, puis une remise de 3% sur le total des achats de l'année. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2018 un solde créditeur de 15 357 469 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2018 et facturés par MONOGROS sont de 3 273 914 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 49 498 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2018 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

- ***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,008% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 24,85% par sa filiale MONOGROS et 2,55% par sa filiale MMT***

La « S.N.M.V.T » est locataire de treize locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdiya et Bardo Hnaya), moyennant un loyer annuel de 4 505 082 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 21 550 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

L'Assemblée Générale Mixte de la SIM du 16 avril 2018 a décidé, suite à l'augmentation de son capital par incorporation de la réserve pour réinvestissement physique, à affecter des actions gratuites pour les actionnaires. La quote-part revenant à la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est de 559 100 DT soit 55 910 actions.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM du 26 juin 2018, pour un montant de 4 085 750 DT.

- ***Opérations avec la société COPIT***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) auprès de la COPIT moyennant un loyer annuel de 154 006 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 885 723 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 179 287 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 21 550 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS***

Au cours de l'année 2018, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 45 536 919 DT. Au 31 décembre 2018, le fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 2 293 132 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 20 524 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »***

La « S.N.M.V.T » est locataire de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort »

moyennant un loyer annuel de 585 247 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL***

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2018.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS***

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Depuis fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 5,86 % du capital de Stone Heart***

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ». Au cours de l'année 2018, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 345 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 12 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***Obtention d'un emprunt bancaire***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a contracté un emprunt bancaire à moyen terme sur 7 ans auprès de la Banque de Tunisie, d'un montant de 9 275 000 DT.

- ***Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants***

Au titre de l'exercice 2018, la rémunération brute du Directeur Général s'élève à 411 397 DT. Les charges connexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurances groupe, TFP et Foprolos) sont de 106 110 dinars. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Hichem BESBES**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie**  
**Kalthoum BOUGUERRA**



**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mohamed Hédi KAMMOUN & Karim DEROUICHE.

## Actif du bilan au 31 décembre 2018

(Exprimé en dinars)

A C T I F	Exercice 2 0 1 8			Exercice 2 0 1 7
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC11 Investissements de recherche et développement	150 057	-	150 057	2 557 338
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques	14 156 975	9 228 063	4 928 912	1 743 523
AC13 Fonds commercial	15 000	-	15 000	15 000
	<b>AC 1</b>	<b>9 228 063</b>	<b>5 093 969</b>	<b>4 315 861</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	19 242 770	14 910 786	4 331 984	3 542 002
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	943 827	878 075	65 752	74 386
	<b>AC 2</b>	<b>15 788 861</b>	<b>4 397 736</b>	<b>3 616 387</b>
<b>AC3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions	71 671 066	15 280 544	56 390 521	49 555 288
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	13 824 541	7 530 768	6 293 773	6 680 397
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	57 846 524	7 749 776	50 096 748	42 874 891
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	326 562 736	11 229 646	315 333 091	283 498 486
AC321 Parts dans les entreprises liées	83 269 099	3 247 945	80 021 153	72 834 819
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	203 087 543	7 981 700	195 105 842	195 134 172
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	40 206 095	-	40 206 095	15 529 495
AC33 Autres placements financiers	198 119 924	2 141 225	195 978 699	194 782 318
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	49 600 109	2 141 225	47 458 884	43 888 773
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	142 811 740	-	142 811 740	143 284 880
AC334 Autres prêts	5 704 923	-	5 704 923	7 605 513
AC336 Autres	3 152	-	3 152	3 152
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	10 615 973	-	10 615 973	2 280 450
	<b>AC 3</b>	<b>28 651 415</b>	<b>578 318 284</b>	<b>530 116 542</b>
<b>AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provisions pour primes non acquises	10 103 433	-	10 103 433	11 945 344
AC530 Provisions pour sinistres ( vie)	192 272	-	192 272	93 365
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)	55 354 440	-	55 354 440	44 618 212
	<b>AC 5</b>		<b>65 650 145</b>	<b>56 656 921</b>
<b>AC6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	3 101 541	-	3 101 541	3 519 595
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	74 835 876	41 987 203	32 848 673	33 844 054
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	19 395 621	-	19 395 621	12 921 181
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	6 275 024	792 013	5 483 011	1 835 869
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	216 148	-	216 148	188 169
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 617 202	-	8 617 202	1 624 276
AC633 Débiteurs divers	3 546 576	-	3 546 576	2 017 213
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	<b>AC 6</b>	<b>42 779 216</b>	<b>73 208 771</b>	<b>55 950 357</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actifs</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	1 116 593	-	1 116 593	11 550 900
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	11 623 388	-	11 623 388	10 034 036
AC722 Autres charges à répartir				
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	5 495 685	-	5 495 685	5 899 197
AC732 Estimations de réassurance-acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation	3 824 861	-	3 824 861	3 223 702
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres	13 608	-	13 608	32 516
	<b>AC 7</b>		<b>22 074 134</b>	<b>30 740 351</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>845 190 595</b>	<b>96 447 555</b>	<b>748 743 040</b>	<b>681 396 420</b>

**Passifs et Capitaux propres du bilan au 31 décembre 2018**  
(Exprimé en dinars)

		Exercice 2 0 1 8	Exercice 2 0 1 7
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		Montant Net	Montant Net
<b>Capitaux propres</b>			
CP1 Capital social ou fonds équivalent	<b>CP1</b>	50 000 000	50 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	<b>CP2</b>	116 117 500	78 098 568
CP4 Autres capitaux propres	<b>CP4</b>	32 330 687	52 852 981
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		198 448 186	180 951 549
CP6 Résultat de l'exercice	<b>CP6</b>	27 280 539	32 496 637
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>		<b>225 728 725</b>	<b>213 448 186</b>
<b>Passifs</b>			
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>			
PA23 Autres provisions	<b>PA2</b>	3 829 656	3 844 535
		3 829 656	3 844 535
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>			
PA310 Provisions pour primes non acquises	<b>PA3</b>	61 425 914	56 987 013
PA320 Provisions d'assurance vie		3 723 670	4 718 879
PA330 Provision pour sinistres (vie)		2 918 094	3 206 849
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		328 790 758	293 533 585
PA340 Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (vie)		16 106	24 236
PA341 Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (non vie)		6 301 156	5 685 461
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		15 702 035	14 857 574
PA360 Autres provisions techniques (vie)		15 723 320	12 020 159
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		434 601 053	391 033 756
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>			52 945 662
<b>PA6 Autres dettes</b>			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	<b>PA6</b>	8 299 478	9 807 660
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		743 592	837 150
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance			
PA622 Autres			
PA63 Autres dettes			
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		3 084 698	2 820 305
PA632 Personnel		84 563	43 081
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		5 377 128	9 049 538
PA634 Créiteurs divers		1 903 230	1 663 588
			19 492 688
<b>PA7 Autres passifs</b>			
PA71 Compte de régularisation Passif	<b>PA7</b>		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		8 281 601	6 638 031
PA73 Concours bancaires		3 863 655	-
		12 145 257	6 638 031
<b>Total du passif</b>		<b>523 014 315</b>	<b>467 948 233</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>			
		<b>748 743 040</b>	<b>681 396 420</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance non vie**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	2018		2017	
		Opérations brutes	Cessions e/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>PRNV1 Primes acquises</b>					
PRNV11 Primes émises et acceptées		204 379 287	-29 630 754	174 748 533	155 489 752
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		-4 438 900	-1 841 911	-6 280 811	-2 093 070
	<b>PRNV1</b>	<b>199 940 387</b>	<b>-31 472 665</b>	<b>168 467 722</b>	<b>153 396 682</b>
<b>PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>		24 343 513		24 343 513	16 650 126
	<b>PRNV3</b>	<b>24 343 513</b>		<b>24 343 513</b>	<b>16 650 126</b>
<b>PRNV2 Autres produits techniques</b>		85 755		85 755	75 831
	<b>PRNV2</b>	<b>85 755</b>		<b>85 755</b>	<b>75 831</b>
<b>CHNV1 Charges de sinistres</b>					
CHNV11 Montants payés		-109 492 776	12 122 585	-97 370 191	-96 798 765
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		-35 872 869	10 736 228	-25 136 641	-1 350 683
	<b>CHNV1</b>	<b>-145 365 645</b>	<b>22 858 813</b>	<b>-122 506 832</b>	<b>-98 149 448</b>
<b>CHNV2 Variation des autres provisions techniques</b>		-3 703 161		-3 703 161	294 827
	<b>CHNV2</b>	<b>-3 703 161</b>		<b>-3 703 161</b>	<b>294 827</b>
<b>CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>		-360 001		-360 001	-490 947
	<b>CHNV3</b>	<b>-360 001</b>		<b>-360 001</b>	<b>-490 947</b>
<b>CHNV4 Frais d'exploitation</b>					
CHNV41 Frais d'acquisition		-36 640 651		-36 640 651	-31 271 867
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		1 589 353		1 589 353	1 210 125
CHNV43 Frais d'administration		-22 026 894		-22 026 894	-17 725 484
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			7 969 314	7 969 314	8 871 395
	<b>CHNV4</b>	<b>-57 078 192</b>	<b>7 969 314</b>	<b>-49 108 878</b>	<b>-38 915 831</b>
<b>CHNV5 Autres charges techniques</b>		-456 304		-456 304	-425 747
	<b>CHNV5</b>	<b>-456 304</b>		<b>-456 304</b>	<b>-425 747</b>
<b>CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</b>		-633 517		-633 517	-9 030
	<b>CHNV6</b>	<b>-633 517</b>		<b>-633 517</b>	<b>-9 030</b>
<b>RTNV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>		<b>16 772 836</b>	<b>-644 538</b>	<b>16 128 298</b>	<b>32 426 463</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance vie**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	2018			2017
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>PRV1 Primes</b>					
PRV11 Primes émises et acceptées		3 672 714	-214 173	3 458 541	3 483 835
	PRV1	3 672 714	-214 173	3 458 541	3 483 835
<b>PRV2 Produits de placements</b>		811 392		811 392	667 876
	PRV2	811 392		811 392	667 876
<b>CHV1 Charges de sinistres</b>					
CHV11 Montants payés		-1 624 513	215 120	-1 409 393	-1 402 428
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		296 885	98 907	395 792	-58 071
	CHV1	-1 327 628	314 027	-1 013 601	-1 460 499
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>					
CHV21 Provision d'assurance vie		995 209		995 209	1 143 606
CHV22 Autres provisions techniques ( var de la prov pour égalisation )		-210 944		-210 944	-47 458
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte					
	CHV2	784 265		784 265	1 096 148
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>					
CHV41 Frais d'acquisition		-415 592		-415 592	-348 842
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés					
CHV43 Frais d'administration		-355 010		-355 010	-288 519
CHV45 Commissions reçues des réassureurs			31 001	31 001	72 831
	CHV4	-770 602	31 001	-739 601	-564 530
<b>RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE</b>		<b>3 170 142</b>	<b>130 855</b>	<b>3 300 996</b>	<b>3 222 829</b>

**Etat de résultat**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	2018	2017
<b>RTNV Résultat technique de l'assurance non vie</b>		16 128 298	32 426 463
	RTNV	16 128 298	32 426 463
<b>RTV Résultat technique de l'assurance vie</b>		3 300 996	3 222 829
	RTV	3 300 996	3 222 829
<b>PRNT1 Produits des placements ( assurance non vie )</b>			
PRNT11 Revenus des placements		33 797 514	30 638 775
PRNT12 Produits des autres placements			
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements		3 078 147	2 492 474
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		8 371 445	2 886 998
	PRNT1	45 247 106	36 018 247
<b>PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance vie</b>			
	PRNT3		
<b>CHNT1 Charges des placements ( assurance non vie )</b>			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-4 379 049	-3 600 022
CHNT12 Correction de valeur sur placements		-1 669 367	-4 951 251
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-978 504	-695 833
	CHNT1	-7 026 919	-9 247 106
<b>CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique</b>			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie		-24 343 513	-16 650 126
CHNT22 Produits des placements transférés vie		-811 392	-667 876
	CHNT2	-25 154 906	-17 318 002
<b>PRNT2 Autres produits non techniques</b>		353 564	441 704
	PRNT2	353 564	441 704
<b>CHNT3 Autres charges non techniques</b>		-1 256 585	-1 125 515
	CHNT3	-1 256 585	-1 125 515
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>		<b>31 591 555</b>	<b>44 418 620</b>
<b>CHNT4 Impôt sur le résultat 2018</b>		3 879 914	10 431 735
	CHNT4	3 879 914	10 431 735
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>27 711 640</b>	<b>33 986 885</b>
<b>CHNT5 Pertes extraordinaires</b>		431 102	1 490 248
	CHNT5	431 102	1 490 248
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>431 102</b>	<b>1 490 248</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>27 280 539</b>	<b>32 496 637</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>27 280 539</b>	<b>32 496 637</b>

**Etat des engagements reçus et donnés**  
(Exprimé en dinars)

	2018	2017
<b>Engagements reçus</b>		
Avals, cautions et garanties reçus	-	-
Engagements de rachat de titres et d'actifs	-	-
<b>Engagements donnés</b>		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	2 356 717	2 180 478
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-

**Etat de flux de trésorerie (Méthode directe)**  
(Exprimés en dinars)

		2 018	2 017
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
* Encaissements des primes reçues des assurés	+	194 859 878	196 440 369
* Encaissements des primes reçues ( Acceptations )	+	8 032 065	20 850 506
* Décaissements des primes pour les cessions	-	16 661 515	31 984 826
* Sommes versées pour paiement des sinistres	-	91 695 743	75 879 382
* Sommes versées pour les sinistres ( Acceptations )	-	6 091 331	15 099 141
* Encaissements des sinistres pour cessions	+	2 025 279	9 167 344
* Commissions versées aux intermédiaires	-	20 489 995	19 178 488
* Commissions reçues sur les cessions	+	4 196 754	8 129 383
* Commissions versées sur les acceptations	-	2 290 202	5 570 012
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-	20 286 478	19 650 732
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+	49 121	158 040
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+	9 101 342	2 822 758
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	231 247 085	176 300 856
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+	225 437 854	168 907 536
* Produits financiers reçus	+	34 678 747	29 559 979
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	24 209 363	19 974 207
* Impôts sur les bénéfices payés	-	8 002 006	4 248 026
* Autres mouvements	-	21 616 933	26 930 888
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>35 790 389</b>	<b>40 903 277</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>			
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	7 987 848	9 429 282
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+	123 031	
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	4 224 760	
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-	169 500 000	6 857 530
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+	146 500 000	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>-35 089 577</b>	<b>-16 286 812</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
* Dividendes et autres distributions	-	14 998 776	13 539 277
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-14 998 776</b>	<b>-13 539 277</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>		<b>-14 297 964</b>	<b>11 077 188</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>		<b>11 550 902</b>	<b>473 712</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>		<b>-2 747 062</b>	<b>11 550 900</b>



***Notes aux états financiers***  
***Arrêtés au 31 décembre 2018***

**I- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE**

• Raison sociale	: Compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances (CO.M.A.R)
• Siège social	: Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA 1001 – Tunis
• Date de création	: 1969
• Activité	: Assurance et réassurance toutes branches
• Forme	: Société Anonyme
• Capital social	: Cinquante millions de dinars entièrement libérés
• Registre de commerce	: B 132051 1996 – Tunis
• Matricule fiscal	: 000301L/A/M/000

**Effectif au 31/12/2018**

<b>Catégories professionnelles</b>	<b>Nombre</b>
Cadres (*)	226
Employés (**)	63
Personnel contractuel	31
<b>Total</b>	<b>320</b>

(\*) dont 09 stagiaires

(\*\*) dont 08 stagiaires

**II- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2018 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

**I. POSTES DU BILAN****1.1. Actifs incorporels**

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

**1.2. Actifs corporels d'exploitation**

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. En application de la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport	:	20 %
Mobilier & matériel de bureau	:	20 %
Agencements, aménagements et installations	:	10 %
Matériel informatique	:	33,33 %
Logiciels	:	33,33 %

### 1.3. Placements

#### 1.3.1 Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social, centre d'archives, etc.),
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,
- Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et en application de la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Elément	Taux
Terrains	Non amortissables
Immeubles d'exploitation	5%
Immeubles hors exploitation	5%

#### 1.3.2 Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

### **1.3.3 Autres placements**

#### **- Actions et autres titres à revenus variables**

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées	Cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées	Valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM	Valeur liquidative du 31 décembre

#### **- Obligations et autres titres à revenu fixe**

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

#### **- Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

### **1.4 Créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

#### **1.4.1 Créances nées d'opération d'assurance directe**

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

### **1.4.2 Créances nées d'opération de réassurance**

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance.

### **1.4.3 Autres créances**

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

## **1.5 Autres éléments d'actif**

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir).

### **1.5.1 Frais d'acquisition reportés**

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

### **1.5.2 Différences sur prix de remboursement à percevoir**

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

## **1.6 Capitaux propres**

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

### **1.7 Provisions techniques**

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

### **1.7.1 Provision pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Cette provision est calculée police par police et au prorata temporis.

### **1.7.2 Provision mathématiques (vie)**

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déductions faites de la valeur actuarielle des primes futures.

### **1.7.3 Provision pour sinistres**

La provision pour sinistres représente la valeur estimée des dépenses, en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes.

Cette provision est calculée dossier par dossier. Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres et diminué des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

Le taux de chargement de gestion retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

### **1.7.4 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfices et ristournes et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

### **1.7.5 Provision pour égalisation et équilibrage**

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux tel que la grêle et l'assurance-crédit caution.

### **1.7.6 Autres provisions techniques**

#### **- Provision mathématique des rentes**

Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de la compagnie en ce qui concerne les indemnités servies sous forme d'annuités (rentes) et accessoires des rentes, calculés sur la base de méthodes actuarielles.

#### **- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques**

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est dotée lorsque, pour

l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

#### - **Provision pour risques en cours**

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

## **II. POSTE DES ETATS DE RESULTAT**

### **2.1 Produits des placements transférés et alloués**

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique,
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

### **2.2 Les charges par destination**

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les frais de personnel et les autres charges rattachées.



- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition.

### **III. NOTE SUR L'ANNEXE « ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER »**

L'annexe portant sur les règlements et les provisions pour sinistres retrace l'évolution du ratio S/P par exercice de survenance relatif à la branche non vie conformément à la norme comptable tunisienne n°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances. Les chiffres présentés en 2016 tenaient compte de la partie vie gérée au niveau de la branche santé qui représente 1% en moyenne des SAP de la compagnie.

### **IV. EXEMPTION A LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, COMAR est une société mère. En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas. La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption.

En effet, la COMAR est une filiale de la société PGI holding (société de participation et de gestion des investissements) qui détient directement et indirectement 73,37% du pourcentage de contrôle de la compagnie. La société PGI est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de la COMAR ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente des états financiers consolidés.

### **V. CONTROLE INTERNE**

Le programme d'Audit pour l'année 2019 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la Direction Générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes. Ce programme porte sur les fonctions et processus suivants :

- Finalisation en 2019 des missions de 2018
- La gestion des contrats à déclarations.
- Le processus de provisionnement des dossiers Auto matériels.
- La souscription Automobile sur Assurnet.
- La gestion des placements et de la trésorerie.
- Audit du dispositif de contrôle interne dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/FT)
- Suivi des lettres de recommandations des Commissaires Aux Comptes.
- Suivi des fonctions auditées auparavant et couvrant les domaines suivants :
  - ✓ Gestion des dossiers recours.
  - ✓ Inspection et gestion du réseau.
  - ✓ Gestion du transfert des contrats.



- ✓ Gestion des contrats de maintenance.
- ✓ Prestation assurance des personnes.
- ✓ Prestation auto matériels.
- ✓ Prestation auto corporels.
- ✓ Prestation IRDS.
- ✓ Gestion du contentieux auto, incendie et risques divers.....

## VI. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

### A. MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

#### ➤ NOTE AC1-ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels s'élèvent au 31/12/2018 à 14.322.032 DT contre un montant de 12.467.161 DT au 31/12/2017.

Nature de l'actif	Brut 2017	Mouvement au 31/12/2018	Brut au 31/12/2018	Amortissement & provisions	Net au 31/12/2018
<b>Actifs incorporels</b>	<b>12 467 161</b>	<b>1 854 870</b>	<b>14 322 032</b>	<b>9 228 063</b>	<b>5 093 969</b>
Investissement de recherche et développement	2 557 338	-2 407 281	150 057		150 057
Concessions, Brevets, Licences Marques fonds commercial	9 894 823 15 000	4 262 152	14 156 975 15 000	9 228 063	4 928 912 15 000

#### ➤ NOTE AC2 - ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation bruts s'élèvent au 31/12/2018 à 20.186.597 DT contre un montant de 18.369.237 DT au 31/12/2017.

Nature de l'actif	Brut 2017	Mouvement au 31/12/2018	Brut au 31/12/2018	Amortissement & provisions	V C N au 31/12/2018
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>18 369 237</b>	<b>1 847 360</b>	<b>20 186 597</b>	<b>15 788 861</b>	<b>4 397 736</b>
Installations techniques et machines	17 440 976	1 831 794	19 242 770	14 910 786	4 331 984
Autres installations outillage et mobilier	928 261	15 566	943 827	878 075	65 752

Le détail des actifs corporels d'exploitation se présente comme suit :

Nature de l'actif	Brut	Amortissement	V C N
Agencements Aménagements & installations	9 618 106	6 319 414	3 298 692
Matériel de transport	1 026 964	615 782	411 182
Matériel Mobilier de Bureau	1 151 851	1 048 669	103 182
Matériel Informatique	8 389 676	7 804 996	584 679
<b>Actifs corporels au 31/12/2018</b>	<b>20 186 597</b>	<b>15 788 861</b>	<b>4 397 736</b>

## ➤ NOTE AC3 – PLACEMENTS

Les placements bruts s'élèvent au 31/12/2018 à 606 969 699 DT contre un montant de 558 003 525 DT au 31/12/2017.

Nature de l'actif	Brut 2017	Mouvements au 31/12/2018	Brut Au 31/12/2018	Amortissements & provisions	Net au 31/12/2018
<b>Terrains et constructions</b>	<b>63 205 335</b>	<b>8 465 730</b>	<b>71 671 066</b>	<b>15 280 544</b>	<b>56 390 521</b>
Terrains et constructions d'exploitation	13 824 541		13 824 541	7 530 768	6 293 773
Terrains et constructions hors d'exploitation	49 380 794	8 465 730	57 846 524	7 749 776	50 096 748
<b>Placements</b>	<b>295 749 280</b>	<b>30 813 457</b>	<b>326 562 736</b>	<b>11 229 646</b>	<b>315 333 091</b>
Placements dans les entreprises liées	77 529 215	5 739 884	83 269 099	3 247 945	80 021 153
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	202 690 570	396 973	203 087 543	7 981 700	195 105 842
Bons et Obligations/Etse avec lien	15 529 495	24 676 600	40 206 095		40 206 095
<b>Autres placements financiers</b>	<b>196 768 461</b>	<b>1 351 464</b>	<b>198 119 924</b>	<b>2 141 225</b>	<b>195 978 699</b>
Actions, autres titres a revenus variable	45 874 916	3 725 193	49 600 109	2 141 225	47 458 884
Obligations et autres titres à revenu fixe	143 284 880	-473 140	142 811 740		142 811 740
Autres prêts	7 605 513	-1 900 589	5 704 923		5 704 923
Autres	3 152	0	3 152		3 152
<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>2 280 450</b>	<b>8 335 523</b>	<b>10 615 973</b>		<b>10 615 973</b>
<b>Total Général</b>	<b>558 003 525</b>	<b>48 966 174</b>	<b>606 969 699</b>	<b>28 651 415</b>	<b>578 318 284</b>

**AC 32 - PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIÉES****1. Entreprises liées**

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ( $\geq 40\%$ ) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Entreprises liées	Nombre d'actions	Capital	Nombre	%	Montant Brut	Correction de valeur	Montant net
AMEN SANTE	6 215 625	62 156 250	4 589 405	73,84%	45 717 909	1 108 893	44 609 017
CLINIQUE EL AMEN BEJA	123 413	3 332 151	26 108	21,15%	2 610 800	1 905 884	704 916
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	1 620 000	16 200 000	532 370	32,86%	5 323 700		5 323 700
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	66 250	2 981 250	1 041	1,57%	104 100	65 341	38 759
CLINIQUE EL AMEN LA MARSALA	49 350	4 935 000	283	0,57%	29 152	14 600	14 552
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	1 609 300	16 093 000	586 712	36,46%	5 867 120		5 867 120
CLINIQUE EL AMEN TUNIS	65 000	6 500 000	805	1,24%	83 362	33 257	50 105
COMAR CI	500 001	5 000 010 000	225 001	45,00%	8 304 648		8 304 648
COMAR INVEST S.I.C.A.F	30 000	150 000	24 540	81,80%	134 155		134 155
GMA	9 000	189 000	1 355	15,06%	135 500	119 970	15 530
ASSURANCES HAYETT	150 000	15 000 000	100 643	67,10%	8 100 137		8 100 137
HAYETT_DA_1_06			4	0,00%	77		77
HAYETT_DA_1_3_07			2	0,00%	125		125
HAYETT_DA_1_4_03			2	0,00%	114		114
HEAVY SA	4 005 000	40 050 000	2 400 000	59,93%	6 000 000		6 000 000
HOPITAL PRIVE EL AMEN	840 000	8 400 000	85 820	10,22%	858 200		858 200
<b>Total</b>					<b>83 269 099</b>	<b>3 247 945</b>	<b>80 021 153</b>

## 2. Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

	CAPITAL		NOMBRE	%	BRUT	PROVISIONS 2017	DOTATIONS 2018	REPRISE 2018	PROVISION 2018	NET
	NOMBRE	VALEUR								
AMEN CAPITAL	58 823	588 230	2 499	4,25%	24 990					24 990
AMEN BANK	26 481 000	132 405 000	8 105 702	30,61%	86 035 109					86 035 109
AMEN FINANCE COMPANY	1 000 000	87 500 000	192 859	19,29%	16 875 163					16 875 163
AMEN INSVEST	20 000	2 000 000	4 000	20,00%	251 724					251 724
AMEN PROJECT SICAF	200 000	9 000 000	75 310	37,66%	42 806					42 806
COTUNACE	265 000	26 500 000	2 965	1,12%	300 000					300 000
EL AMANA TAKAFUL	1 500 000	15 000 000	180 000	18,00%	1 800 000	921 055		158 035	763 020	1 036 980
EL AMANA TAKAFUL_NS_2018			90 000		900 000		381 510		381 510	518 490
EL KHIR	87 000	8 700 000	21 912	25,19%	2 107 655	2 107 655			2 107 655	
ENNAKL	30 000 000	30 000 000	3 257 922	10,86%	39 021 335					39 021 335
GENERAL DRINKS	260 000	260 000	72 798	28,00%	72 798					72 798
HOTEL MAJESTIC	330 000	3 300 000	70 000	21,21%	1 400 000	473 970		127 470	346 500	1 053 500
KAWARIS	33 000	3 300 000	8 947	27,11%	942 861					942 861
MEDITRAC	2 000 000	20 000 000	382 132	19,11%	3 887 293					3 887 293
SNB	90 200	9 020 000	18 040	20,00%	1 500 000					1 500 000
SPCS	3 555 000	11 000 000	62 500	1,76%	625 000					625 000
STLV	50 000	5 000 000	1	0,00%	100					100
SUNAGRI-SA	80 000	800 000	24 000	30,00%	240 000	138 528		4 392	134 136	105 864
TAYSIR MICROFINANCE	120 000	12 000 000	1 983	1,65%	198 300	106 435		56 295	50 140	148 160
TUNIS RE	20 000 000	100 000 000	3 090 190	15,45%	28 512 779	3 808 755	384 228		4 192 983	24 319 795
TUNISIE LEASING	9 000 000	45 000 000	1 700 166	18,89%	17 619 518					17 619 518
TLF_DS_3_20			1 700	0,00%	22 754		5 756		5 756	16 999
TUNISYS	150 000	1 500 000	59 843	39,90%	707 359					707 359
<b>TOTAL</b>					<b>203 087 543</b>	<b>7 556 398</b>	<b>771 494</b>	<b>346 192</b>	<b>7 981 700</b>	<b>195 105 842</b>

➤ NOTE AC5 - PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

- Part des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises s'élève à 10.103.433 DT au 31 décembre 2018 contre un montant de 11.945.344 DT au 31 décembre 2017.

Branche	2018	2017	Variation
Incendie	3 322 846	3 456 606	-133 761
Risques divers	5 266 425	7 287 461	-2 021 036
Transport	1 099 855	883 487	216 368
Aviation	414 308	317 790	96 518
<b>TOTAL</b>	<b>10 103 433</b>	<b>11 945 344</b>	<b>-1 841 911</b>

- Sinistres à payer à la charge des réassureurs

La provision pour sinistre à payer (vie) et (non vie) s'élèvent au 31 décembre 2018 à 55. 546.712 DT contre un montant de 44.711.577 DT au 31 décembre 2017.

Branche	2018	2017	Variation
Vie	192 272	93 365	98 907
Incendie	33 970 550	27 045 912	6 924 638
Risques divers	10 780 220	10 131 557	648 663
Automobile	2 634 644	2 036 085	598 558
Transport	6 691 668	4 127 299	2 564 369
Aviation	1 277 359	1 277 359	0
<b>TOTAL</b>	<b>55 546 712</b>	<b>44 711 577</b>	<b>10 835 135</b>

➤ NOTE AC6 - CRÉANCES

Le montant brut des autres créances s'élève au 31 décembre 2018 à 115.987.987 DT contre 92.527.291 DT au 31 décembre 2017.

Libellé	2018			2017		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-1 934 953		-1 934 953	-1 591 390		-1 591 390
Primes acquises et non émises	5 036 494		5 036 494	5 110 985		5 110 985
Autres Créances nées d'opérations directe	74 835 876	41 987 203	32 848 673	69 628 975	35 784 921	33 844 053
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	19 395 621		19 395 621	12 921 181		12 921 181
Créances nées d'opérations de Réassurance	6 275 024	792 013	5 483 011	2 627 882	792 013	1 835 869
Prêts au personnel	216 148		216 148	188 169		188 169
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	8 617 201		8 617 201	1 624 276		1 624 276
Débiteurs divers	3 546 576		3 546 576	2 017 213		2 017 213
<b>TOTAL</b>	<b>115 987 987</b>	<b>42 779 216</b>	<b>73 208 771</b>	<b>92 527 291</b>	<b>36 576 934</b>	<b>55 950 357</b>

• Pour évaluer la PAA, nous avons calculé un taux moyen d'annulation (Sans réémissions) sur le chiffre d'affaires de trois exercices (2015 - 2016 et 2017).

Ensuite, nous avons calculé la moyenne arithmétique de ces taux d'annulation qui, à son tour est multipliée par le chiffre d'affaires de l'exercice pour obtenir le montant de la PAA de l'exercice.

• Pour la provision sur créance assuré, nous avons appliqué les nouveaux taux édictés par la circulaire du CGA N° 24 du 29/03/2017.

#### ➤ NOTE AC7 - AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

Les autres éléments d'actifs s'élèvent au 31 décembre 2018 à 22.074.134 DT contre un montant de 30.740.351 DT au 31 décembre 2017.

Libellé	2018	2017	Variation	
Avoirs en banque	1 060 028	11 458 430	-	10 398 402
CCP	51 486	90 561	-	39 075
Caisse	5 079	1 909		3 170
Frais d'acquisition reportés	11 623 388	10 034 036		1 589 353
Intérêts courus et non échus	5 495 685	5 758 143	-	262 459
Loyers à recevoir	-	141 054	-	141 054
Autres comptes de régularisation	3 824 861	3 223 702		601 159
Autres	13 608	32 516	-	18 908
<b>TOTAL</b>	<b>22 074 134</b>	<b>30 740 351</b>	-	<b>8 666 218</b>

**B. MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉS LES ÉLÉMENTS DU PASSIF**

## ➤ NOTE CP1 - CAPITAUX PROPRES

	Capital social (**)	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Réserve investissement exonérée	Réserve pour toute Eventualité	Autre Réserve pour Toute Eventualité	Réserves spéciales de réévaluation	Résultat de la période	Total
<b>Solde 31/12/2017</b>	<b>50 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>250 000</b>	<b>3 301 022</b>	<b>52 184 119</b>	<b>14 766 965</b>	<b>54 780 581</b>	<b>668 862</b>	<b>32 496 637</b>	<b>213 448 186</b>
Affectation du Résultat 2017							32 496 637		- 32 496 637	0
Réserve légale									-	0
Réserve investissement exonéré										0
Réserve pour toute éventualité										0
Autre Réserve pour toute Eventualité					- 20 522 294		20 522 294			0
Dividende distribués						- 14 750 000	- 250 000			- 15 000 000
Résultat au 31/12/2018									27 280 539	27 280 539
<b>Solde 31/12/2018</b>	<b>50 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>250 000</b>	<b>3 301 022</b>	<b>31 661 825</b>	<b>16 965</b>	<b>107 549 512</b>	<b>668 862</b>	<b>27 280 539</b>	<b>225 728 725</b>

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2018 à 34 663 901 DT et se détaillent comme suit :

Réserves pour fonds social	3 301 022
Réserves pour toutes éventualités	16 965
Réserve spéciale de réinvestissement	31 095 914 (*)
Prime d'émission	250 000

(\*) Ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur

Au 31/12/2018 la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.

La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

(\*\*) Le capital de la COMAR est composé de 2.500.000 actions dont le nominal s'élève à 20 DT. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'Actions	Montant	%
SICOF	1 237 123	24 742 460	49,48%
PGI HOLDING	692 135	13 842 700	27,69%
AXA	384 923	7 698 460	15,40%
MUNICH RE	75 521	1 510 420	3,02%
PARENIN	72 103	1 442 060	2,88%
Autres	38 195	763 900	1,53%
<b>Total</b>	<b>2 500 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>100,00%</b>

#### ➤ NOTE PA3 - PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques s'élèvent au 31 décembre 2018 à 434.601.053 DT contre un montant de 391.033.756 DT au 31 décembre 2017.

Libellé	2018	2017	Variation
Provisions pour primes non acquises	61 425 914	56 987 013	4 438 900
Provisions pour sinistres	353 728 149	317 307 705	36 420 444
Provisions mathématiques Vie	3 723 670	4 718 879	-995 209
Autres Provisions Techniques (non vie)	15 723 320	12 020 159	3 703 161
<b>TOTAL</b>	<b>434 601 053</b>	<b>391 033 756</b>	<b>43 567 296</b>

#### PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES

Les provisions pour primes non acquises s'élèvent au 31 décembre 2018 à 61 425 914 DT contre 56 987 013 DT au 31 décembre 2017.

Branche	PPNA 2018	PPNA 2017	Variation
Incendie	4 892 156	4 755 802	136 354
Risques divers	16 845 811	17 129 833	-284 022
Automobile	32 579 202	31 497 594	1 081 608
Transport	1 628 158	1 006 502	621 657
Groupe	71 795	49 142	22 654
Aviation	201 285	317 966	-116 682
Acceptation	5 207 505	2 230 174	2 977 331
<b>TOTAL</b>	<b>61 425 914</b>	<b>56 987 013</b>	<b>4 438 900</b>

Cette provision est calculée au prorata temporis contrat par contrat.



## PROVISIONS POUR SINISTRES

Les provisions pour sinistres s'élèvent au 31 décembre 2018 à 353.728.149 DT contre à 317.307.705 DT au 31 décembre 2017.

Branche	PSAP 2018	PSAP 2017	Variation
Incendie	46 335 277	38 207 966	8 127 310
Risques divers	45 807 729	48 401 750	-2 594 022
Automobile	236 251 815	213 547 241	22 704 574
Transport	13 327 109	9 172 808	4 154 301
Groupe	2 183 163	2 553 744	-370 582
Aviation	3 868 595	1 434 879	2 433 717
Acceptation	10 228 323	4 582 581	5 645 742
Prévisions pour recours à encaisser	-29 211 253	-24 367 384	-4 843 869
<b>S/T O T A L</b>	<b>328 790 758</b>	<b>293 533 585</b>	<b>35 257 173</b>
Provision pour Egal vie	7 392 069	7 181 125	210 944
Provision pour Egal non vie	6 976 249	6 507 426	468 823
Provision pour Equilibre	1 333 717	1 169 023	164 694
<b>S/TOTAL</b>	<b>15 702 035</b>	<b>14 857 574</b>	<b>844 461</b>
Provisions pour SAP vie	2 918 094	3 206 849	-288 755
Provision pour PB à distribuer vie	16 106	24 236	-8 130
Provision pour PB à distribuer non vie	6 301 156	5 685 461	615 695
<b>S/TOTAL</b>	<b>9 235 356</b>	<b>8 916 546</b>	<b>318 810</b>
<b>TOTAL</b>	<b>353 728 149</b>	<b>317 307 705</b>	<b>36 420 444</b>

### VII. NOTES SUR LES POSTES DU RESULTAT

#### ➤ NOTE RTNV - RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

#### ➤ CHARGES ET PRODUITS DE PLACEMENTS

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

Les produits financiers arrêtés au 31/12/2018 comportent 20.596.640 DT de dividendes distribués par les différentes participations de la COMAR.

#### ➤ VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

Charges	2018	2017
Salaires	15 035 832	14 109 212
Charges sociales	3 123 517	2 849 214
Autres	2 802 158	2 651 274
<b>Total</b>	<b>20 961 507</b>	<b>19 609 700</b>

➤ CHARGES DE COMMISSIONS

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux et courtiers, afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 22.394.098 DT contre à 21.267.324 DT en 2017.

➤ DÉCOMPTÉ FISCAL

<b>RESULTAT COMPTABLE AU 31/12/2018</b>	<b>31 591 555</b>
<b>I- REINTEGRATIONS</b>	<b>10 982 467</b>
- Provisions non déductibles	
+Provisions pour dépréciation des actions non cotées	543 708
+ Provisions/SICAV;FCPR	128 974
+Provisions pour créances douteuses	8 010 249
- Provisions déductibles :	
+Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse	994 321
+Provisions pour créances douteuses	635 813
- Moins-value de cession des titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices.	368 414
Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles.	1 790
Abandon de créances non déductibles	299 197
<b>II- DEDUCTIONS</b>	<b>4 453 514</b>
- Reprise sur provisions réintégréées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	4 453 514
<b>- Résultat fiscal avant déduction des provisions</b>	<b>38 120 508</b>
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:	<b>1 630 134</b>
+Provisions pour titres cotés	994 321
+Provisions pour créances douteuses	635 813
<b>- Résultat fiscal après déduction des provisions</b>	<b>36 490 374</b>
<b>IV- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES</b>	<b>25 712 833</b>
- Dividendes et assimilés.	20 569 640
- Plus-value de cession des actions dans le cadre d'une opération d'introduction en bourse.	
- Plus-value de cession des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis acquises avant le 1er janvier	5 143 193
- Intérêts des dépôts et de titres en devises ou en dinars convertibles.	
<b>V- Résultat fiscal</b>	<b>10 777 541</b>
Contribution Conjoncturelle	431 102
Contribution Sociale	107 775
<b>- Résultat imposable</b>	<b>10 777 541</b>
IMPOT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 35%	3 772 139
IMPOTS AVANCES	9 042 897
REPORT D'IMPOT SUR LES SOCIETES	- 5 270 758
<b>- RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>27 280 539</b>

**VIII. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS****➤ LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉ**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2018 un solde net créditeur de 2.747.063 DT contre un solde de 11.550.902 DT au 31 décembre 2017 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dépôts à vue	- 2 752 141	11 548 991	- 14 301 132
Caisse	5 079	1 909	3 170
<b>Total</b>	<b>- 2 747 062</b>	<b>11 550 900</b>	<b>- 14 297 962</b>

**➤ OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

En 2018, la COMAR a conclu diverses transactions avec des parties liées ces opérations ont toutes été jugées réalisées aux conditions de marché.

**Les transactions financières**

Emprunts obligataires :

Société	Montant au 31/12/2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Montant au 31/12/2018	Produits 2018
AMEN BANK	12 929 495	-	1 623 400	11 306 095	897 519
TUNISIE LEASING	2 600 000	4 500 000	- 1 200 000	5 900 000	328 090
<b>Total</b>	<b>15 529 495</b>	<b>4 500 000</b>	<b>- 2 823 400</b>	<b>17 206 095</b>	<b>1 225 609</b>

**Les transactions d'exploitation :**

NATURE DES TRANSACTIONS	MONTANT
<b>PRESTATIONS ET CHARGEMENTS (*)</b>	<b>12 293 736</b>
AMEN BANK	2 069 636
PARENIN	439 302
GFCO	35 859
TUNISYS	12 503
EL IMRANE	24 892
TUNISIE LEASING	9 182 815
SNB	107 748
CLINIQUE EL AMEN	2 430
TUNISIE FACTORING	66 486
AMEN INVEST	26 889
AMEN SANTE	28 418
AUTRES	296 758
<b>ASSURANCE COMPLEMENT RETRAITE</b>	
HAYETT	588 840

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>20 607 155</b>
AMEN BANK	3 808 956
PARENIN	948 912
GFCO	158 309
TUNISYS	55 342
KAWARIS	99 077
EL IMRANE	112 529
TUNISIE LEASING	14 133 802
SNB	225 218
AMEN INVEST	76 310
CLINIQUE EL AMEN	126 115
TUNISIE FACTORING	191 932
CLINIQUE EL AMEN LA MARSALA	45 127
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	58 140
CLINIQUE EL AMEN BEJA	65 624
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	76 746
AMEN SANTE	130 480
COMAR IMMOBILIERE	10 854
AUTRES	283 681

(\*) Le montant des prestations ne comporte pas les provisions pour sinistres.

### Les Transactions des placements immobiliers : les produits locatifs

SOCIETE	LOYER ANNUEL
HAYETT	121 756
TUNISYS	104 836
EL IMRANE	96 994
CAFES BONDIN	33 222

### Dividendes des sociétés du groupe

SOCIETE	DIVIDENDE
AMEN BANK	10 282 231
AMEN PREMIERE	384 321
AMEN TRESOR SICAV	109 840
EL IMRANE	787 440
TUNISIE LEASING	1 701 327
SNB	150 093
ENNAKL	2 088 952
HOPTITAL PRIVE EL AMEN	68 656
<b>TOTAL</b>	<b>15 572 860</b>

### ➤ ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 27 mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



**Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements**

	<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>DEPRECIATION</b>	<b>VALEUR NETTE</b>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	71 671 066	15 280 544	56 390 521
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	307 721 883	13 370 871	294 351 012
Part d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	13 620 766		13 620 766
Autres part d'OPCVM	14 614 101		14 614 101
Obligations et autres titres à revenu fixe	183 017 835		183 017 835
Autres prêts et effets assimilés	5 704 923		5 704 923
Dépôts auprès les entreprises cédantes	10 615 973		10 615 973
Autres dépôts	3 152		3 152
	<b>606 969 699</b>	<b>28 651 415</b>	<b>578 318 284</b>

**Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer  
Au 31 décembre 2018  
(Exprimé en dinars)**

<u>Année d'inventaire :</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4 :</u> <u>2 014</u>	<u>N-3 :</u> <u>2 015</u>	<u>N-2 :</u> <u>2 016</u>	<u>N-1 :</u>	<u>N :</u>
<b>Inventaire N-2</b>					
Règlements cumulés	75 001 403	55 574 363	39 761 235		
Provisions pour sinistres	33 037 320	42 187 312	58 669 988		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>108 038 723</b>	<b>97 761 675</b>	<b>98 431 223</b>		
Primes acquises	<b>150 554 403</b>	<b>157 651 868</b>	<b>164 608 653</b>		
% sinistres / primes acquises	71,761%	62,011%	59,80%		

<u>Année d'inventaire :</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4 :</u> <u>2 014</u>	<u>N-3 :</u> <u>2 015</u>	<u>N-2 :</u> <u>2 016</u>	<u>N-1 :</u> <u>2 017</u>	<u>N :</u>
<b>Inventaire N-1</b>					
Règlements cumulés	79 445 606	62 897 576	65 015 188	41 362 316	
Provisions pour sinistres	19 537 736	27 486 808	45 590 096	77 413 655	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>98 983 342</b>	<b>90 384 384</b>	<b>110 605 284</b>	<b>118 775 971</b>	
Primes acquises	<b>150 554 403</b>	<b>157 651 868</b>	<b>164 608 653</b>	<b>181 197 079</b>	
% sinistres / primes acquises	65,75%	57,33%	67,19%	65,55%	

<u>Année d'inventaire :</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4 :</u> <u>2 014</u>	<u>N-3 :</u> <u>2 015</u>	<u>N-2 :</u> <u>2 016</u>	<u>N-1 :</u> <u>2 017</u>	<u>N :</u> <u>2 018</u>
<b>Inventaire N</b>					
Règlements cumulés	82 588 688	66 635 008	74 957 401	68 966 409	47 862 850
Provisions pour sinistres	14 580 416	17 115 737	30 052 475	60 321 710	89 888 588
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>97 169 104</b>	<b>83 750 745</b>	<b>105 009 876</b>	<b>129 288 119</b>	<b>137 751 438</b>
Primes acquises	<b>150 554 403</b>	<b>157 651 868</b>	<b>164 608 653</b>	<b>181 197 079</b>	<b>199 940 387</b>
% sinistres / primes acquises	64,54%	53,12%	63,79%	71,35%	68,90%

**Annexe 11 : Ventilation des charges et produits de placement**

	<b>Revenus et Frais Financiers</b>	<b>Autres Revenus et Frais Financiers</b>	<b>Total</b>
Revenus des Placements Immobiliers		1 976 863	1 976 863
Revenus des Participations	19 781 512	2 305 243	22 086 755
Revenus des autres placements	10 011 548	10 174 240	20 185 787
Autres revenus (Commissions, Honoraires)		997 701	997 701
<b>Total Produits de Placements</b>	<b>29 793 059</b>	<b>15 454 046</b>	<b>45 247 106</b>
Intérêts		- 835 012	- 835 012
Frais externes		- 355 089	- 355 089
Autres Frais		- 5 836 818	- 5 836 818
<b>Total charges de placements</b>		<b>- 7 026 919</b>	<b>- 7 026 919</b>



## Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance vie

Branche	Vie	Acceptation Vie	TOTAL
Primes	3 663 330	9 384	3 672 714
Charges de prestations	- 1 319 061	- 8 567	- 1 327 628
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	784 265		784 265
<b>Solde Souscription</b>	<b>3 128 534</b>	<b>817</b>	<b>3 129 351</b>
Frais d'acquisition	- 415 592		- 415 592
Autres charges de gestion nettes	- 355 010		- 355 010
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>- 770 602</b>	<b>-</b>	<b>- 770 602</b>
Produits nets de placements	811 392		811 392
Participation aux résultats et intérêts techniques			
<b>Solde Financier</b>	<b>811 392</b>	<b>-</b>	<b>811 392</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	- 214 173		- 214 173
Part des réassureurs dans les charges de prestation	215 120		215 120
Part des réassureurs dans les charges de provisions	98 907		98 907
Part des réassureurs dans la participation aux résultat			
Commissions reçues des réassureurs	31 001		31 001
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>130 855</b>	<b>-</b>	<b>130 855</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE VIE</b>	<b>3 300 179</b>	<b>817</b>	<b>3 300 996</b>

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Montant des rachats	
Interêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	14 049 939
Provisions techniques brutes à l'ouverture	15 131 089

## Annexe 13: Résultat technique par catégorie d'assurance Non vie

Branche	Incendie	A T	Risques divers	Automobile	Transport	Groupe	Aviation	Acceptation	TOTAL
<b>Primes acquises</b>									
Primes Emises	19 190 098		24 546 993	102 908 754	9 139 244	21 672 740	6 572 487	20 348 972	204 379 287
Variation des primes non acquises	- 136 354		284 022	- 1 081 608	- 621 657	- 22 654	116 682	- 2 977 331	- 4 438 900
<b>Charges de Prestations</b>									
Prestations et frais payés	- 11 063 549	- 474 555	- 5 274 603	- 62 776 893	- 1 581 428	- 17 345 580	- 2 734 240	- 8 241 929	- 109 492 776
Charges des provisions pour prestations diverses	- 12 246 055	- 241 791	- 2 269 906	- 21 207 814	- 4 147 596	- 276 976	180 591		- 40 209 547
<b>Solde souscription</b>	- 4 255 860	- 716 346	17 286 506	17 842 438	2 788 562	4 027 531	4 135 520	9 129 712	50 238 064
Frais d'acquisition	- 6 028 888	- 277 062	- 5 400 718	- 15 475 804	- 3 694 504	- 3 179 686	- 994 636		- 35 051 298
Autres charges de gestion nettes	- 1 973 649		- 4 106 338	- 11 742 520	- 1 630 043	- 2 273 152	- 671 740		- 22 397 442
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	- 8 002 538	- 277 062	- 9 507 056	- 27 218 323	- 5 324 547	- 5 452 838	- 1 666 377	-	- 57 448 741
Produits de placements	756 146		2 131 176	13 402 381	793 357	3 133 255	868 829	3 258 369	24 343 513
Autres produits techniques	9 433		474	11 242	174 363	183 354			360 001
<b>Solde financier</b>	765 579	-	2 130 702	13 391 140	618 994	2 949 901	868 829	3 258 369	23 983 512
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 14 227 355		- 11 535 338	- 1 143 883	- 4 054 159		- 346 613	- 165 316	- 31 472 665
Part des réassureurs dans les prestations payées	8 157 302		2 737 955		1 227 328				12 122 585
Part des réassureurs dans les charges de provisions	6 924 638		648 663	598 558	2 564 369				10 736 228
Part des réassureurs dans les charges des autres provisions techniques									
Part des réassureurs dans la participation aux résultats									
Commissions reçues des réassureurs	4 525 306		2 246 758		1 159 772			37 478	7 969 314
<b>Solde de Réassurance</b>	5 379 890	-	5 901 963	- 545 325	897 311	-	- 346 613	- 127 838	- 644 538
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON VIE</b>	- 6 112 929	- 993 408	4 008 190	3 469 930	- 1 019 681	1 524 593	2 991 360	12 260 243	16 128 298

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Provision pour primes non acquises au 31/12/2018	61 425 914
Provision pour primes non acquises au 31/12/2017	56 987 013
<b>Provision pour sinistres à payer au 31/12/2018</b>	328 790 758
Provision pour sinistres à payer au 31/12/2017	293 533 585
<b>Provision pour participation aux bénéfices au 31/12/2018</b>	6 301 156
Provision pour participation aux bénéfices au 31/12/2017	5 685 461
<b>Autres provisions techniques au 31/12/2018</b>	
Provision pour risques en cours	4 330 354
Provisions mathématiques (rentes)	11 392 965
Provision pour ristournes	
Provision pour Egalisation et Equilibrage	8 309 966
Autres provisions techniques non vie	
Prévisions de recours à encaisser	29 211 253
<b>Autres provisions techniques au 31/12/2017</b>	
Provision pour risques en cours	940 043
Provisions mathématiques (rentes)	11 080 116
Provision pour ristournes	
Provision pour Egalisation et Equilibrage	7 676 449
Autres provisions techniques non vie	
Prévisions de recours à encaisser	24 367 384

**Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie  
d'assurance aux états financiers Vie  
Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018  
(Exprimé en dinars)**

	POSTE	MONTANT
Primes	PRV1	3 672 714
Charges de Prestations	CHV1	- 1 327 628
Charges des provisions vie et des autres provisions techniques	CHV2	784 265
Ajustement ACAV (Assurance à capital Variable)	CHV10-PRV3	
<b>Solde de souscription</b>		<b>3 129 351</b>
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	- 415 592
Autres Charges de Gestion nettes	CHV43+CHV5- PRV4	- 355 010
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>- 770 602</b>
Produits nets de placements	PRV2-CHV9	811 392
Participation aux résultats et Intérêts Techniques	CHV3	-
<b>Solde Financier</b>		<b>811 392</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV1	- 214 173
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de Prestation	CHV1	314 027
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2	-
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV45	31 001
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>130 855</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>3 300 996</b>
<b>Informations Complémentaires</b>		
Montant des Rachats		-
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques Brutes à la clôture		14 049 939
Provisions techniques Brutes à l'ouverture		15 131 089
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigible		

**Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie  
D'assurance aux états financiers Non Vie  
Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018  
(Exprimé en dinars)**

	POSTE	MONTANT
<b>Primes acquises</b>		
Primes émises	PRNV11	204 379 287
Variation des Primes non acquises	PRNV12	-4 438 900
<b>Charges de Prestation</b>		
Prestations et Frais payés	CHNV11	-109 492 776
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12+CHNV6+CHNV2	-40 209 547
<b>Solde de souscription</b>		<b>50 238 064</b>
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-35 051 298
Autres Charges de Gestion nettes	CHNV43+CHNV5+PRNV2	-22 397 442
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-57 448 741</b>
Produits nets de placements	PRNT3	24 343 513
Participation aux résultats	CHNV3	-360 001
<b>Solde Financier</b>		<b>23 983 512</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1	-31 472 665
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les Prestations payées	CHNV11	12 122 585
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestation	CHNV12+CHNV2+CHNV6	10 736 228
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	7 969 314
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>-644 538</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>16 128 298</b>
<b>Informations Complémentaires</b>		
Provisions pour primes non acquises clôture		61 425 914
Provisions pour primes non acquises ouverture		56 987 013
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		328 790 758
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		293 533 585
Autres provisions techniques clôture		30 334 442
Autres provisions techniques ouverture		25 382 069
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigible		

**ECC-MAZARS**

Immeuble MAZARS, Rue du LAC GHAR EL Melh  
Les Berges du Lac, 1053 TUNIS  
Tél +216 71 96 48 98  
Fax +216 71 96 32 46  
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn  
MF : 578728RAM000

**Société d'expertise comptable**

Immeuble International City Center-Tour des bureaux  
Centre Urbain Nord- 1082- Tunis  
Tél +216 70 728 450  
Fax +216 70 728 405  
E-mail : administration@finor.com.tn  
MF :048096HAM000

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** **États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018**

Messieurs les Actionnaires

**de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances**  
**COMAR**

Avenue Habib Bourguiba  
1001, Tunis

### ***I. Rapport sur l'audit des états financiers***

#### Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 225 728 725 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 27 280 539 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « COMAR », au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme



significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 20 avril 2019**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Hed KAMMOUN**



**FINOR**

**Karim DEROUICHE**





**ECC-MAZARS**

Immeuble MAZARS, Rue du LAC GHAR EL Melh  
Les Berges du Lac, 1053 TUNIS  
Tél +216 71 96 48 98  
Fax +216 71 96 32 46  
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn  
MF : 578728RAM000

**Société d'expertise comptable**

Immeuble International City Center-Tour des bureaux  
Centre Urbain Nord- 1082- Tunis  
Tél +216 70 728 450  
Fax +216 70 728 405  
E-mail : administration@finor.com.tn  
MF :048096HAM000

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **Exercice clos le 31 décembre 2018**

Messieurs les Actionnaires  
**de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances**  
**COMAR**  
Avenue Habib Bourguiba  
1001, Tunis

**Messieurs,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### ***I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :***

##### ***1.1 Conventions et opérations régies par les dispositions l'article 200 du code des sociétés commerciales***

- Le Conseil d'Administration du 19 juin 2018 a autorisé la participation à l'augmentation du capital réalisée par la société Amen santé à hauteur de 5.040 KDT et ce à titre irréductible.

Par ailleurs, et compte tenu du désistement de la SFI et de deux personnes physiques, le Conseil d'Administration du 02 octobre 2018, a autorisé la souscription à titre réductible de 53.152 actions et ce, pour une enveloppe globale de 532 KDT.

Ainsi, le montant total souscrit dans le cadre de l'augmentation du capital de la société Amen santé s'élève à 5.575 KDT.

- La COMAR a cédé 432.500 actions de la société « Clinique EL AMEN BIZERTE » à la société AMEN SANTE (détenue à hauteur 73,84% par la COMAR) pour un total de 4.325 KDT.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration du 19 juin 2018.

- La COMAR a acquis 7.385 actions TUNISYS auprès de l'AMEN BANK (détenue à hauteur de 30,61%) pour un total égal à 183 KDT.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration du 28 mars 2017.

- En date du 23 novembre 2018, la COMAR a conclu avec la société EL-IMRANE (détenue à hauteur de 56,26%) une convention de placement de 1.5MD rémunéré au taux de 12% et ce, dans le cadre d'un prêt en "compte courant associé".

Les produits constatés à ce titre en 2018 s'élèvent à 20 KDT.

Cette convention a été autorisée à posteriori par le conseil d'administration du 18 décembre 2018.

- La COMAR a engagé divers frais et achats pour le compte de COMAR Côte d'Ivoire (détenue à hauteur de 45,00%) pour un total égal à 7 KDT. Ces frais ont été inscrits en tant que créances à encaisser de la COMAR Côte d'Ivoire. Au 31 décembre 2018, la créance envers COMAR Côte d'Ivoire s'élève à 456 KDT.

## ***1.2 Conventions et opérations régies par les dispositions l'article 202 du code des sociétés commerciales***

Il a été constaté que des opérations et des conventions réglementées n'ont pas été soumises à la procédure prévue par l'article 200 du code des sociétés commerciales, notamment en ce qui concerne l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Ces opérations seront soumises au vote de l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, sur la base de notre rapport spécial et se présentent comme suit :

- En date du 31 mai 2018, la COMAR a conclu un contrat d'achat de locaux commerciaux sis à l'immeuble Émeraude au LAC II avec la société EL-IMRANE (détenue à hauteur de 56,26% par la COMAR) pour un montant de 4.214 KDT hors taxes.
- En 2018, La COMAR a pris en charge la quote-part de HAYETT dans le contrat Software management solution "SMS". Le montant correspondant facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2018, s'élève à 65 KDT.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :**

L'exécution des opérations suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Au cours de l'exercice 2017, la COMAR a conclu avec la société AMEN SANTE un contrat de location portant sur des locaux à usage bureautique.

Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2018, s'élève à 192 KDT.

- La COMAR a conclu avec la société PGI Holding (détenant directement et indirectement 73,37% du capital de la COMAR) une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine de développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2011.

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2016 a autorisé l'avenant à ladite convention qui a porté le plafond de la rémunération de 150 KDT à 160 KDT.

Le montant comptabilisé à ce titre en charges de l'exercice 2018 s'élève à 190 KDT toutes taxes comprises.

- Au cours de l'exercice 2015, la COMAR a conclu avec la société EL- IMRANE (détenue à hauteur de 56,26% par la COMAR) une convention de placement de 4 MDT au taux de 9% et ce, dans le cadre d'un prêt en « compte courant actionnaire » autorisé par le Conseil d'Administration du 06 octobre 2015.

Le 30 janvier 2018, la société EL-IMRANE a remboursé le reliquat du principal soit 3,5 MDT et 315 KDT d'intérêts.

En 2018, les produits constatés au titre de ce prêt s'élèvent à 25 KDT.

- Au cours de l'exercice 2016, la COMAR a conclu avec TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,9% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2018, s'élève à 25 KDT.
- Au cours de l'exercice 2008, la COMAR a conclu avec TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,9% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2018, s'élève à 80 KDT.
- Au cours de l'exercice 2013, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) deux contrats de location, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2018, les loyers facturés par HAYETT s'élèvent respectivement par contrat à 32 KDT et 9 KDT.
- Au cours de l'exercice 2014, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location, portant sur un local à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2018, les loyers facturés par HAYETT à ce titre s'élèvent à 14 KDT.
- Au cours de l'exercice 2009, la COMAR a conclu avec HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2018, s'élève à 122 KDT hors taxes.

Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2018, s'élève à 58 KDT.

- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec la société CAFES BONDIN SARL, un contrat de location portant sur un local à usage commercial. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2018, est de 33 KDT.
- La COMAR a conclu avec la société EL- IMRANE (dans laquelle elle détient 56,26% du capital) deux contrats de location, au cours des exercices 2009 et 2011, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2018, les loyers facturés par contrat s'élèvent respectivement à 55 KDT et 42 KDT.

### **III. Obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants :**

Le Conseil d'Administration réuni le 12 mai 2017 a décidé la nomination de Monsieur Slaheddine Ladjimi en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le comité de rémunération du 22 mai 2017 a arrêté la rémunération du président du Conseil d'Administration pour un montant brut s'élevant à 250 KDT à compter du 12 mai 2017. En outre, il bénéficiera d'une voiture de fonction, d'un chauffeur et d'un quota de carburant annuel de 4 KDT ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Par ailleurs, le comité de rémunération du 28 juin 2017 a arrêté la rémunération et les avantages à accorder au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint comme suit :

- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général est fixée à 180 KDT.
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint est fixée à 160 KDT.

En outre, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient chacun d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais de téléphone et de carburant.

#### **Autres rémunérations :**

- Le comité de rémunération du 19 juin 2018 a décidé d'accorder les primes de bilan suivantes :
  1. Le Directeur Général, M Hakim Ben Yedder : Une prime de bilan de 220 KDT au titre de l'année 2017 ;
  2. Le Directeur Général Adjoint, M Lotfi Ben Haj Kacem : Une prime de bilan de 180 KDT au titre de l'année 2017.
- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à un total de 160 KDT par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2018.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 36 KDT par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2018.
- Les membres du Comité des Risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 30 KDT par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2018.

Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors Charges sociales et fiscales et hors avantage en nature), tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en dinars) :

- Président du Conseil d'Administration :

	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Rémunération	250 000	62 500
<b>Total</b>	<b>250 000</b>	<b>62 500</b>

- Directeur Général et Directeur Général Adjoint :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Rémunération	180 000	-	160 000	-
Primes 2018 (provision)	220 000	220 000	180 000	180 000
<b>Total</b>	<b>400 000</b>	<b>220 000</b>	<b>340 000</b>	<b>180 000</b>

- Membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Risques :

Membres du Conseil d'Administration, du comité d'Audit et du comité des risques				
	Charge de l'exercice		Passif au 31/12/2018	
Jetons de présence et autres rémunérations		226 000		232 857
<b>Total</b>		<b>226 000</b>		<b>232 857</b>

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions de placement et d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la COMAR réalisées avec les sociétés apparentées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 20 avril 2019**

**Les Commissaires aux Comptes**

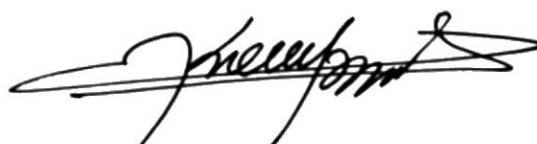
**ECC MAZARS**

**Mohamed Hedi KAMMOUN**



**FINOR**

**Karim DEROUICHE**



**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES  
-SOTUVER-**

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Sami MENJOUR et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

**Bilan**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au	
		31/12/2018	31/12/2017
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		1 105 340	1 060 119
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 019 970)	(983 350)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>(B.1)</b>	<b>85 370</b>	<b>76 769</b>
Immobilisations corporelles		111 412 822	108 989 292
- Amortissements des immobilisations corporelles		(63 785 981)	(56 288 174)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>(B.1)</b>	<b>47 626 841</b>	<b>52 701 118</b>
Immobilisations financières		2 528 028	1 814 951
- Provisions sur immobilisations financières		(101 317)	(61 566)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>(B.2)</b>	<b>2 426 711</b>	<b>1 753 385</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>50 138 922</b>	<b>54 531 272</b>
Autres actifs non courants	<b>(B.3)</b>	62 624	41 442
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>50 201 547</b>	<b>54 572 714</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		38 135 894	41 611 529
-Provisions pour dépréciation des stocks		(1 878 286)	(734 126)
<b>Stocks nets</b>	<b>(B.4)</b>	<b>36 257 608</b>	<b>40 877 403</b>
Clients et comptes rattachés		23 581 089	13 569 708
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(3 795 594)	(3 352 848)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>(B.5)</b>	<b>19 785 495</b>	<b>10 216 860</b>
Autres actifs courants		11 307 143	5 610 157
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(611 935)	(571 217)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>(B.6)</b>	<b>10 695 208</b>	<b>5 038 940</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>(B.7)</b>	3 000 000	-
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>(B.8)</b>	3 631 269	822 872
<b>Total des actifs courants</b>		<b>73 369 580</b>	<b>56 956 075</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>123 571 127</b>	<b>111 528 789</b>

**Bilan**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au	
		31/12/2018	31/12/2017
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		27 253 600	27 253 600
Réserves		14 951 605	14 551 632
Résultats reportés		4 251 596	1 117 700
Subvention d'investissement		1 673 191	2 111 819
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>48 129 992</b>	<b>45 034 751</b>
Résultat de l'exercice		17 309 924	10 034 507
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(B.9)</b>	<b>65 439 917</b>	<b>55 069 258</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>(B.10)</b>	17 480 000	17 156 097
Provisions pour risques et charges	<b>(B.11)</b>	915 803	653 955
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>18 395 803</b>	<b>17 810 052</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>(B.12)</b>	12 204 895	10 183 150
Autres passifs courants	<b>(B.13)</b>	9 437 260	8 107 194
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>(B.14)</b>	18 093 252	20 359 136
<b>Total des passifs courants</b>		<b>39 735 407</b>	<b>38 649 480</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>58 131 210</b>	<b>56 459 531</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>123 571 127</b>	<b>111 528 789</b>



**Etat de résultat**  
**Modèle autorisé**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
		2018	2017
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	(R.1)	93 531 961	66 691 314
Autres produits d'exploitation	(R.2)	2 092 321	1 608 958
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>95 624 282</b>	<b>68 300 272</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(6 282 679)	6 883 898
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(42 523 830)	(37 731 946)
Charges de personnel	(R.4)	(9 274 944)	(8 134 923)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(9 331 423)	(8 593 402)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(7 104 861)	(5 556 677)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(74 517 737)</b>	<b>(53 133 051)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>21 106 546</b>	<b>15 167 221</b>
Charges financières nettes	(R.7)	(2 176 682)	(4 299 537)
Autres gains ordinaires	(R.8)	69 971	58 677
Autres pertes ordinaires	(R.9)	(31 471)	(71 458)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>18 968 363</b>	<b>10 854 902</b>
Impôt sur les bénéfices	(R.10)	(1 658 439)	(820 395)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>17 309 924</b>	<b>10 034 507</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>17 309 924</b>	<b>10 034 507</b>
Effets des modifications comptables (Nets d'impôt)		-	-
<b>Résultat de l'exercice après modification comptable</b>		<b>17 309 924</b>	<b>10 034 507</b>

**Etat des flux de trésorerie**  
**Modèle autorisé**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	<b>Exercice de 12 mois clos</b>	
		<b>le 31 Décembre</b>	
		<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>			
Résultat net		17 309 924	10 034 507
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions	(F.1)	9 331 423	8 593 402
- Variation des :			
- Stock	(F.2)	3 475 635	(7 991 790)
- Créances clients	(F.2)	(10 011 381)	(1 358 072)
- Autres actifs	(F.2)	(5 696 987)	(2 375 335)
- Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	3 484 039	2 551 252
Autres ajustements :			
- Résorption subvention d'investissement		(438 628)	(439 663)
- Plus ou moins-values de cession		-	(26 000)
- Reclassements au cours de l'exercice		41 442	106 289
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>		<b>17 495 467</b>	<b>9 094 590</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.4)	(2 468 752)	(3 230 814)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	26 000
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières		(713 077)	(699 671)
Décaissements sur acquisitions des autres actifs non courants		(62 624)	(41 442)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(3 244 453)</b>	<b>(3 945 927)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	1 635 216
Prime d'émission		-	4 088 040
Encaissement sur fonds social		18 424	16 598
Encaissements provenant des emprunts		7 000 000	4 000 000
Remboursements d'emprunts		(4 042 036)	(3 477 698)
Distributions de dividendes		(6 519 061)	(5 155 892)
Encaissement crédit de financement		43 100 000	43 756 409
Remboursement crédit de financement		(45 800 000)	(52 170 945)
Intérêts courus		238 983	(49 772)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(6 003 690)</b>	<b>(7 358 044)</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>8 247 324</b>	<b>(2 209 380)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>(1 753 694)</b>	<b>455 686</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	(F.5)	<b>6 493 630</b>	<b>(1 753 694)</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société « SOTUVER S.A » est une société anonyme, ayant un capital de 27 253 600 Dinars Tunisiens. La « SOTUVER S.A » est une filiale de la société CFI. Cette dernière est établie en Tunisie et prépare des états financiers consolidés.

La société « SOTUVER S.A » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

### **II. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE :**

L'exercice 2018 est marqué par les faits suivants :

- L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 juin 2018 a décidé la distribution des dividendes pour 6 519 061 DT soit 0,260 DT par action. Ces dividendes sont distribuables à partir du 27 juillet 2018.
- En 2018, le chiffre d'affaires de la SOTUVER a connu une augmentation de 40%, sous l'effet de l'accroissement de la capacité de production, la conquête de nouveaux marchés et la diversification de l'offre produits.
- En 2018, la société a souscrit deux nouveaux emprunts, auprès de l'UIB pour 5 millions de dinars remboursable dans un délai de 5 ans au TMM+1,25%, et auprès d'ATTIJARI BANK pour 2 millions de dinars remboursable dans un délai de 7 ans au TMM+1,25%. Ces emprunts ont pour objet de parfaire le schéma de financement se rapportant aux investissements entamés durant l'exercice 2017.
- En décembre 2018, la société a souscrit un emprunt obligataire à court terme sous forme de bons de trésor, d'une valeur de 3 millions de dinars, rémunéré au taux de TMM+3% et remboursable dans un délai de 3 mois.

### **III. REFERENTIEL COMPTABLE**

#### **III.1. DECLARATION DE CONFORMITE**

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

#### **III.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes

- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

- **Unité monétaire**

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

La politique actuelle de couverture contre les risques de change consiste à équilibrer dans la limite du possible les opérations d'achat et de vente réalisés dans la même devise, pour ce faire la société gère des comptes bancaires en devise étrangères il s'agit principalement des comptes en Euro.

Les gains et pertes de change sont prise en compte à la date de clôture sur la base des taux de change à ladite date.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par « SOTUVER S.A » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

<b>Nature</b>	<b>Taux annuels</b>
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative Immobilisations corporelles et de la NCT 6 Immobilisations incorporelles.

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à SOTUVER). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La SOTUVER opte pour le classement de ses placements conformément à la norme comptable ou un placement à court terme est un placement que la SOTUVER n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs :**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- **Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par « SOTUVER S.A » à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsqu'elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis de la « SOTUVER S.A » sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des états théoriques au 31 décembre 2018.

#### IV. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

##### IV.1. Notes sur le bilan

##### B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2017	Acquisitions 2018	Valeurs brutes au 31/12/2018	Amortissements Cumulés au 31/12/2017	Dotations 2018	Amortissements Cumulés au 31/12/2018	Valeurs comptables nettes au 31/12/2018
Investissements, Recherches et développements	701	-	701	514	47	561	140
Licences	167 888	-	167 888	126 845	12 816	139 661	28 228
Logiciels	891 529	45 221	936 750	855 991	23 758	879 749	57 003
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 060 119</b>	<b>45 221</b>	<b>1 105 340</b>	<b>983 350</b>	<b>36 620</b>	<b>1 019 970</b>	<b>85 370</b>
Terrains	1 315 574	-	1 315 574	-	-	-	1 315 574
Constructions	22 629 407	7 631	22 637 038	7 697 773	756 827	8 454 600	14 182 438
Equipements de bureau	475 827	22 898	498 725	352 907	30 038	382 945	115 781
Installations techniques	2 854 967	-	2 854 967	1 802 350	185 160	1 987 510	867 457
Matériel de sécurité	199 964	30 601	230 565	90 762	19 445	110 207	120 357
Matériel de transport	1 134 040	339 544	1 473 585	632 503	212 768	845 271	628 314
Matériel Industriel	76 254 019	187 978	76 441 997	44 706 430	6 164 849	50 871 279	25 570 718
Matériel Informatique	944 249	99 309	1 043 558	698 511	65 203	763 714	279 843
Outillages Industriels	704 396	218 316	922 712	306 938	63 517	370 455	552 257
Immobilisations corporelles en cours	2 476 848	1 517 254	3 994 102	-	-	-	3 994 102
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>108 989 292</b>	<b>2 423 531</b>	<b>111 412 822</b>	<b>56 288 174</b>	<b>7 497 807</b>	<b>63 785 981</b>	<b>47 626 841</b>
<b>Total Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>110 049 411</b>	<b>2 468 752</b>	<b>112 518 162</b>	<b>57 271 523</b>	<b>7 534 427</b>	<b>64 805 951</b>	<b>47 712 211</b>

## B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 2 426 711DT contre 1 753 385 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2018	Provision	Valeur nette au 31/12/2018	Valeur nette au 31/12/2017	Variation
Titres de participations	1 350 692	(101 317)	1 249 375	789 126	460 249
Dépôts et cautionnements	1 177 336	-	1 177 336	964 259	213 077
<b>Total</b>	<b>2 528 028</b>	<b>(101 317)</b>	<b>2 426 711</b>	<b>1 753 385</b>	<b>673 326</b>

Les titres de participation nets s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1 249 375 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeurs brutes au 31/12/2018	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2018	% de détention
SVT	1 000 000	-	1 000 000	50%
MARINAJERBA	190 730	(61 355)	129 375	2,14%
VETRO MEDITERRANEO	120 000	-	120 000	80%
ADRIAVETRO	27 462	(27 462)	-	75%
NSD	12 500	(12 500)	-	12,50%
<b>Total</b>	<b>1 350 692</b>	<b>(101 317)</b>	<b>1 249 375</b>	

## B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 62 624 DT contre 41 442 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2017	Capitalisation 2018	Reclassement 2018	31/12/2018	Variation
Charges reportées	41 442	62 624	(41 442)	62 624	(21 182)
<b>Total</b>	<b>41 442</b>	<b>62 624</b>	<b>(41 442)</b>	<b>62 624</b>	<b>(21 182)</b>

Ce montant englobe les coûts d'études engagées par la société et dont la finalité est l'amélioration des rendements de l'usine (amélioration de la productivité et de la qualité, optimisation et l'amélioration de l'organisation de l'usine etc).

## B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2018 à 36 257 608 DT contre 40 877 403 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Matières premières	992 090	1 199 507	(207 417)
Matières consommables	4 422 996	3 966 484	456 512
Moules	8 916 347	6 526 314	2 390 033
Emballages	1 151 051	1 152 676	(1 625)
Palettes	2 530 789	2 361 248	169 541
Produits finis	20 122 622	26 405 301	(6 282 679)
<b>Stocks bruts</b>	<b>38 135 894</b>	<b>41 611 529</b>	<b>(3 475 635)</b>
(-) Provision pour dépréciation des stocks	(1 878 286)	(734 126)	(1 144 160)
<b>Stocks nets</b>	<b>36 257 608</b>	<b>40 877 403</b>	<b>(4 619 795)</b>

### B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2018 à 19 785 495 DT contre 10 216 860 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Clients d'exploitation	16 536 082	8 927 292	7 608 790
Clients effets à recevoir	2 396 567	510 271	1 886 297
Clients douteux et impayés	3 725 223	3 367 363	357 860
Valeurs à l'encaissement	923 217	764 783	158 434
<b>Clients et comptes rattachés bruts</b>	<b>23 581 089</b>	<b>13 569 708</b>	<b>10 011 381</b>
(-) Provision pour dépréciation des créances	(3 795 594)	(3 352 848)	(442 746)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>19 785 495</b>	<b>10 216 860</b>	<b>9 568 635</b>

### B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2018 à 10 695 208DT contre 5 038 940 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Comptes de régularisation actifs	5 066 659	1 560 052	3 506 607
Fournisseurs débiteurs	2 971 278	564 602	2 406 677
Etat et collectivités publiques	2 588 073	2 824 410	(236 337)
Personnel et comptes rattachés	640 894	635 428	5 465
Débiteurs divers	40 240	25 664	14 576
<b>Autres actifs courants bruts</b>	<b>11 307 143</b>	<b>5 610 157</b>	<b>5 696 987</b>
(-) Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(611 935)	(571 217)	(40 719)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>10 695 208</b>	<b>5 038 940</b>	<b>5 656 268</b>

### B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 3 000 000 DT au 31 décembre 2018 contre un solde nul au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et correspondent à un emprunt obligataire à court terme sous forme de bons de trésor.

### B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2018 à 3 631 269 DT contre 822 872 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Banques	3 623 116	819 192	2 803 924
Caisse	8 153	3 680	4 473
<b>Total</b>	<b>3 631 269</b>	<b>822 872</b>	<b>2 808 397</b>



## B.9. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2018 une valeur de 65 439 917 DT. Le tableau de variation des capitaux propres entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2018 se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Autres réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2016 avant affectation</b>	<b>23 438 096</b>	<b>2 343 809</b>	<b>595 345</b>	<b>2 224 183</b>	<b>2 551 483</b>	<b>200 000</b>	-	<b>7 307 838</b>	<b>6 230 187</b>	<b>44 890 941</b>
Résultat de l'exercice 2016				4 140 744			2 089 443		(6 230 187)	-
Distribution des dividendes				(5 156 381)						(5 156 381)
Augmentation du capital par incorporation des réserves	2 180 288			(90 846)			(2 089 443)			-
Augmentation du capital en numéraire	1 635 216							4 088 040		5 723 256
Fond social			16 598							16 598
Amortissement de la subvention					(439 663)					(439 663)
Résultat de l'exercice 2017									10 034 507	10 034 507
<b>Capitaux propres au 31/12/2017 avant affectation</b>	<b>27 253 600</b>	<b>2 343 810</b>	<b>611 944</b>	<b>1 117 700</b>	<b>2 111 819</b>	<b>200 000</b>	-	<b>11 395 878</b>	<b>10 034 507</b>	<b>55 069 258</b>
Résultat de l'exercice 2017				10 034 507					(10 034 507)	-
Réserves légales		381 550		(381 550)						-
Distribution des dividendes				(6 519 061)						(6 519 061)
Fond social			18 424							18 424
Amortissement de la subvention					(438 628)					(438 628)
Résultat de l'exercice 2018									17 309 924	17 309 924
<b>Capitaux propres au 31/12/2018 avant affectation</b>	<b>27 253 600</b>	<b>2 725 360</b>	<b>630 368</b>	<b>4 251 596</b>	<b>1 673 191</b>	<b>200 000</b>	-	<b>11 395 878</b>	<b>17 309 924</b>	<b>65 439 917</b>

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2018, la somme de 9 539 470 DT et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde en DT</b>
Réserves légales	2 031 632
Primes d'émission	7 307 838
Autres réserves	200 000
<b>Total Résultats reportés</b>	<b>9 539 470</b>

La variation de la réserve pour fonds social se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b><u>Solde au 1<sup>er</sup> Janvier</u></b>		
Trésorerie	611 944	595 345
Prêts au personnel	-	-
<b>Total</b>	<b>611 944</b>	<b>595 345</b>

#### **Ressources de l'exercice**

Participation de la société	-	-
Intérêts des prêts au personnel	18 424	16 598

#### **Emplois de l'exercice**

Aides au personnel non remboursables	-	-
--------------------------------------	---	---

#### **Solde au 31 Décembre**

Trésorerie	630 368	611 944
Prêts au personnel	-	-
<b>Total</b>	<b>630 368</b>	<b>611 944</b>

Par ailleurs, les subventions d'investissement nettes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1 673 191 DT contre 2 111 819 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur brute au 31/12/2018</b>	<b>Résorptions</b>	<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	<b>Valeur nette au 31/12/2017</b>	<b>Variation</b>
Subvention M A N	6 655 279	(5 463 726)	1 191 553	1 555 165	(363 613)
Subvention A P I	5 908 675	(5 443 406)	465 269	530 720	(65 450)
Subvention ITP	95 654	(79 285)	16 369	25 934	(9 565)
Subvention FNME	326 303	(326 303)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>12 985 911</b>	<b>(11 312 720)</b>	<b>1 673 191</b>	<b>2 111 819</b>	<b>(438 628)</b>

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres se répartissent comme suit:

<b>Libellé</b>	<b>Part</b>	<b>Valeur</b> (Valeur nominale de l'action = 1 DT)
STE CFI	70,49%	19 211 063
LLOYD TUNISIEN	12,58%	3 428 503
Divers	16,93%	4 614 034
<b>Total Résultats reportés</b>	<b>100,00%</b>	<b>27 253 600</b>

### B.10. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2018 à 17 480 000 DT contre 17 156 097 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Emprunt ATTIJARI	7 417 437	7 714 290	(296 853)
Emprunt UIB	3 500 000	-	3 500 000
Emprunt UBCI	3 271 122	4 733 683	(1 462 561)
Emprunt BIAT	3 238 095	4 571 429	(1 333 333)
Emprunt LEASING	53 346	136 695	(83 349)
<b>Total</b>	<b>17 480 000</b>	<b>17 156 097</b>	<b>323 903</b>

### B.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2018 à 915 803 DT contre 653 955DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Provisions pour départ à la retraite	777 894	645 667	132 228
Autres provisions pour risques	137 909	8 289	129 620
<b>Total</b>	<b>915 803</b>	<b>653 955</b>	<b>261 848</b>

### B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2018 à 12 204 895 DT contre 10 183 150 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
Fournisseurs d'exploitation	8 864 898	8 274 004	590 894
Retenues de garantie	2 262	2 262	-
Fournisseurs effets à payer	1 974 150	1 437 861	536 289
Fournisseurs d'immobilisation	568 198	477 030	91 169
Fournisseurs, factures non parvenues	795 387	(8 007)	803 394
<b>Total</b>	<b>12 204 895</b>	<b>10 183 150</b>	<b>2 021 745</b>

### B.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 9 437 260DT contre 8 107 194 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
<b>Clients créditeurs</b>	<b>886 813</b>	<b>323 462</b>	<b>563 351</b>
<b>Personnel et comptes rattachés</b>	<b>1 651 221</b>	<b>1 399 097</b>	<b>252 124</b>
<i>Personnel UGTT</i>	7 118	6 316	802
<i>Assurance Groupe</i>	8 308	6 481	1 827
<i>Rémunération due</i>	-	5 504	(5 504)
<i>Personnel, cession divers</i>	2 909	2 871	38
<i>Dettes pour congés à payer</i>	605 281	609 828	(4 547)
<i>Autres charges à payer</i>	1 027 605	768 098	259 508
<b>Etat et comptes rattachés</b>	<b>1 852 596</b>	<b>1 217 413</b>	<b>635 183</b>
<i>Etat, impôt et taxes</i>	1 615 348	873 534	741 814
<i>État, retenues à la source</i>	9 641	238 422	(228 781)
<i>État, TVA</i>	226 630	-	226 630
<i>État, FOPROLOS, TFP</i>	977	22 812	(21 834)
<i>État, FODEC</i>	-	58 810	(58 810)
<i>État, droit de timbre</i>	-	478	(478)
<i>TCL</i>	-	23 359	(23 359)
<b>Créditeurs divers</b>	<b>684 342</b>	<b>467 231</b>	<b>217 111</b>
<i>Jetons de présence</i>	8 650	8 650	-
<i>Dividendes</i>	2 317	1 932	386
<i>C.N.S.S.</i>	673 062	456 336	216 725
<i>Assurances</i>	313	313	-
<b>Charges à payer</b>	<b>4 362 288</b>	<b>4 699 991</b>	<b>(337 704)</b>
<b>Total</b>	<b>9 437 260</b>	<b>8 107 194</b>	<b>1 330 065</b>

#### B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2018 à 18 093 252 DT contre 20 359 136 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en DT
<b>Crédit de financement</b>	<b>10 920 000</b>	<b>13 620 000</b>	<b>(2 700 000)</b>
<i>Crédit financement Stock</i>	2 920 000	2 630 000	290 000
<i>Crédit financement Export</i>	8 000 000	7 000 000	1 000 000
<i>Crédit de gestion</i>	-	3 990 000	(3 990 000)
<b>Emprunt à moins d'un an</b>	<b>6 637 610</b>	<b>4 003 550</b>	<b>2 634 061</b>
<i>ATTIJARI BANK</i>	2 296 853	1 174 602	1 122 251
<i>BIAT</i>	1 333 333	761 905	571 429
<i>UBCI</i>	1 926 061	1 985 680	(59 619)
<i>UIB</i>	1 000 000	-	1 000 000
<i>LEASING</i>	81 363	81 363	-
<b>Intérêts courus sur crédits</b>	<b>398 003</b>	<b>159 020</b>	<b>238 983</b>
<i>UIB</i>	167 582	-	167 582
<i>ATTIJARI BANK</i>	123 321	75 065	48 257
<i>UBCI</i>	107 099	82 068	25 031
<i>BIAT</i>	-	1 887	(1 887)
<b>Banques</b>	<b>137 640</b>	<b>2 576 566</b>	<b>(2 438 927)</b>
<i>ATTIJARI BANK</i>	-	955 315	(955 315)
<i>B.N.A</i>	12 747	12 747	-
<i>B.I.A.T</i>	-	233 121	(233 121)
<i>UIB</i>	122 836	181 242	(58 406)
<i>A T B</i>	-	385 324	(385 324)
<i>S T B</i>	2 055	1 854	202
<i>UBCI</i>	-	806 965	(806 965)
<b>Total</b>	<b>18 093 252</b>	<b>20 359 136</b>	<b>(2 265 883)</b>

## IV.2. Notes sur l'état de résultat

### R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 93 531 961 DT au cours de l'exercice 2018 contre 66 691 314 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Chiffre d'affaires Local	38 841 504	32 241 661	6 599 843
Chiffre d'affaires Export	54 690 457	34 449 652	20 240 805
<b>Total</b>	<b>93 531 961</b>	<b>66 691 314</b>	<b>26 840 648</b>

### R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 2 092 321DT au cours de l'exercice 2018 contre 1 608 958 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Autres Produits Locaux	1 477 843	1 166 318	311 525
Transferts de charges	37 285	2 977	34 308
Subventions d'exploitation	138 565	-	138 565
Résorption subvention d'investissement	438 628	439 663	(1 035)
<b>Total</b>	<b>2 092 321</b>	<b>1 608 958</b>	<b>483 363</b>

### R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 42 523 830 DT au cours de l'exercice 2018 contre 37 731 946 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation en DT
<b>Matière première</b>	<b>15 871 572</b>	<b>13 711 255</b>	<b>2 160 317</b>
<i>Stock initial</i>	<i>1 199 507</i>	<i>1 177 026</i>	<i>22 481</i>
<i>Achat 2018</i>	<i>15 664 155</i>	<i>13 733 736</i>	<i>1 930 419</i>
<i>Stock final</i>	<i>(992 090)</i>	<i>(1 199 507)</i>	<i>207 417</i>
<b>Matière consommable</b>	<b>7 096 926</b>	<b>7 110 197</b>	<b>(13 271)</b>
<i>Stock initial</i>	<i>10 492 798</i>	<i>10 104 202</i>	<i>388 596</i>
<i>Achat 2018</i>	<i>9 943 470</i>	<i>7 498 793</i>	<i>2 444 677</i>
<i>Stock final</i>	<i>(13 339 343)</i>	<i>(10 492 798)</i>	<i>(2 846 545)</i>
<b>Emballage</b>	<b>4 623 105</b>	<b>4 011 542</b>	<b>611 563</b>
<i>Stock initial</i>	<i>1 152 676</i>	<i>819 754</i>	<i>332 922</i>
<i>Achat 2018</i>	<i>4 621 480</i>	<i>4 344 464</i>	<i>277 016</i>
<i>Stock final</i>	<i>(1 151 051)</i>	<i>(1 152 676)</i>	<i>1 625</i>
<b>Palette</b>	<b>1 856 319</b>	<b>1 505 571</b>	<b>350 748</b>
<i>Stock initial</i>	<i>2 361 248</i>	<i>1 997 355</i>	<i>363 893</i>
<i>Achat 2018</i>	<i>2 025 860</i>	<i>1 869 465</i>	<i>156 395</i>
<i>Stock final</i>	<i>(2 530 789)</i>	<i>(2 361 248)</i>	<i>(169 541)</i>
<b>Energie</b>	<b>13 075 908</b>	<b>11 393 381</b>	<b>1 682 527</b>
<i>Eau</i>	<i>110 241</i>	<i>45 143</i>	<i>65 098</i>
<i>Gaz</i>	<i>7 949 812</i>	<i>7 157 217</i>	<i>792 595</i>
<i>Electricité</i>	<i>5 015 855</i>	<i>4 191 021</i>	<i>824 834</i>
<b>Total</b>	<b>42 523 830</b>	<b>37 731 946</b>	<b>4 791 884</b>

#### R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 9 274 944DT au cours de l'exercice 2018 contre 8 134 923 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Salaires et appointements	7 896 966	6 905 244	991 723
Charges patronales	1 377 978	1 229 679	148 299
<b>Total</b>	<b>9 274 944</b>	<b>8 134 923</b>	<b>1 140 022</b>

#### R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 9 331 423DT au cours de l'exercice 2018 contre 8 593 402DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations	7 534 427	7 516 552	17 876
Provisions pour dépréciation des stocks	1 144 160	515 503	628 657
Provisions pour dépréciation des clients	483 465	561 348	(77 884)
Provision pour risques	129 620	-	129 620
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	39 751	-	39 751
<b>Total</b>	<b>9 331 423</b>	<b>8 593 402</b>	<b>738 020</b>

#### R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 7 104 861DT au cours de l'exercice 2018 contre 5 556 677DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Frais de Transport	2 978 555	1 726 965	1 251 589
Entretiens et réparations	1 146 298	805 886	340 412
Honoraires	623 932	867 079	(243 148)
Sous-traitance	426 379	389 354	37 025
Impôts et taxes	411 336	289 770	121 566
Réceptions et missions	303 404	277 421	25 982
Frais d'Assurances	297 972	281 287	16 685
Autres charges	268 725	252 673	16 052
Locations	246 324	318 807	(72 483)
Frais d'Assistance	145 183	69 030	76 153
Frais bancaires	144 373	165 842	(21 469)
Télécommunications	74 882	75 063	(182)
Jetons de présence	37 500	37 500	-
<b>Total</b>	<b>7 104 861</b>	<b>5 556 677</b>	<b>1 548 184</b>

#### R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 2 176 682DT au cours de l'exercice 2018 contre 4 299 537 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Intérêts sur emprunts	2 053 054	1 304 661	748 392
Intérêts sur opérations de financement	850 121	841 984	8 137
Frais d'escompte	356 814	316 648	40 166
Intérêts sur comptes courants	346 098	494 215	(148 117)
Différences de change	(1 429 405)	1 342 029	(2 771 434)
<b>Total</b>	<b>2 176 682</b>	<b>4 299 537</b>	<b>(2 122 855)</b>

### R.8. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 69 971DT au cours de l'exercice 2018 contre 58 677DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Profits exceptionnels	69 971	32 677	37 293
Plus-value sur cessions actifs	-	26 000	(26 000)
<b>Total</b>	<b>69 971</b>	<b>58 677</b>	<b>11 293</b>

### R.9. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 31 471DT au cours de l'exercice 2018 contre 71 458DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Pertes exceptionnelles	30 942	34 771	(3 829)
Achats liés à des exercices antérieurs	529	36 688	(36 159)
<b>Total</b>	<b>31 471</b>	<b>71 458</b>	<b>(39 987)</b>

### R.10. Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à 1 658 439 DT au cours de l'exercice 2018 contre 820 395 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation en DT
Impôts sur les bénéfices	1 425 700	820 395	605 305
Contribution sociale <sup>(*)</sup>	232 739	-	232 739
<b>Total</b>	<b>1 658 439</b>	<b>820 395</b>	<b>838 044</b>

<sup>(\*)</sup> Contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociales telle qu'instituée par la loi de Finance pour l'année 2018



### V.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

#### F.1. Amortissements et provisions

Désignation	2018	2017
Dotations aux amortissements d'immobilisations corporelles et incorporelles	7 534 427	7 516 552
Provisions pour risques et charges	129 620	-
Provisions pour dépréciation d'immobilisations financières	39 751	-
Provisions pour dépréciation des stocks	1 144 160	515 503
Provisions pour dépréciation des clients	483 465	561 348
<b>Total</b>	<b>9 331 423</b>	<b>8 593 402</b>

#### F.2. Variation des actifs

Désignations	31/12/2018 (a)	31/12/2017 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	38 135 894	41 611 529	3 475 635
Créances clients	23 581 089	13 569 708	(10 011 381)
Autres actifs	11 307 143	5 610 157	(5 696 987)
<b>Total</b>	<b>73 024 127</b>	<b>60 791 394</b>	<b>(12 232 732)</b>

#### F.3. Variation des passifs

Libellé	31/12/2018 (a)	31/12/2017 (b)	Variation (b)-(a)
Fournisseurs	12 204 895	10 183 150	(2 021 745)
Autres passifs courants	9 437 260	8 107 194	(1 330 065)
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	777 894	645 667	(132 228)
<b>Total</b>	<b>22 420 049</b>	<b>18 936 011</b>	<b>(3 484 039)</b>

#### F.4. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 423 531)	(3 180 976)
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	(45 221)	(49 838)
<b>Total</b>	<b>(2 468 752)</b>	<b>(3 230 814)</b>

## F.5.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Bons de trésor	3 000 000	
Caisse	8 153	3 680
<b>Comptes courants bancaires débiteurs</b>	<b>3 623 116</b>	<b>819 192</b>
ATTIJARI BANK	171 195	51 499
B.N.A	683	588
B.I.A.T	1 580 284	380 727
AMEN BANK	22 055	21 555
A T B	140 848	59 027
BH	557 143	305 797
UBCI	1 016 270	-
UIB	134 638	-
<b>Comptes courants bancaires créditeurs</b>	<b>(137 640)</b>	<b>(2 576 566)</b>
ATTIJARI BANK	-	(955 315)
B.N.A	(12 747)	(12 747)
B.I.A.T	-	(233 121)
A T B	-	(385 324)
UBCI	-	(806 965)
UIB	(122 836)	(181 242)
STB	(2 055)	(1 854)
<b>Total</b>	<b>6 493 630</b>	<b>(1 753 694)</b>

## V. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société « SOTUVER S.A » se détaillent comme suit :

### V.1. Engagements donnés

#### A- Hypothèques et nantisements

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI, ATTIJARI BANK, BH et UIB :

##### a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

##### b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages

et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

#### B- Crédits

Banque	Montant Crédit	Principal restant dû	Intérêts restants
ATTIJARI BANK 1	6 000 000	2 000 004	150 881
ATTIJARI BANK 2	6 000 000	5 714 286	848 958
ATTIJARI BANK 3	2 000 000	2 000 000	483 511
UBCI 1	2 540 000	-	-
UBCI 2	1 220 050	406 683	25 705
UBCI 3	5 270 000	790 500	9 238
UBCI 4	4 000 000	4 000 000	530 950
BIAT 1	4 000 000	571 429	16 262
BIAT 2	4 000 000	4 000 000	631 764
UIB	5 000 000	4 500 000	506 013
<b>TOTAL</b>	<b>40 030 050</b>	<b>23 982 902</b>	<b>3 203 281</b>

Banque	Montant P Crédit	Principal + Intérêts restant dû	Intérêts restants
ATTIJARI LEASING 1	147 600	51 719	9 899
ATTIJARI LEASING 2	60 900	22 841	4 571
ATTIJARI LEASING 4	55 022	10 391	2 128
ATTIJARI LEASING 5	40 122	21 024	3 638
ATTIJARI LEASING 6	72 132	35 808	6 955
ATTIJARI LEASING 7	40 969	27 232	4 698
<b>TOTAL</b>	<b>416 746</b>	<b>169 015</b>	<b>31 890</b>

#### C- Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 décembre 2018 à 9 635 624DT et se détaillent comme suit :

Banque	Montant
ATB	679 467
ATTIJARI BANK	3 650 378
BIAT	1 259 614
UBCI	2 021 292
BH	174 882
UIB	1 849 991
<b>Total</b>	<b>9 635 624</b>

#### V.2. Engagements reçus

Au 31 décembre 2018, la société n'a obtenu aucun engagement sous forme de de cautionnements, avals, garanties ou autres sûretés

#### VI. Note relative au résultat par action

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Résultat Net	17 309 924	10 034 507
Nombre d'action	27 253 600	27 253 600
<b>Résultat par action</b>	<b>0,635</b>	<b>0,368</b>

## **VII. Notes sur les parties liées**

Les opérations entre les parties liées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

- a. Courant l'exercice 2018, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 486 036 DT. Le solde fournisseur de la société « Lloyd Tunisien » présente un solde débiteur de 2 485 DT au 31 décembre 2018.
- b. Courant l'exercice 2018, la société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a reçu des avances totalisant 500 000 DT auprès de « SOTUVER S.A » au titre de la construction du dépôt de stockage et divers travaux. Le solde fournisseur de la société « CETRAM » présente un solde débiteur de 478 418 DT au 31 décembre 2018.
- c. Courant l'exercice 2018, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et gaz pour un montant global de 1 315 034 DT. Le compte de « ALUFOND » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2018 de 992 624 DT.
- d. Courant l'exercice 2018, la société « Vetro Mediterraneo », société détenue par la « SOTUVER S.A », a acquis des produits finis auprès de cette dernière pour un montant global de 2 560 957 DT. Le solde client au 31 décembre 2018 s'élève à 1 465 019 DT.
- e. La société « Vetro Mediterraneo » société détenue par la « SOTUVER S.A », a loué au cours de l'année 2018 auprès de la société « SOTUVER S.A » un local d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> sis à la zone industrielle de Djebel Ouest. La charge de loyer au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1 000 DT.
- f. La société « SVT », société détenue par la « SOTUVER S.A », a loué au cours de l'année 2018 auprès de la société « SOTUVER S.A » un bureau situé dans les locaux de « SOTUVER S.A ». La charge de loyer de l'année 2018 s'élève à 1 000 DT.
- g. Courant l'exercice 2018, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « Vetro Mediterraneo », société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 10 DT. Le compte de « Vetro Mediterraneo » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2018 de 13 024 DT.
- h. Courant l'exercice 2018, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « ADRIAVETRO », société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 29 611 DT. Le compte de « ADRIAVETRO » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2018 de 117 656 DT.
- i. Courant les exercices 2018 et antérieurs, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « SVT », société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 3 529 283DT relatives aux frais d'étude et d'acquisitions des équipements.

## **VIII. Evénements postérieurs**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration en date du 15avril 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A,**

### **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15 juin 2016 pour le cabinet AMC Ernst & Young et du 20 juin 2017 pour le Cabinet Sami MENJOUR, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « SOTUVER S.A » (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 65 439 917 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 17 309 924 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

## **Evaluation des Stocks**

### Risques identifiés

Les Stocks de la société figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour une valeur nette de 36 257 608 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 29% du total actifs). Les stocks sont évalués comme suit :

- Pour les produits finis : à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.
- Pour les matières premières et les autres stocks : à la valeur inférieure entre le coût unitaire moyen pondéré ou le coût historique, et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

La direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente.

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée en tenant compte des articles à rotation lente ou obsolètes déduction faite, pour les produits finis, de la valeur récupérable de ces articles telle que calculée par la direction technique et la direction commerciale de la société.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente et vérifier leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.
- Comparer par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué, afin de confirmer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes ;
- Revoir les jugements effectués par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

## **4. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son

exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.



## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 30 avril 2019**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC ERNST& YOUNG  
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

**Sami MENJOUR**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A.,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Votre Conseil d'Administration nous a informés des opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

1. Courant l'exercice 2018, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 486 036DT. Le solde fournisseur de la société « Lloyd Tunisien » présente un solde débiteur de 2 485 DT au 31 décembre 2018. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2019.
2. Courant l'exercice 2018, la société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a reçu des avances totalisant 500 000 DT auprès de « SOTUVER S.A » au titre de la construction du dépôt de stockage et divers travaux. Le solde fournisseur de la société « CETRAM » présente un solde débiteur de 478 418 DT au 31 décembre 2018. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2019.
3. Courant l'exercice 2018, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et gaz pour un montant global de 1 315 034DT. Le compte de « ALUFOND » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2018 de 992 624DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2019.
4. Courant l'exercice 2018, la société « Vetro Mediterraneo », société détenue par la « SOTUVER S.A », a acquis des produits finis auprès de cette dernière pour un montant global de 2 560 957 DT. Le solde client au 31 décembre 2018 s'élève à 1 465 019DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2019.
5. La société « Vetro Mediterraneo » société détenue par la « SOTUVER S.A », a loué au cours de l'année 2018 auprès de la société « SOTUVER S.A » un local d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> sis à la zone industrielle de Djebel Ouest. La charge de loyer au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1 000 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2019.

6. La société « SVT », société détenue par la « SOTUVER S.A », a loué au cours de l'année 2018 auprès de cette dernière un bureau situé dans les locaux de « SOTUVER S.A ». La charge de loyer de l'année 2018 s'élève à 1 000 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2019.
7. Courant l'exercice 2018, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges en lieu et place de la société « Vetro Mediterraneo », société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 10 DT. Le compte de « Vetro Mediterraneo » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2018 de 13 024 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2019.
8. Courant l'exercice 2018, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges en lieu et place de la société « ADRIAVETRO », société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 29 611 DT. Le compte de « ADRIAVETRO » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2018 de 117 656 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2019.
9. Courant les exercices 2018 et antérieurs, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « SVT », société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 3 529 283 DT relatives aux frais d'étude et d'acquisitions des équipements. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2019.

## **II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
  - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2008. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 8 000 DT et d'une prime annuelle nette de 24 000 DT.

Le Conseil d'Administration du 30 mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle du Directeur Général et de transférer la prime annuelle à son compte assurance vie.

Le Conseil d'Administration du 24 septembre 2018 a décidé d'ajuster la rémunération du Directeur Général en intégrant la cotisation annuelle de la CNSS. Ainsi, le Conseil d'Administration fixe la rémunération annuelle nette à 99 522 DT soit un total brut annuel de 145 184 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant (835 DT par mois) et des frais de communications téléphoniques (4 239 DT en 2018).
  - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 21 avril 2015. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 4 500 DT servi sur quinze mensualités et d'une prime annuelle nette de 10 000 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant (500 DT par mois) et des frais de communications téléphoniques (1 200 DT en 2018).

2. Les obligations et engagements de la société « SOTUVER S.A » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2018	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2018
Avantages à court terme	150 604	-	165 009	-
Charges pour congés à payer	-	28 479	-	18 276
Indemnité de départ à la retraite	-	-	-	20 108
<b>Total</b>	<b>150 604</b>	<b>28 479</b>	<b>165 009</b>	<b>38 384</b>

### **III. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants**

- La société a provisionné au cours de l'année 2018 un montant de 37 500 DT relatif aux jetons de présence. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018 statuera sur ce point.
- La société a provisionné au cours de l'année 2018 un montant de 18 750DT relatif aux rémunérations des membres du comité d'audit. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018 statuera sur ce point.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 30 avril 2019**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC ERNST& YOUNG**  
**Mohamed Zinelabidine CHERIF**

**Sami MENJOUR**

## AVIS DE SOCIETES

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

#### **La Société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 juin 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Monsieur Mahmoud ZAHAF.

**BILAN**  
(Exprimés en dinars)

<i>Actifs</i>	<i>Notes</i>	<i>2018</i> <i>Au 31/12/2018</i>	<i>2017</i> <i>Au 31/12/2017</i>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
Immobilisations incorporelles		446 231,959	437 831,959
- Moins: Amortissements		-398 880,822	-355 610,924
<b>S/Total</b>	<b>B-1</b>	<b>47 351,137</b>	<b>82 221,035</b>
Immobilisations corporelles		25 326 935,122	24 941 523,427
- Moins: Amortissements		-13 292 874,471	-11 887 741,831
<b>S/Total</b>	<b>B-2</b>	<b>12 034 060,651</b>	<b>13 053 781,596</b>
Immobilisations financières		4 276 766,562	3 481 684,582
- Moins: Provisions		0,000	0,000
<b>S/Total</b>	<b>B-3</b>	<b>4 276 766,562</b>	<b>3 481 684,582</b>
<b>Total Actifs Immobilisés</b>		<b>16 358 178,350</b>	<b>16 617 687,213</b>
Autres actifs non courants	<b>B-4</b>	15 123,334	31 511,667
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>16 373 301,684</b>	<b>16 649 198,880</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		11 760 111,301	11 190 497,665
- Moins: Provisions		0,000	0,000
<b>S/Total</b>	<b>B-5</b>	<b>11 760 111,301</b>	<b>11 190 497,665</b>
Clients et comptes rattachés		20 667 781,179	17 583 719,119
- Moins: Provisions		-790 386,331	-552 571,369
<b>S/Total</b>	<b>B-6</b>	<b>19 877 394,848</b>	<b>17 031 147,750</b>
Autres actifs courants	<b>B-7</b>	1 753 032,241	3 240 905,461
Placement et autres actifs financiers	<b>B-8</b>	2 052 580,496	2 049 423,142
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>B-9</b>	659 433,990	173 739,525
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>36 102 552,876</b>	<b>33 685 713,543</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>52 475 854,560</b>	<b>50 334 912,423</b>

**BILAN**

(Exprimés en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>2018 Au 31/12/2018</b>	<b>2017 Au 31/12/2017</b>
Capital social		14 206 500,000	13 530 000,000
Réserve Légale		1 353 000,000	1 230 000,000
Prime d'émission		3 124 760,000	4 342 460,000
Autres capitaux propres		160 996,476	113 014,872
Résultats reportés		7 943 038,896	6 291 292,612
<b>Total des Cap. Propres avant Résultat de l'exercice</b>		<b>26 788 295,372</b>	<b>25 506 767,484</b>
<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>B-10</b>	<b>3 113 785,088</b>	<b>2 451 246,284</b>
<b>Total des Capitaux Propres avant affectation</b>		<b>29 902 080,460</b>	<b>27 958 013,768</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	<b>B-11</b>	3 128 918,610	3 237 866,810
Autres Passifs Financiers		0,000	0,000
Provisions	<b>B-12</b>	50 000,000	50 000,000
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>3 178 918,610</b>	<b>3 287 866,810</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>B-13</b>	6 480 346,329	12 227 750,858
Autres passifs courants	<b>B-14</b>	1 034 587,273	1 189 233,880
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>B-15</b>	11 879 921,888	5 672 047,107
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>19 394 855,490</b>	<b>19 089 031,845</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>22 573 774,100</b>	<b>22 376 898,655</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>52 475 854,560</b>	<b>50 334 912,423</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(Exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<b>2018</b> <i>Au 31/12/2018</i>	<b>2017</b> <i>Au 31/12/2017</i>
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	<b>R-1</b>	54 755 903,269	44 463 930,503
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
Production immobilisée	<b>R-2</b>	17 511,761	520,520
<b>Total des Produits d'Exploitation</b>		<b>54 773 415,030</b>	<b>44 464 451,023</b>
<b>Charges d'Exploitation</b>			
Variation des Stocks des produits finis et des en cours (en + ou -)		143 111,580	373 666,828
Achat de marchandises consommées	<b>R-3</b>	41 140 221,035	33 294 370,319
Charges de personnel	<b>R-4</b>	4 419 506,070	3 973 539,323
Dotations aux amortissements et provisions	<b>R-5</b>	2 293 207,536	1 665 675,452
Autres charges d'exploitation	<b>R-6</b>	2 267 400,017	2 123 854,886
<b>Total des Charges d'exploitation</b>		<b>50 263 446,238</b>	<b>41 431 106,808</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 509 968,792</b>	<b>3 033 344,215</b>
Charges financières nettes	<b>R-7</b>	1 987 186,191	1 275 982,516
Produit financières	<b>R-8</b>	807 796,433	673 929,538
Autres gains ordinaires	<b>R-9</b>	228 312,269	387 191,004
Autres pertes ordinaires	<b>R-10</b>	21 950,913	15 640,407
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>		<b>3 536 940,390</b>	<b>2 802 841,834</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>R-11</b>	423 155,302	351 595,550
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>		<b>3 113 785,088</b>	<b>2 451 246,284</b>
Eléments extraordinaires	<b>R-12</b>	0,000	0,000
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3 113 785,088</b>	<b>2 451 246,284</b>



**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(Exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<b>2018</b> <i>Au 31/12/2018</i>	<b>2017</b> <i>Au 31/12/2017</i>
<b>Flux de Trésorerie liés à l'Exploitation</b>			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		3 113 785,088	2 451 246,284
<b>AJUSTEMENT POUR</b>			
Amortissement et provision		2 293 207,536	1 665 675,452
Intérêts sur emprunt		317 990,704	281 985,117
<b>VARIATION DES:</b>			
- Stocks	F-1	-569 613,636	-1 601 329,049
- Créances	F-2	-3 084 062,060	-4 445 369,423
- Autres actifs	F-3	1 484 698,766	-1 633 598,708
- Fournisseurs	F-4	-5 747 404,529	6 067 947,777
- Autres passifs	F-5	-154 646,607	280 899,170
- Moins values		20 391,108	218,888
- Plus values		-126 650,000	-276 441,778
- Reprise sur provision		-1 395,829	0,000
- Quote-part Subventions		-61 683,396	-35 071,762
<b>Flux de Trésorerie provenant de (affecté à) l'Exploitation</b>		<b>-2 515 382,855</b>	<b>2 756 161,968</b>
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et Incorporelles	F-6	-1 000 678,677	-2 458 315,594
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et Incorporelles	F-7	126 770,000	1 028 437,805
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	F-8	-806 331,980	-2 301,921
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	F-9	8 400,000	2 000,000
<b>Flux de Trésorerie provenant des (affectés aux) Activités d'Investissement</b>		<b>-1 671 840,657</b>	<b>-1 430 179,710</b>
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</b>			
- Encaissement subvention d'investissement	F-10	109 665,000	123 153,000
- Dividendes et autres distributions	F-11	-1 217 682,900	-922 500,000
- Encaissement provenant des emprunts	F-12	3 162 336,941	500 000,000
- Intérêts sur emprunts	F-13	-317 990,704	-281 985,117
- Remboursement d'emprunts (principal )	F-14	-803 417,682	-862 131,539
<b>Flux de Trésorerie provenant des (affectés aux) Activités de Financement</b>		<b>932 910,655</b>	<b>-1 443 463,656</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>		<b>-3 254 312,857</b>	<b>-117 481,398</b>
Trésorerie au début de l'exercice	F-15	-964 336,446	-846 855,048
Trésorerie à la fin de l'exercice	F-16	-4 218 649,303	-964 336,446

## NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2018

### I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société MANUFACTURE PANNEAUX BOIS DU SUD en abrégée « MPBS » est une société anonyme constituée en 1980 avec un capital initial de 100 000 TND divisé en 10000 actions de 10 TND chacune.

Le capital actuel de la société MANUFACTURE PANNEAUX BOIS DU SUD est de Quatorze MillionsDeux Cent Six Mille CinqCentsDinars (14 206 500 TND) divisé en 7 103 250 actions de 2 dinars chacune.

La société « MPBS » a principalement pour objet la fabrication et la commercialisation des panneaux de bois.

### II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société ont été arrêtés au 31 décembre 2018selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

### III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société, présentés en dinars tunisiens, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

### IV. FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE

L'activité de la société MPBS au cours de l'exercice 2018 a été marquée essentiellement par l'augmentation du capital par l'incorporation du compte spécial de réinvestissement pour un montant de 650 000Dinars et par prélèvement sur les résultats reportés de 26 500 Dinars, et ce selon les dispositions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09 Juin 2018 pour atteindre un montant de 14 206500 Dinars.

### V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2018 et la date d'arrêté des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

### VI. LES BASES DE MESURE

#### 1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

- Logiciels .....	33,33%
- Matériel informatique .....	33,33%
- Matériel de transport .....	33,33% et 20%
- Mobilier et matériel de bureau .....	20%
- Matériel foires .....	20%
- Matériel et outillage industriel .....	15% et 22,5%
- Installations, agencements et aménagements .....	10% et 5%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata-temporis.

#### 2. Stocks

Les stocks de matières premières et fournitures consommables sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût moyen pondéré des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport,

d'assurances liés au transport de réception et autres coûts liés directement à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks des encours de production et des produits finis sont valorisés au coût de production standard. Cette valeur est estimée selon la fiche technique relative à chaque produit (consommation matière, main d'œuvre directe, heure machine,...)

Le stock final des produits finis est valorisé au coût de production moyen pondéré. A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

### **3. Placements**

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

### **4. Opérations en monnaies étrangères**

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangère, est constatée dans les comptes de résultat.

### **5. Liquidités et équivalents de liquidités / concours bancaires**

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

### **6. Emprunts**

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatif au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

**VII. NOTES DETAILLEES****NOTES RELATIVES AU BILAN****B-1 Immobilisations incorporelles**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Logiciels	446 231,959	437 831,959
Amortissements (-)	-398 880,822	-355 610,924
<b>Total</b>	<b>47 351,137</b>	<b>82 221,035</b>

**B-2 Immobilisations corporelles**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Terrain	1 379 422,006	1 379 422,006
Construction	2 304 261,198	1 412 435,676
Matériel et outillage industriel	16 300 896,514	16 585 889,502
Agencements aménagements et installations	2 580 489,130	2 194 843,188
Matériel de transport	1 471 184,861	1 654 601,054
Matériel informatique	217 944,922	193 308,122
Equipement bureau	126 527,667	94 495,315
Matériel de foire	25 108,808	25 108,808
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0,000	264 357,288
Immobilisations en cours	921 100,016	1 137 062,468
<b>Sous total</b>	<b>25 326 935,122</b>	<b>24 941 523,427</b>
Amortissements (-)	-13 292 874,471	-11 887 741,831
<b>Total</b>	<b>12 034 060,651</b>	<b>13 053 781,596</b>

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan

## Société MPBS

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATIONS	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				V.C.N.
	AU 31/12/2017	ACQUISITION	CESSIONS/MISE EN REBUS	RECLASSEMENT	AU 31/12/2018	ANTERIEUR	DOTATION	REG BIEN CEDE	CUMUL	AU 31/12/2018
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>										
Logiciel	437 831,959	8 400,000	0,000	0,000	446 231,959	355 610,924	43 269,898	0,000	398 880,822	47 351,137
<b>TOTAL</b>	<b>437 831,959</b>	<b>8 400,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>446 231,959</b>	<b>355 610,924</b>	<b>43 269,898</b>	<b>0,000</b>	<b>398 880,822</b>	<b>47 351,137</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>										
Terrain	1 379 422,006	0,000	0,000	0,000	1 379 422,006	0,000	0,000	0,000	0,000	1 379 422,006
Construction	1 412 435,676	0,000	0,000	891 825,522	2 304 261,198	1 215 590,051	36 739,841	0,000	1 252 329,892	1 051 931,306
Matériel et outillage industriel	16 585 889,502	187 225,477	-472 218,465	0,000	16 300 896,514	8 467 314,396	1 490 979,643	-456 864,572	9 501 429,467	6 799 467,047
Agenc.Aménag. et installations	2 415 823,188	178 364,492	-13 698,550	0,000	2 580 489,130	878 361,817	231 610,557	-12 489,220	1 097 483,154	1 483 005,976
Matériel de transport	1 433 621,054	157 518,774	-119 954,967	0,000	1 471 184,861	1 039 608,590	215 262,969	-118 857,082	1 136 014,477	335 170,384
Matériel informatique	193 308,122	24 636,800	0,000	0,000	217 944,922	177 858,444	12 820,363	0,000	190 678,807	27 266,115
Equipement bureau	94 495,315	32 232,352	-200,000	0,000	126 527,667	86 738,892	5 480,233	-200,000	92 019,125	34 508,542
Matériel de foire	25 108,808	0,000	0,000	0,000	25 108,808	22 269,641	649,908	0,000	22 919,549	2 189,259
Avances et acompte sur immob corporelle	264 357,288	0,000	0,000	-264 357,288	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Immobilisations en cours	1 137 062,468	411 505,782	0,000	-627 468,234	921 100,016	0,000	0,000	0,000	0,000	921 100,016
<b>TOTAL</b>	<b>24 941 523,427</b>	<b>991 483,677</b>	<b>-606 071,982</b>	<b>0,000</b>	<b>25 326 935,122</b>	<b>11 887 741,831</b>	<b>1 993 543,514</b>	<b>-588 410,874</b>	<b>13 292 874,471</b>	<b>12 034 060,651</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>25 379 355,386</b>	<b>999 883,677</b>	<b>-606 071,982</b>	<b>0,000</b>	<b>26 985 311,045</b>	<b>12 243 352,755</b>	<b>2 036 813,412</b>	<b>-588 410,874</b>	<b>13 691 755,293</b>	<b>12 081 411,788</b>

**B-3 Immobilisations financières**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Titres de participation	4 184 770,000	3 415 270,000
Cautionnement	6 000,000	58 414,582
Obligations	85 996,562	8 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>4 276 766,562</b>	<b>3 481 684,582</b>

Le portefeuille des titres de participation se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Participation « HABITAT »	2 054 504,828	2 054 504,828
Participation « SPECTRA »	1 710 455,172	960 955,172
Participation « ENERGIKA »	399 800,000	399 800,000
Participation « SCIAF »	10,000	10,000
Participation « "ARIJ ELMEDINA" »	20 000,000	0,000
<b>Total</b>	<b>4 184 770,000</b>	<b>3 415 270,000</b>

**B-4 Autres actifs non courants**

Désignation	VCN au 31/12/17	Variation	Résorption 2018	VCN au 31/12/18
Charges à répartir	31 511,667	795,000	17 183,333	15 123,334
<b>Total</b>	<b>31 511,667</b>	<b>795,000</b>	<b>17 183,333</b>	<b>15 123,334</b>

**B-5 Stocks**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Stocks matières premières	8 901 974,019	8 229 730,570
Stocks pièces de rechange	626 165,119	615 144,340
Stocks matières consommables	67 404,740	51 116,740
Stocks emballages	55 079,818	41 906,830
Stocks produits en cours	394 239,948	359 978,340
Stocks produits finis	1 715 247,657	1 892 620,845
<b>Total</b>	<b>11 760 111,301</b>	<b>11 190 497,665</b>

**B-6 Clients et comptes rattachés**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Clients	12 414 867,930	11 297 573,347
Clients effets à recevoir	3 366 042,331	1 929 175,409
Clients chèques en caisse	4 886 870,918	4 356 970,363
<b>Sous total</b>	<b>20 667 781,179</b>	<b>17 583 719,119</b>
Provisions pour créances douteuses	-790 386,331	-552 571,369
<b>Total</b>	<b>19 877 394,848</b>	<b>17 031 147,750</b>

**B-7 Autres actifs courants**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Personnel avances et prêts	157 010,000	129 027,000
Etat, crédit d'impôt	1 380 774,794	942 736,429
Crédit de TVA à reporter	0,000	420 185,800
Charges constatées d'avance	92 352,972	45 108,270
Produits à recevoir	0,000	1 063 055,918
Remboursement IRPP	0,000	81 631,851
Débiteurs divers	122 894,475	559 160,193
<b>Total</b>	<b>1 753 032,241</b>	<b>3 240 905,461</b>

**B-8 Placement et autres actifs financiers**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Bons de Trésor	2 000 000,000	2 000 000,000
Titres « BT »	27 191,500	25 911,900
Titres « SICAV ENTREPRISE »	10 180,396	8 637,142
Titres « ONE TECH HOLDING »	15 208,600	14 874,100
<b>Total</b>	<b>2 052 580,496</b>	<b>2 049 423,142</b>

**B-9 Liquidités et équivalents de liquidités**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Effets à l'encaissement	638 877,799	160 477,725
Banque « ZITOUNA »	14 822,437	12 900,589
Banque « Amen banque »	2 808,125	0,000
Banque « UBCI Factoring »	698,506	0,000
Caisse	2 227,123	361,211
<b>Total</b>	<b>659 433,990</b>	<b>173 739,525</b>

**B-10 Capitaux propres avant affectation**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Capital social	14 206 500,000	13 530 000,000
Réserve légale	1 353 000,000	1 230 000,000
Prime d'émission	3 124 760,000	4 342 460,000
Autres capitaux propres	160 996,476	113 014,872
Résultats reportés	7 943 038,896	6 291 292,612
Résultat de l'exercice	3 113 785,088	2 451 246,284
<b>Total</b>	<b>29 902 080,460</b>	<b>27 958 013,768</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>7 103 250</b>	<b>6 765 000</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>0,438</b>	<b>0,362</b>

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les résultats reportés provenant de l'exercice 2013 et antérieurs, s'élevant à 896201,829 dinars, ainsi que la prime d'émission pour 4342460,000 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% en cas de distribution.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
<b>S N C au 31 Décembre 2017</b>	<b>13 530 000,000</b>	<b>1 230 000,000</b>	<b>6 291 292,612</b>	<b>113 014,872</b>	<b>4 342 460,000</b>	<b>2 451 246,284</b>	<b>27 958 013,768</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2017	650 000,000	123 000,000	1 678 246,284			-2 451 246,284	0,000
Augmentation du capital	26 500,000		-26 500,000				0,000
Distribution de dividendes					-1 217 700,000		-1 217 700,000
Encaissement subvention				109 665,000			109 665,000
Subv. inscrite au Résultat				-61 683,396			-61 683,396
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2018						3 113 785,088	3 113 785,088
<b>S N C au 31 Décembre 2018</b>	<b>14 206 500,000</b>	<b>1 353 000,000</b>	<b>7 943 038,896</b>	<b>160 996,476</b>	<b>3 124 760,000</b>	<b>3 113 785,088</b>	<b>29 902 080,460</b>

### B-11 Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Emprunt « BT »	289 156,495	433 734,835
Emprunt « UBCI »	2 142 857,141	2 714 285,713
Emprunt « BIAT »	600 000,000	0,000
Crédits leasing	96 904,974	89 846,262
<b>TOTAL</b>	<b>3 128 918,610</b>	<b>3 237 866,810</b>

### B-12 Provision

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Provision pour risques et charges	50 000,000	50 000,000
<b>Total</b>	<b>50 000,000</b>	<b>50 000,000</b>

### B-13 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Fournisseurs d'exploitation	5 243 456,855	11 492 547,852
Fournisseurs effets à payer	1 117 636,224	725 207,136
Fournisseurs factures non parvenues	119 253,250	9 995,870
<b>Total</b>	<b>6 480 346,329</b>	<b>12 227 750,858</b>



**B-14 Autres passifs courants**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Personnel rémunérations dues	0,000	219 657,980
Provision pour congés à payer	354 463,000	420 055,073
Etat impôts et taxes	152 232,647	108 338,859
Dividende à payer	17,100	0,000
Organismes sociaux	288 414,864	215 735,339
Charges à payer	213 502,509	218 259,929
Produits constatés d'avance	7 292,401	7 186,700
Contribution sociale	18 664,752	0,000
<b>Total</b>	<b>1 034 587,273</b>	<b>1 189 233,880</b>

**B-15 Concours bancaires et autres passifs financiers**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Crédits de financement de Stock	3 435 000,000	1 170 000,000
Crédits préfinancement Export	600 000,000	600 000,000
Échéances à moins d'un an sur emprunt	866 006,912	716 006,912
Échéances à moins d'un an sur crédit leasing	100 831,683	47 964,224
Autres concours bancaires	5 671 522,577	1 830 790,296
Intérêts courus	50 082,921	0,000
Banque UBCI	145 603,245	419 138,376
Banque BIAT	176 142,532	156 965,544
Banque BT	435 754,480	395 908,425
Banque AMEN BANK	0,000	335 273,330
Banque de l'Habitat	398 977,538	0,000
<b>Total</b>	<b>11 879 921,888</b>	<b>5 672 047,107</b>

**NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT****R-1 Revenus**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Ventes locales	46 457 985,544	38 539 984,668
Ventes exports	9 734 695,813	7 241 146,386
Ventes en suspension	0,000	253,544
Remises escomptes accordés	-1 436 778,088	-1 317 454,095
<b>Total</b>	<b>54 755 903,269</b>	<b>44 463 930,503</b>

**R-2 Production immobilisée**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Production immobilisée	17 511,761	520,520
<b>Total</b>	<b>17 511,761</b>	<b>520,520</b>

**R-3 Achats d'approvisionnements consommés**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Achats matières premières	37 433 953,825	32 258 440,442
Achats de produits divers	1 276 634,426	1 372 991,108
Achats matières consommables	117 589,831	85 287,048
Achats fourniture consommables	9 222,006	7 819,852
Achats emballages	450 290,049	394 466,951
Variations des stocks	-712 725,216	-1 974 995,877
Sous-traitance	2 970 702,075	1 607 991,151
Achats pièces de rechange	343 434,375	239 788,982
Achats non stockés	560 468,991	493 054,432
Remises et escomptes obtenus	-1 309 349,327	-1 190 473,770
<b>Total</b>	<b>41 140 221,035</b>	<b>33 294 370,319</b>

**R-4 Charges de personnel**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Salaires et compléments de salaires	3 562 440,212	3 206 271,732
Charge sociales légales	734 331,068	656 638,511
Autres charges de personnel	122 734,790	110 629,080
<b>Total</b>	<b>4 419 506,070</b>	<b>3 973 539,323</b>

**R-5 Dotations aux amortissements et aux provisions**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Dot aux amortissements immobilisations incorporelles	43 269,898	62 810,933
Dot aux amortissements immobilisations corporelles	1 993 543,514	1 501 567,541
Dot aux provisions pour dépréciation des comptes clients	239 210,791	84 378,645
Dot aux résorptions charges à répartir	17 183,333	16 918,333
<b>Total</b>	<b>2 293 207,536</b>	<b>1 665 675,452</b>

**R-6 Autres charges d'exploitation**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Sous-traitance	39 822,508	40 023,236
Loyer	367 511,213	271 318,673
Entretien et réparation	213 168,581	260 063,845
Primes d'assurance	155 667,500	125 745,704
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	33 782,534	44 350,796
études, recherches et divers services extérieurs	173 393,735	183 547,827
Publicité	149 948,147	185 870,972
Dons	100 591,610	68 262,898
Transports et déplacements	599 575,159	582 602,853
Missions et réceptions	33 010,715	37 686,485
Frais postaux et de télécommunication	41 775,708	41 697,785
Frais bancaires	121 087,317	108 658,182
Jetons de présences	40 000,000	40 000,000
Impôts et taxes divers	250 065,290	186 025,630
Transfert de charges	-52 000,000	-52 000,000
<b>Total</b>	<b>2 267 400,017</b>	<b>2 123 854,886</b>

**R-7 Charges financières nettes**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Intérêts sur emprunt moyen terme	317 990,704	281 985,117
Intérêts liés au cycle d'exploitation	937 401,026	605 641,438
Pertes de change	339 376,488	332 281,036
Autres charges financières	454 205,152	96 400,668
Gains de change	-61 787,179	-40 325,743
<b>Total</b>	<b>1 987 186,191</b>	<b>1 275 982,516</b>

**R-8 Produits financiers**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Produits des bons de trésor	188 999,456	150 541,504
Revenus de titre de placements	17 271,024	22 393,906
Revenus des titres de participation	601 487,590	500 994,128
Produits sur cession titres de placement	38,363	0,000
<b>Total</b>	<b>807 796,433</b>	<b>673 929,538</b>

**R-9 Autres gains ordinaires**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Produits de location	2 200,000	2 200,000
Produits sur cession d'immobilisations et autres produits	126 650,000	286 083,355
Autres produits	17 609,939	14 201,043
Quote-part subvention d'investissement	61 683,396	35 071,762
Subvention d'exploitation	18 773,105	49 634,844
Reprise sur provision pour dépréciation	1 395,829	0,000
<b>Total</b>	<b>228 312,269</b>	<b>387 191,004</b>

**R-10 Autres pertes ordinaires**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Pertes sur cession d'immobilisation	17 541,108	9 860,465
Pertes sur créances irrécouvrables	1 395,829	0,000
Pertes sur éléments non récurrents	3 013,976	5 779,942
<b>Total</b>	<b>21 950,913</b>	<b>15 640,407</b>

**R-11 Impôts sur les bénéfices**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Impôts sur les sociétés	404 490,550	351 595,550
Contribution sociale	18 664,752	0,000
<b>Total</b>	<b>423 155,302</b>	<b>351 595,550</b>

**NOTES RELATIVES L'ETAT DES FLUX**

**F-1 Variation des stocks**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Stocks Matières premières	8 229 730,570	8 901 974,019	-672 243,449
Stocks pièces de rechange	615 144,340	626 165,119	-11 020,779
Stocks matières consommables	51 116,740	67 404,740	-16 288,000
Stocks emballages	41 906,830	55 079,818	-13 172,988
Stocks produits en cours	359 978,340	394 239,948	-34 261,608
Stocks produits finis	1 892 620,845	1 715 247,657	177 373,188
<b>Total Stock</b>	<b>11 190 497,665</b>	<b>11 760 111,301</b>	<b>-569 613,636</b>

**F-2 Variation des créances**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Clients	11 297 573,347	12 414 867,930	-1 117 294,583
Clients effets à recevoir	1 929 175,409	3 366 042,331	-1 436 866,922
Clients chèques en caisse	4 356 970,363	4 886 870,918	-529 900,555
<b>Total</b>	<b>17 583 719,119</b>	<b>20 667 781,179</b>	<b>-3 084 062,060</b>

**F-3 Variation des autres actifs**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Personnel avances et prêts	129 027,000	157 010,000	-27 983,000
Etat, crédit d'impôt	942 736,429	1 380 774,794	-438 038,365
Crédit de TVA à reporter	420 185,800	0,000	420 185,800
Charges constatées d'avance	45 108,270	92 352,972	-47 244,702
Produits à recevoir	1 063 055,918	0,000	1 063 055,918
Débiteurs divers	640 792,044	122 894,475	517 897,569
Placements et autres actifs financiers	49 423,142	52 597,596	-3 174,454
<b>TOTAL</b>	<b>3 290 328,603</b>	<b>1 805 629,837</b>	<b>1 484 698,766</b>

**F-4 Variation des fournisseurs**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs d'exploitation	5 243 456,855	11 492 547,852	-6 249 090,997
Fournisseurs effets à payer	1 117 636,224	725 207,136	392 429,088
Fournisseur factures non parvenues	119 253,250	9 995,870	109 257,380
<b>TOTAL</b>	<b>6 480 346,329</b>	<b>12 227 750,858</b>	<b>-5 747 404,529</b>

**F-5 Variation des autres passifs**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Variation</b>
Personnel rémunérations dues	0,000	219 657,980	-219 657,980
Provision pour congés à payer	354 463,000	420 055,073	-65 592,073
Etat impôts et taxes	152 232,647	108 338,859	43 893,788
Dividende à payer	17,100	0,000	17,100
Organismes sociaux	288 414,864	215 735,339	72 679,525
Charges à payer	213 502,509	218 259,929	-4 757,420
Produits constatés d'avance	7 292,401	7 186,700	105,701
Contribution sociale	18 664,752	0,000	18 664,752
<b>TOTAL</b>	<b>1 034 587,273</b>	<b>1 189 233,880</b>	<b>-154 646,607</b>

**F-6 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Logiciel	-8 400,000
Construction	-411 505,782
Matériel et outillage industriel	-187 225,477
Agenc.Aménag. et installations	-178 364,492
Matériel de transport	-157 518,774
Matériel informatique	-24 636,800
Equipement bureau	-32 232,352
Charges à répartir	-795,000
<b>TOTAL</b>	<b>-1 000 678,677</b>

**F-7 Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles**

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Cession immobilisations corporelles	126 770,000
<b>Total</b>	<b>126 770,000</b>

**F-8 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières**

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Titre de participation "ARIJ ELMEDINA"	-20 000,000
Titre de participation "SPECTRA"	-749 500,000
Cautionnements	-36 831,980
<b>TOTAL</b>	<b>-806 331,980</b>

**F-9 Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières**

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Encaissements cessions immobilisations financières	8 400,000
<b>Total</b>	<b>8 400,000</b>

**F-10 Encaissement subvention d'investissement**

Désignation	Montant
Encaissement subvention	109 665,000
<b>Total</b>	<b>109 665,000</b>

**F-11 Dividendes et autres distributions**

Désignation	Montant
Décaissement dividendes 2017	-1 217 682,900
<b>Total</b>	<b>-1 217 682,900</b>

**F-12 Encaissement provenant des emprunts**

Désignation	Montant
Encaissement crédits	3 162 336,941
<b>Total</b>	<b>3 162 336,941</b>

**F-13 Intérêts sur emprunts**

Désignation	Montant
Intérêts sur emprunts	-317 990,704
<b>Total</b>	<b>-317 990,704</b>

**F-14 Remboursement emprunts**

Désignation	Montant
Crédit « UBCI »	-571 428,572
Crédit « BT »	-144 578,340
Crédit Leasing	-87 410,770
<b>Total</b>	<b>-803 417,682</b>

**F-15 Trésorerie au début de l'exercice**

Désignation	Montant
Effets à l'encaissement	160 477,725
Banque « UBCI »	-419 138,376
Banque « BIAT »	-156 965,544
Banque « AMEN BANK »	-335 273,330
Banque « BT »	-395 908,425
Banque « ZITOUNA »	12 900,589
Caisse	361,211
Autres concours bancaires	-1 830 790,296
Bons de trésor	2 000 000,000
<b>Total</b>	<b>-964 336,446</b>

## F-16 Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Montant
Effets à l'encaissement	638 877,799
Banque « UBCI »	-144 904,739
Banque « BIAT »	-176 142,532
Banque « HABITAT »	-398 977,538
Banque « AMEN BANK »	2 808,125
Banque « BT »	-435 754,480
Banque « ZITOUNA »	14 822,437
Caisse	2 227,123
Autres concours bancaires	-5 671 522,577
Intérêts courus	-50 082,921
Bons de trésor	2 000 000,000
<b>Total</b>	<b>-4 218 649,303</b>

### VIII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan au 31 Décembre 2018 se présentent comme suit :

Engagements donnés	Valeur total au 31/12/2018	Banque	Entreprises liées
<b>Engagements donnés</b>			
Garanties réelles (Hypothèques)	18 510 000	18 510 000	
Effets escomptés et non échus	7 217 861	7 217 861	
Cautions	3 950 000		
ENERGIKA			550 000
SPECTRA			1 900 000
HABITAT			1 500 000
<b>Total</b>	<b>29 677 861</b>	<b>25 727 861</b>	<b>3 950 000</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Engagements par signature	5 098 462	5 098 462	
Effets escomptés et non échus	7 217 861	7 217 861	
<b>Total</b>	<b>12 316 323</b>	<b>12 316 323</b>	

**IX. NOTES SUR LES PARTIES LIEES**

Désignation	Description de la transaction	Solde au 31/12/2017	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2018
			Débit	Crédit	
HABITAT	opération de vente conclue avec des conditions normales	12 367,628	133 154,272	126 849,909	18 671,991
HABITAT	opération d'achat conclue avec des conditions normales	-159,800	3 444,222	3 284,422	0,000
HABITAT	Loyer et frais généraux et autres	38 410,193	99 713,775	63 429,493	74 694,475
SPECTRA	opération de vente conclue avec des conditions normales	0,000	2 305,630	0,000	2 305,630
SPECTRA	Loyer, frais généraux et opérations financières	478 200,000	14 280,000	478 200,000	14 280,000
SPECTRA	opération d'achat conclue avec des conditions normales	-791,886	2 571,361	3 570,351	-1 790,876
ENERGIKA	Loyer et frais généraux	12 820,000	12 920,000	12 820,000	12 920,000
CBM	opération d'achat conclue avec des conditions normales	0,000	399,441	399,441	0,000
MBS	opération de vente conclue avec des conditions normales	-1 453,803	0,000	0,000	-1 453,803
	<b>TOTAL</b>	<b>539 392,332</b>	<b>268 788,701</b>	<b>688 553,616</b>	<b>119 627,417</b>



**X. SOLDESINTERMEDIAIRES DE GESTION**

P R O D U I T S		C H A R G E S		S O L D E S	2 0 1 8	2 0 1 7
Revenus	54 755 903,269	(Déstockages de Production)	143 111,580			
Production stockée						
Production immobilisée	17 511,761					
<b>T O T A L</b>	<b>54 773 415,030</b>	<b>T O T A L</b>	<b>143 111,580</b>	<b>PRODUCTION</b>	<b>54 630 303,450</b>	<b>44 090 784,195</b>
<b>PRODUCTION</b>	<b>54 630 303,450</b>	Achats consommés	<b>41 140 221,035</b>	<b>MARGE/COÛT MATIERE</b>	<b>13 490 082,415</b>	<b>10 796 413,876</b>
Marge commerciale						
Marge / coût matière	13 490 082,415	Autres charges externes	2 069 334,727			
Subvention d'exploitation						
<b>T O T A L</b>	<b>13 490 082,415</b>	<b>T O T A L</b>	<b>2 069 334,727</b>	<b>VALEUR AJOUTEE BRUTE</b>	<b>11 420 747,688</b>	<b>8 806 584,620</b>
Valeur ajoutée brute	<b>11 420 747,688</b>	Impôts & taxes	250 065,290	<b>EXCEDENT BRUT</b>	<b>6 751 176,328</b>	<b>4 647 019,667</b>
		Charge de personnel	4 419 506,070	<b>D'EXPLOITATION</b>		
		<b>T O T A L</b>	<b>4 669 571,360</b>			
Excédent brut d'exploitation	6 751 176,328					
Autres produits ordinaires	228 312,269	Autres ch. Ordinaires	21 950,913			
Produits financiers	807 796,433	Charges financières	1 987 186,191			
Transfert & reprise de charges	52 000,000	Dotation aux amortissements & aux provisions ordinaires	2 293 207,536	<b>RESULTAT DES</b>		
		Impôt sur les sociétés	423 155,302	<b>ACTIVITES</b>	<b>3 113 785,088</b>	<b>2 451 246,284</b>
<b>T O T A L</b>	<b>7 839 285,030</b>	<b>T O T A L</b>	<b>4 725 499,942</b>	<b>ORDINAIRES</b>		
Résultat positif des activités ordinaires	3 113 785,088					
Gains extraordinaires	0,000	Eléments extraordinaires	0,000	<b>RESULTAT NET APRES</b>	<b>3 113 785,088</b>	<b>2 451 246,284</b>
Effet positif des modifications comptables	0,000	Effets négatif des modifications comptables	0,000	<b>MODIFICATIONS</b>		
<b>T O T A L</b>	<b>3 113 785,088</b>	<b>T O T A L</b>	<b>0,000</b>			

# RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2018

*Messieurs les actionnaires  
de la société Manufacture Panneaux Bois du Sud « MPBS »  
Route de Gabès Km 1,5 – SFAX*

## **RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juin 2017, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Manufacture Panneaux Bois du Sud « MPBS » (la "société"), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de .....	52 475 854,560 TND
Un chiffre d'affaires de .....	54 755 903,269 TND
Un résultat bénéficiaire de .....	3 113 785,088 TND

A notre avis, les états financiers de la société Manufacture Panneaux Bois du Sud « MPBS » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux

consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Fait à Tunis, le 29 Avril 2019**  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**Mahmoud ZAHAF**

## **RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2018**

*Messieurs les actionnaires  
de la société Manufacture Panneaux Bois du Sud « MPBS »  
Route de Gabès Km 1,5 – SFAX*

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2018**

-Le conseil d'administration en date du 13 avril 2017 a autorisé de donner une caution bancaire à la société « SPECTRA » à concurrence de 600 000 TND au profit de l'AMEN BANK et 1 300 000 TND au profit de la BIAT.

- Le conseil d'administration en date du 13 avril 2017 a autorisé de donner une caution bancaire à la société « ENERGIKA » à concurrence de 550 000 TND au profit de la BIAT.

### **II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2018**

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Elles sont présentées ci-après :

- La société MPBS a donné en location à la société HABITAT un local, pour un montant annuel de 1 000 TND.
- La société MPBS a facturé à la société HABITAT des frais pour un montant annuel hors taxes de 30 000 TND correspondant à sa quote-part dans les frais généraux d'exploitation et de gestion, suivant convention du 20 décembre 2007.
- La société MPBS a donné en location à la société ENERGIKA un local, pour un montant annuel de 1 200 TND suivant le contrat de location conclu en date du 18 Décembre 2014 ;
- La société MPBS a facturé au titre de l'exercice 2018 des frais généraux de gestion à la société SPECTRA pour un montant annuel de 12 000 TND.
- La société MPBS a facturé à la société ENERGIKA des frais pour un montant annuel hors taxes de 10 000,000 TND correspondant à sa quote-part dans les frais généraux d'exploitation et de gestion.
- La société MPBS a facturé la quote-part relative au frais de location d'une salle d'exposition conjointement utilisée avec la société HABITAT pour un montant de 58 344,300 TND.
- Le conseil d'administration en date du 12 Mars 2015 a autorisé de donner une caution bancaire à la société « HABITAT » à concurrence de 500 000 TND.

- Le conseil d'administration en date du 12 Avril 2016 a autorisé de donner une caution bancaire en couverture des crédits de gestion qui seront contractés par la société « HABITAT », à concurrence de 1 000 000 TND.
- Le conseil d'administration en date du 12 Mars 2015 a autorisé toute opération financière intra-groupe entre la société « MPBS » et l'une de ses filiales.
- La société MPBS a réalisé, au cours de l'exercice 2018, avec les sociétés ci-après énumérées, les opérations suivantes :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2018
		Débit	Crédit	
<b>Ventes-Clients</b>				
HABITAT	12 367,628	133 154,272	126 849,909	18 671,991
MBS	-1 453,803	0,000	0,000	-1 453,803
SPECTRA	0,000	2 305,630	0,000	2 305,630
<b>Achats-Fournisseurs</b>				
HABITAT	-159,800	3 444,222	3 284,422	0,000
SPECTRA	-791,886	2 571,361	3 570,351	-1 790,876
CBM	0,000	399,441	399,441	0,000
<b>Débiteurs Divers</b>				
SPECTRA	478 200,000	14 280,000	478 200,000	14 280,000
HABITAT	38 410,193	99 713,775	63 429,493	74 694,475
ENERGIKA	12 820,000	12 920,000	12 820,000	12 920,000

### III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, concernant leurs rémunérations, tels que visés à l'article 200- II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du président directeur général servie par la société MPBS et ses filiales HABITAT et ENERGIKA totalise un montant brut de 245 391,700 TND courant l'exercice 2018. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 46 769,155 TND. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- La rémunération du directeur général adjoint servie par la société MPBS et ses filiales SPECTRA et ENERGIKA en qualité de cogérant totalise un montant brut de 221 367,2740 TND courant l'exercice 2018. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 42 348,729 TND. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- Un administrateur de la société MPBS est rémunéré par la filiale HABITAT au titre de sa fonction de directeur. La rémunération annuelle servie en 2018 totalise un montant brut de 104 861,181 TND. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 17 899,804 TND. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

**Fait à Tunis, le 29 Avril 2019**  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**Mahmoud ZAHAF**

## Etats financiers annuels de SICAV

### FIDELITY SICAV PLUS

FIDELITY SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mustapha MEDHIOUB.

#### **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018** (Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u><b>956 527</b></u>
Obligations et valeurs assimilées		100 098
Titres OPCVM		856 429
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u><b>2 048 317</b></u>
Placements monétaires	5	1 993 019
Disponibilités		55 298
<b>Créances d'exploitation</b>		<u><b>80</b></u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u><b>3 004 924</b></u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	5 636
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	262
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u><b>5 898</b></u></u>
<b>ACTIF NET</b>		
<b>Capital</b>	8	2 967 051
<b>Sommes distribuables</b>		
Sommes distribuables de l'exercice		31 975
<b>ACTIF NET</b>		<u><u><b>2 999 026</b></u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u><b>3 004 924</b></u></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	<b>98</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		98
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	<b>28 898</b>
<b>Revenus des prises en pension</b>		<b>1 932</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>30 928</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	<b>(5 636)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>25 292</b>
<b>Autres charges</b>	12	<b>(793)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>24 499</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		7 476
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>31 975</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(7 476)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 420
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		709
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>28 628</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos  
le 31/12/2018

### VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

28 628

Résultat d'exploitation	24 499
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 420
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	709

### TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL

1 970 398

#### Souscriptions

- Capital	4 754 100
- Régularisation des sommes non distribuables	341
- Régularisation des sommes distribuables	15 187

#### Rachats

- Capital	(2 791 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	(419)
- Régularisation des sommes distribuables	(7 711)

### VARIATION DE L'ACTIF NET

1 999 026

### ACTIF NET

En début de l'exercice (capital initial)	1 000 000
En fin de l'exercice	2 999 026

### NOMBRE D'ACTIONS

En début de l'exercice	10 000
En fin de l'exercice	29 630

### VALEUR LIQUIDATIVE

101,216

### TAUX DE RENDEMENT

1,22%



**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2018**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de capitalisation, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999. Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 27 septembre 2018 au 31 décembre 2018.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Opérations de pensions livrées**

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 956.527 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>100 000</b>	<b>100 098</b>	<b>3,34%</b>
<b>Obligation de sociétés</b>		<b>100 000</b>	<b>100 098</b>	<b>3,34%</b>
HL 2018-02 11.15% A TF	1 000	100 000	100 098	3,34%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>853 010</b>	<b>856 429</b>	<b>28,56%</b>
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	8 100	853 010	856 429	28,56%
<b>TOTAL</b>		<b>953 010</b>	<b>956 527</b>	<b>31,89%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>31,83%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2018 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Solde initial</b>	-	-	-	-	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	100 000			100 000	
Titres OPCVM	1 116 284			1 116 284	
<b>* Cessions de l'exercice</b>					
Titres OPCVM	(263 274)			(263 274)	709
<b>* Variations des plus ou moins values latentes</b>					
Titres OPCVM			3 420	3 420	
<b>* Variations des intérêts courus</b>					
		98		98	
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>953 010</b>	<b>98</b>	<b>3 420</b>	<b>956 527</b>	<b>709</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 1.993.019 se détaillant comme suit :

	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>			<b>969 276</b>	<b>980 191</b>	<b>32,68%</b>
Certificat de dépôt Aman Bank au 31/03/2019 (au taux de 10,27%)	140 jours		969 276	980 191	32,68%
<b><u>Comptes à terme</u></b>			<b>1 000 000</b>	<b>1 012 828</b>	<b>33,77%</b>
Placement Amen Bank au 31/01/2019 (au taux fixe 9,29%)	3 mois		1 000 000	1 012 828	33,77%
<b>TOTAL</b>			<b>1 969 276</b>	<b>1 993 019</b>	<b>66,46%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>					<b>66,33%</b>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à D : 5.636, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	5 636
<b>Total</b>	<b>5 636</b>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 262, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	262
<b>Total</b>	<b>262</b>

## **Note 8 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2018, se détaillent ainsi :

### **Capital initial**

Montant	1 000 000
Nombre de titres	10 000
Nombre d'actionnaires	7

### **Souscriptions réalisées**

Montant	4 754 100
Nombre de titres émis	47 541
Nombre d'actionnaires nouveaux	53

### **Rachats effectués**

Montant	(2 791 100)
Nombre de titres rachetés	(27 911)
Nombre d'actionnaires sortants	-

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 420
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	709
Régularisation des sommes non distribuables	(78)

### **Capital au 31-12-2018**

Montant	2 967 051
Nombre de titres	29 630
Nombre d'actionnaires	60

**Note 9 : Revenus du portefeuille-titres**

	<b>Année 2018</b>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b>98</b>
- Intérêts	98
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

	<b>Année 2018</b>
Intérêts des comptes à terme	12 828
Intérêts des dépôts à vue	313
Intérêts des certificats de dépôt	15 757
<b>TOTAL</b>	<b>28 898</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

	<b>Année 2018</b>
Rémunération de gestionnaire	5 636
<b>TOTAL</b>	<b>5 636</b>

**Note 12 : Autres charges**

	<b>Année 2018</b>
Redevance du CMF	592
Services bancaires et assimilés	201
<b>TOTAL</b>	<b>793</b>

## **Note 13 : Autres informations**

### **13.1. Données par action et ratios pertinents**

<b><u>Données par action</u></b>	<b><u>2018</u></b>
Revenus des placements	1,044
Charges de gestion des placements	(0,190)
<b>Revenus net des placements</b>	<b><u>0,854</u></b>
Autres charges	(0,027)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b><u>0,827</u></b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,252
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b><u>1,079</u></b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,115
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,024
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b><u>0,139</u></b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,966</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b><u>0,139</u></b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,003)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b><u>0,137</u></b>
Distribution de dividendes	-
Valeur liquidative	101,216
<b>Ratios de gestion des placements</b>	
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,19%
Autres charges / actif net moyen	0,03%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,07%



## **Note 13.2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération du dépositaire :***

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

### ***Rémunération des distributeurs :***

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

**I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY SICAV PLUS», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 3.004.924, un actif net de D : 2.999.026 et un bénéfice de D : 28.628.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Paragraphe d'observation**

Les emplois en titres émis par l' « AMEN BANK » et par « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » représentent respectivement à la clôture de l'exercice 32,68% et 28,56% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 avril 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 26 avril 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

## Etats financiers annuels de SICAV

### FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Said MALLEK.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>128 864 531</u>	<u>157 540 814</u>
Obligations et valeurs assimilées		121 688 830	150 363 361
Titres OPCVM		7 175 701	7 177 453
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>54 796 377</u>	<u>63 407 683</u>
Placements monétaires	5	48 375 471	47 154 079
Disponibilités		6 420 906	16 253 604
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>582 822</u>	<u>81 130</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u>184 243 730</u>	<u>221 029 627</u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Dettes sur opérations de pensions livrées</b>	7	6 007 397	-
<b>Opérateurs créditeurs</b>	8	459 559	482 313
<b>Autres créditeurs divers</b>	9	16 865	18 071
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u>6 483 821</u>	<u>500 384</u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	10	170 575 304	212 839 347
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		803	784
Sommes distribuables de l'exercice		7 183 802	7 689 112
<b>ACTIF NET</b>		<u>177 759 909</u>	<u>220 529 243</u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u>184 243 730</u>	<u>221 029 627</u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2018	Année 2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	11	<u>7 694 914</u>	<u>8 224 524</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 449 381	7 969 047
Revenus des titres OPCVM		245 533	255 477
<b>Revenus des placements monétaires</b>	12	<u>3 191 361</u>	<u>2 381 692</u>
<b>Revenus des prises en pension</b>	13	<u>27 449</u>	<u>47 811</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<u>10 913 724</u>	<u>10 654 027</u>
<b>Intérêts des mises en pensions</b>		(6 668)	-
<b>Charges de gestion des placements</b>	14	(1 926 502)	(1 976 506)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<u>8 980 554</u>	<u>8 677 521</u>
<b>Autres charges</b>	15	(216 654)	(225 417)
<b>Contribution conjoncturelle</b>		-	(638 460)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>8 763 900</u>	<u>7 813 644</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 580 098)	(124 532)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<u>7 183 802</u>	<u>7 689 112</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 580 098	124 532
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(23 461)	103 734
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		127 220	39 760
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<u>8 867 659</u>	<u>7 957 138</u>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2018	Année 2017
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>8 867 659</b>	<b>7 957 138</b>
Résultat d'exploitation	8 763 900	7 813 644
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(23 461)	103 734
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	127 220	39 760
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(6 765 825)</b>	<b>(7 375 265)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(44 871 168)</b>	<b>(2 355 866)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	329 782 210	378 760 303
- Régularisation des sommes non distribuables	78 583	74 304
- Régularisation des sommes distribuables	11 434 797	12 485 824
<b>Rachats</b>		
- Capital	(372 127 631)	(380 237 155)
- Régularisation des sommes non distribuables	(100 964)	(72 963)
- Régularisation des sommes distribuables	(13 938 163)	(13 366 179)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(42 769 334)</b>	<b>(1 773 993)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	220 529 243	222 303 236
En fin de l'exercice	177 759 909	220 529 243
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	2 098 497	2 113 068
En fin de l'exercice	1 680 991	2 098 497
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,747</b>	<b>105,089</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,11%</b>	<b>3,55%</b>



**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2018**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Opérations de pensions livrées**

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 128.864.531 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>117 824 386</b>	<b>121 688 830</b>	<b>68,46%</b>
<b>Obligation de sociétés</b>		<b>75 232 554</b>	<b>77 773 454</b>	<b>43,75%</b>
AB SUB 2008-01 A	20 000	666 540	687 900	0,39%
AB SUB 2008-01 A	15 000	499 905	515 925	0,29%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 000 000	1 034 528	0,58%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	399 759	404 152	0,23%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	2 398 910	2 439 216	1,37%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	3 731 850	3 814 227	2,15%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	466 477	476 770	0,27%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	750 000	759 720	0,43%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	750 000	763 180	0,43%
AB SUB 2012 TF 6.25%	12 000	480 000	486 970	0,27%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	38 000	1 520 000	1 550 276	0,87%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	800 000	839 696	0,47%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	800 000	839 696	0,47%
AB SUB 2014 7.35% A	10 000	400 000	419 848	0,24%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	20 000	1 200 000	1 207 984	0,68%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	600 000	603 992	0,34%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	600 000	603 992	0,34%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	400 000	415 960	0,23%
AIL 2014-1 TF 7.3%	10 000	200 000	204 920	0,12%
ATB 2007/1	50 000	2 800 000	2 922 880	1,64%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	937 500	975 228	0,55%
ATB SUB 2009 A2	20 000	250 000	259 664	0,15%
ATB SUB 2009 B1	5 000	300 000	308 472	0,17%
ATB SUB 2009 B2	10 000	733 283	754 667	0,42%
ATB SUB 2009 TV TMM+0.75%	20 000	250 000	259 664	0,15%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	10 000	1 000 000	1 057 176	0,59%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	10 000	1 000 000	1 057 176	0,59%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	100 000	104 412	0,06%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	100 000	104 412	0,06%
ATL 2011 TF 6.25%	2 100	42 000	43 853	0,02%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	400 000	415 080	0,23%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	400 000	415 080	0,23%
ATL 2013-1 TF 6.8%	2 000	80 000	83 016	0,05%
ATL 2013-2 TF 7.2%	20 000	800 000	805 936	0,45%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	200 000	201 484	0,11%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	200 000	201 484	0,11%
ATL 2014/1 TF 7.3%	5 000	100 000	104 608	0,06%
ATL 2014/1 TF 7.3%	10 000	200 000	209 216	0,12%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	100 000	103 584	0,06%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	100 000	103 584	0,06%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	300 000	310 972	0,17%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	300 000	310 972	0,17%
ATL 2015/1 TF 7.65%	5 000	200 000	205 768	0,12%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	300 000	315 240	0,18%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	300 000	315 240	0,18%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	500 000	526 244	0,30%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	500 000	526 244	0,30%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	5 000	400 000	419 328	0,24%

ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	2 500	200 000	209 664	0,12%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	5 000	500 000	524 960	0,30%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	2 500	250 000	262 480	0,15%
ATL 2017-2 A 7.65%	5 000	500 000	525 568	0,30%
ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	500 000	526 572	0,30%
ATL SUB2017 TF 7.9%	15 000	1 500 000	1 520 004	0,86%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.2%B	4 000	80 000	82 650	0,05%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	210 000	217 104	0,12%
ATTIJ LEAS 2014 CAT A 7.5%	2 500	50 000	50 050	0,03%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	150 000	150 152	0,08%
ATTIJ LEAS 2015-2 A 7.7%	2 000	80 000	80 094	0,05%
ATTIJ LEAS 2016/1 C A 7.5%	2 500	150 000	153 970	0,09%
ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7.75%	2 500	250 000	256 836	0,14%
ATTIJ BANK SUB2015A 7.4%	4 000	160 000	161 635	0,09%
ATTIJ BANK SUB2017-1_5A_7.4%	7 000	560 000	579 527	0,33%
ATTIJ BANK SUB2017-1_5A_7.4%	20 000	1 600 000	1 655 792	0,93%
BH 2013/1 TF 6.8%	2 000	57 000	58 589	0,03%
BH 2013-1 TF 6.80%	10 000	285 112	292 968	0,16%
BH SUB 2016/1 TF 7.4%	15 000	900 000	935 028	0,53%
BH SUB 2018-1 CA TMM+2%	10 000	1 000 000	1 050 440	0,59%
BH SUB 2018-1 CC 8%	10 000	1 000 000	1 044 888	0,59%
BNA SUB 2017-1_7.4%	20 000	1 600 000	1 657 088	0,93%
BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	10 000	1 000 000	1 029 240	0,58%
BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	11 000	1 100 000	1 132 164	0,64%
BTE 2009 TF 5.25%	15 000	150 000	151 824	0,09%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	200 000	202 416	0,11%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	990 000	1 003 451	0,56%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	420 000	438 758	0,25%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 400 000	1 462 528	0,82%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	350 000	365 632	0,21%
BTK 2012/1 TF 6.30%	20 000	285 800	287 656	0,16%
BTK 2012-1 TF 6.30%	1 500	21 435	21 574	0,01%
BTK 2014/1 A TF 7.35%	5 000	100 000	100 240	0,06%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	75 000	75 581	0,04%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	37 500	37 507	0,02%
CIL 2008 TV TMM+1.5%	20 000	400 000	425 072	0,24%
CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	200 000	200 828	0,11%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	100 000	100 414	0,06%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	100 000	100 414	0,06%
CIL 2014/1 TF 7.20%	10 000	200 000	205 336	0,12%
CIL 2015/1 TF 7.65%	5 000	200 000	206 708	0,12%
CIL 2015/2 TF 7.65%	4 000	160 000	161 690	0,09%
CIL 2016/1 TF 7.50%	7 000	420 000	435 882	0,25%
CIL 2016/2 TF 7.50%	4 000	320 000	336 832	0,19%
CIL 2016/2 TF 7.50%	3 000	240 000	252 624	0,14%
CIL 2017-1_7.6%	3 000	240 000	247 517	0,14%
HL 2013/2 TF 7.2% A	10 000	200 000	209 688	0,12%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	1 200 000	1 259 344	0,71%
HL 2014/1 7.65% A TF	5 000	100 000	101 056	0,06%
HL 2014/1 7.8% B TF	5 000	300 000	303 232	0,17%
HL 2014/1 CAT A 7.65%	15 000	300 000	303 168	0,17%
HL 2014/1 CAT B 7.8%	15 000	900 000	909 696	0,51%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	8 000	8 339	0,00%
HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	50 000	52 779	0,03%
HL 2017-2 7.65% A TF	5 000	400 000	411 736	0,23%
HL 2017-2 7.85% B TF	5 000	500 000	515 056	0,29%
HL 2017-2 7.85% B TF	15 000	1 500 000	1 545 168	0,87%
HL 2017-3 8% A TF	2 500	250 000	264 904	0,15%
HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	250 000	265 370	0,15%
HL SUB 2015/1 CAT A 7.72%	2 500	100 000	100 610	0,06%

HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	200 000	201 250	0,11%
HL SUB 2018-1 A TMM+2.1%	10 000	1 000 000	1 043 768	0,59%
HL SUB 2018-1 A TMM+2.1%	4 800	480 000	501 009	0,28%
HL SUB 2018-1 B 8.5%	10 000	1 000 000	1 040 616	0,59%
MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	1 000 000	1 023 912	0,58%
MODERN LEASING 2012 TF 6.5%	5 000	200 000	209 004	0,12%
SERVICOM 2016 TF 8.2%	2 000	200 000	205 104	0,12%
EO STB 2008/1	50 000	3 000 000	3 137 600	1,77%
STB 2008/2	40 000	1 750 000	1 828 784	1,03%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	500 000	523 604	0,29%
STB 2011 TF 6.1%	20 000	285 200	298 048	0,17%
TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	240 000	243 432	0,14%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	160 000	162 288	0,09%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	600 000	632 984	0,36%
TL 2014-1 TF 7.2%	10 000	200 000	207 824	0,12%
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	800 000	831 792	0,47%
TL 2015-2 CAT A TF 7.50%	5 000	300 000	314 892	0,18%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	500 000	525 648	0,30%
TL SUB 2016 TF 7.6%	2 500	200 000	210 194	0,12%
TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	250 000	263 162	0,15%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	975 000	992 100	0,56%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	285 213	297 584	0,17%
UIB 2011/2 TF 5.9%	2 000	28 521	29 758	0,02%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	214 149	224 652	0,13%
UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 230	1 618 400	1 712 364	0,96%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	1 000	60 000	63 027	0,04%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	300 000	315 136	0,18%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	300 000	315 136	0,18%
UNIFACTOR 2015 TV TMM+2.5%	3 000	180 000	191 321	0,11%
UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	10 000	1 000 000	1 006 488	0,57%
UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	5 000	500 000	503 244	0,28%
<b>Emprunts national</b>		<b>1 034 618</b>	<b>1 076 311</b>	<b>0,61%</b>
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	750 000	770 352	0,433%
EMP NAT 2014/CAT/B	120 034	284 618	305 959	0,172%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>41 557 214</b>	<b>42 839 065</b>	<b>24,10%</b>
BTA 10 ANS 5.5% 2019	8 900	9 083 950	9 220 339	5,187%
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	5 417	5 943 481	5 762 756	3,242%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	20 919	19 920 483	20 948 876	11,785%
BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	1 998 611	1,124%
BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	4 908 483	2,761%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>7 073 740</b>	<b>7 175 701</b>	<b>4,04%</b>
ATTIJARI OBLIG SICAV	19 875	2 064 154	2 064 436	1,161%
FINA O SICAV	489	50 051	50 885	0,029%
GO SICAV	2 923	300 087	312 887	0,176%
MAXULA INVSTISSEMENT SICAV	9 976	1 027 556	1 058 723	0,596%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 949	510 253	516 359	0,290%
MCP SAFE FUND	1 140	125 125	132 939	0,075%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	144 669	0,081%
SANADET SICAV	1 297	142 315	141 942	0,080%
SICAV AXIS TRESORERIE	9 416	1 001 075	1 016 947	0,572%
UGFS BONDS FUNDS	165 105	1 708 519	1 735 914	0,977%
<b>TOTAL</b>		<b>124 898 126</b>	<b>128 864 531</b>	<b>72,49%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>69,94%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2018 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2017</u></b>	<b>152 594 591</b>	<b>4 668 700</b>	<b>277 523</b>	<b>157 540 814</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Obligations de sociétés	10 979 882			10 979 882	
Bons du trésor assimilables	6 696 300			6 696 300	
Titres OPCVM	300 677			300 677	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Annuités obligations de sociétés	(18 737 896)			(18 737 896)	15 396
Annuités Emprunt national	(409 619)			(409 619)	
Cession Bons du trésor assimilables	(25 506 300)			(25 506 300)	107 910
Remboursement Bons du trésor zéro coupons	(643 500)			(643 500)	
Cession Titres OPCVM	(376 009)			(376 009)	3 914
<b>* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u></b>					
Bons du trésor assimilables			(97 041)	(97 041)	
Titres OPCVM			73 580	73 580	
<b>* <u>Variations des intérêts courus</u></b>		<b>(956 357)</b>		<b>(956 357)</b>	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2018</u></b>	<b>124 898 126</b>	<b>3 712 343</b>	<b>254 062</b>	<b>128 864 531</b>	<b>127 220</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif net
<b><u>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation:</u></b>					
			<b>440 559</b>	<b>443 847</b>	<b>0,25%</b>
BT SITS au 11/01/2019 à 10,25%	pour 60 jours		49 328	49 888	0,03%
BT STEQ au 04/03/2019 à 11,27%	pour 90 jours		391 231	393 959	0,22%
<b><u>Comptes à terme</u></b>					
			<b>47 500 000</b>	<b>47 931 624</b>	<b>26,96%</b>
Placement au 07/01/2019 (au taux fixe 10,79%)	pour 3 mois		2 500 000	2 550 255	1,43%
Placement au 31/03/2019 (au taux fixe 7,2%)	pour 3 mois		27 500 000	27 504 340	15,47%
Placement au 31/01/2019 (au taux fixe 7,72%)	pour 3 mois		10 000 000	10 104 907	5,68%
Placement au 10/03/2019 (au TMM +3,5%)	pour 3 mois		2 500 000	2 512 959	1,41%
Placement au 25/02/2019 (au TMM+0,90%)	pour 5 ans		4 000 000	4 207 668	2,37%
Placement au 28/02/2019 (au TMM+0,90%)	pour 5 ans		1 000 000	1 051 495	0,59%
<b>TOTAL</b>			<b>47 940 559</b>	<b>48 375 471</b>	<b>27,21%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>					<b>26,26%</b>



**Note 6 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 582.822, contre un solde de D : 81.130, à la même date de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	17 871	-
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	6 552	11 553
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	552 873	64 085
Autres débiteurs	5 526	5 492
<b>Total</b>	<u><b>582 822</b></u>	<u><b>81 130</b></u>

**Note 7 : Dettes sur opérations de pensions livrées**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à D : 6.007.397 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de pensions livrées.

**Note 8 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à D : 459.559, contre D : 482.313, à la même date de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	459 559	482 313
<b>Total</b>	<u><b>459 559</b></u>	<u><b>482 313</b></u>

**Note 9 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 16.865, contre D : 18.071, au 31/12/2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	16 865	18 071
<b>Total</b>	<u><b>16 865</b></u>	<u><b>18 071</b></u>

## **Note 10 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital courant l'exercice 2018, se détaillent ainsi :

### **Capital au 31-12-2017**

Montant	212 839 347
Nombre de titres	2 098 497
Nombre d'actionnaires	2 997

### **Souscriptions réalisées**

Montant	329 782 210
Nombre de titres émis	3 251 499
Nombre d'actionnaires nouveaux	296

### **Rachats effectués**

Montant	(372 127 631)
Nombre de titres rachetés	(3 669 005)
Nombre d'actionnaires sortants	(758)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(23 461)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	127 220
Régularisation des sommes non distribuables	(22 381)

### **Capital au 31-12-2018**

Montant	170 575 304
Nombre de titres	1 680 991
Nombre d'actionnaires	2 535

**Note 11 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 7.694.914 contre D : 8.224.524 au 31 décembre 2017, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2017</b>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>4 800 120</u></b>	<b><u>4 938 144</u></b>
- Intérêts	4 800 120	4 938 144
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>2 649 261</u></b>	<b><u>3 030 903</u></b>
- Intérêts des BTA et Emprunt National	2 649 261	3 030 903
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	<b><u>245 533</u></b>	<b><u>255 477</u></b>
- Dividendes	245 533	255 477
<b>TOTAL</b>	<b>7 694 914</b>	<b>8 224 524</b>

**Note 12 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 3.191.361 contre D : 2.381.692 au 31 décembre 2017, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2017</b>
Intérêts des billets de trésorerie	14 106	136 163
Intérêts des comptes à terme	2 247 634	1 441 691
Intérêts des dépôts à vue	81 734	85 320
Intérêts des certificats de dépôt	847 887	717 189
Autres	-	1 329
<b>TOTAL</b>	<b>3 191 361</b>	<b>2 381 692</b>

**Note 13 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 27.449, contre D : 47.811 au 31 décembre 2017 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

**Note 14 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 1.926.502, contre D : 1.976.506 au 31 décembre 2017, et se détaille ainsi :

	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2017</b>
Rémunération de gestionnaire	1 926 502	1 976 506
<b>TOTAL</b>	<b>1 926 502</b>	<b>1 976 506</b>

## Note 15 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2018 à D : 216.654 contre D : 225.417 au 31 décembre 2017, et se détaillent ainsi :

	Année 2018	Année 2017
Redevance du CMF	215 855	223 334
Services bancaires et assimilés	799	2 083
<b>TOTAL</b>	<b>216 654</b>	<b>225 417</b>

## Note 16 : Autres informations

### 16.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	6,492	5,077	5,111	5,505	5,356
Charges de gestion des placements	(1,146)	(0,942)	(0,971)	(0,974)	(0,949)
Intérêts des mises en pensions	(0,004)	-	-	-	-
<b>Revenus net des placements</b>	<b>5,342</b>	<b>4,135</b>	<b>4,140</b>	<b>4,531</b>	<b>4,407</b>
Autres charges	(0,129)	(0,107)	(0,112)	(0,110)	(0,107)
Contribution conjoncturelle	-	(0,304)	-	-	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,214</b>	<b>3,723</b>	<b>4,029</b>	<b>4,420</b>	<b>4,300</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,940)	(0,059)	(0,181)	(0,225)	(0,103)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,274</b>	<b>3,664</b>	<b>3,848</b>	<b>4,196</b>	<b>4,197</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,014)	0,049	0,041	0,015	0,017
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,076	0,019	0,019	(0,193)	(0,240)
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,062</b>	<b>0,068</b>	<b>0,060</b>	<b>(0,178)</b>	<b>(0,223)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>5,275</b>	<b>3,792</b>	<b>4,088</b>	<b>4,242</b>	<b>4,076</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,062</b>	<b>0,068</b>	<b>0,060</b>	<b>(0,178)</b>	<b>(0,223)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,013)	0,001	(0,001)	0,022	0,011
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,048</b>	<b>0,069</b>	<b>0,059</b>	<b>(0,156)</b>	<b>(0,212)</b>
Distribution de dividendes	3,664	3,848	4,195	4,197	3,914
Valeur liquidative	105,747	105,089	105,204	105,492	105,650
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,09%	0,90%	0,92%	0,92%	0,90%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,10%	0,11%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,05%	3,48%	3,65%	3,97%	3,97%

## **16.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### **Rémunération du dépositaire :**

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

### **Rémunération des distributeurs :**

MAC-SA, AMEN BANK et QNB Tunisia assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

**I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 184.243.730, un actif net de D : 177.759.909 et un bénéfice de D : 8.867.659.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Paragraphes d'observation***

- Les disponibilités et les comptes à terme représentent au 31 Décembre 2018, 29,50% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 24 avril 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Said MALLEK**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des dispositions de l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 24 avril 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Said MALLEK**

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Obligations et valeurs assimilées		16 622 509	15 370 158
Titres OPCVM		-	-
	<b>3.1</b>	<b>16 622 509</b>	<b>15 370 158</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	998 882	2 470 304
Disponibilités	<b>3.3</b>	3 685 273	2 514 840
		<b>4 684 155</b>	<b>4 985 144</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>21 306 664</b>	<b>20 355 302</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	60 687	55 782
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	2 203	2 014
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>62 890</b>	<b>57 796</b>
<b>Capital</b>	<b>3.6</b>	20 454 120	19 654 850
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>789 654</b>	<b>642 656</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		194	62
Sommes distribuables de l'exercice		789 460	642 594
<b>ACTIF NET</b>		<b>21 243 774</b>	<b>20 297 506</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>21 306 664</b>	<b>20 355 302</b>

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**

**(Montants exprimés en dinars)**

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>869 294</b>	<b>846 478</b>
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	869 294	846 478
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.2	<b>276 576</b>	<b>202 401</b>
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>1 145 870</b>	<b>1 048 879</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.3	<235 304>	<230 427>
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>910 566</b>	<b>818 452</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	4.4	<27 397>	<86 343>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>883 169</b>	<b>732 109</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<93 709>	<89 515>
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>789 460</b>	<b>642 594</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		93 709	89 515
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		62 694	47 757
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		16 502	25 908
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>962 365</b>	<b>805 774</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**

**(Montants exprimés en dinars)**

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>962 365</u></b>	<b><u>805 774</u></b>
Résultat d'exploitation	883 169	732 109
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	62 694	47 757
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16 502	25 908
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b>&lt;814 851&gt;</b>	<b>&lt;695 462&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>798 754</u></b>	<b><u>&lt;5 430 800&gt;</u></b>
<b>Souscriptions</b>	<b>53 034 637</b>	<b>44 536 086</b>
Capital	51 206 490	43 066 360
Régularisation des sommes non distribuables	93 376	79 964
Régularisation des sommes distribuables	1 734 771	1 389 762
<b>Rachats</b>	<b>&lt;52 235 883&gt;</b>	<b>&lt;49 966 886&gt;</b>
Capital	<50 477 818>	<48 249 824>
Régularisation des sommes non distribuables	<101 974>	<87 376>
Régularisation des sommes distribuables	<1 656 091>	<1 629 686>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b><u>946 268</u></b>	<b><u>&lt;5 320 488&gt;</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>		
En début de l'exercice	20 297 506	25 617 994
En fin de l'exercice	21 243 774	20 297 506
<b><u>Nombre d'actions</u></b>		
En début de l'exercice	192 645	243 622
En fin de l'exercice	199 787	192 645
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b><u>106,332</u></b>	<b><u>105,362</u></b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>	<b><u>4,09%</u></b>	<b><u>3,50%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**Arrêtés au 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars)

## **1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

## **2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

## **2.3 Evaluation des autres placements**

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

#### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.5 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **2.6 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuée.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuée est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

#### **2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<b>Obligations de sociétés</b>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	150 000	155 178	0,73%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	1 692 100	1 756 318	8,24%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	93 280	95 321	0,45%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	120 000	121 556	0,57%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	40 000	40 581	0,19%
AMEN BANK SUB.2014-C	3 000	120 000	125 954	0,59%
ATB 2007/1 D	2 000	112 000	116 916	0,55%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	200 000	210 861	0,99%
ATTIJARI BANK SUB. 2017 A - TF 7.4%	15 000	1 184 400	1 229 336	5,77%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	500 000	526 152	2,47%
BH 2009	5 000	230 500	230 527	1,08%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	3 000	300 000	315 177	1,48%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	999 258	1 031 095	4,84%
BTE 2010 A	1 500	30 000	30 555	0,14%
BTE 2010 B	3 500	210 000	212 854	1,00%
BTK 2009 CAT.D	1 500	90 000	93 566	0,44%
BTK 2012/1 B	8 700	124 323	125 130	0,59%
CIL 2014/2	5 000	200 000	211 194	0,99%
STB 2008/2	3 000	131 250	137 178	0,64%
TL 2012-2 B	6 600	264 000	276 998	1,30%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	500 000	517 780	2,43%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	138 100	145 969	0,69%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	300 000	314 709	1,48%
TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	3 310	313 129	334 499	1,57%
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	401 400	424 114	1,99%
UIB 2009/1 TR B	5 000	199 850	203 901	0,96%
UIB 2009/1 TR C	15 000	825 000	842 774	3,96%
UIB 2011/1 TR B	4 000	260 000	264 596	1,24%
<b>Total Obligations de sociétés</b>		<b>9 728 590</b>	<b>10 090 789</b>	<b>47,36%</b>



### **Bons du trésor assimilables**

BTA 11 FÉVRIER 2022 6%	950	900 125	961 655	4,51%
BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 282	1 178 206	1 252 306	5,88%
BTA 11/08/2022 5.60%	1 558	1 477 617	1 534 331	7,20%
BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 197 364	5,62%
BTA 14 JUIN 2021 6.00%	600	583 800	605 936	2,84%
BTA 15 JUIN 2023 6%	1 000	937 300	980 128	4,60%
<b>Total Bons du trésor assimilables</b>		<b>6 232 361</b>	<b>6 531 720</b>	<b>30,66%</b>
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>		<b>15 960 951</b>	<b>16 622 509</b>	<b>78,02%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>
Obligations	5 119 270
BTA	102 303
Titres OPCVM	199 940
	<b>5 421 513</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Intérêts courus nets</u></b>	<b><u>Prix de Cession ou Remboursement</u></b>	<b><u>Plus ou moins- values réalisées</u></b>
Obligations et titres FCC	3 379 239	549 677	3 942 441	13 525
BTA	728 752	17 537	747 681	1 392
Titres OPCVM	199 940		201 525	1 585
	<b>4 307 931</b>	<b>567 214</b>	<b>4 861 813</b>	<b>16 502</b>

### **3.2 Placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<b><u>Valeur nominale</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% Actif</u></b>
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>				
AMEN BANK au 6 Janvier 2019/100J/10,35%	1 000 000	977 643	998 882	4,69%
<b>Total émetteur AMEN BANK</b>	<b>1 000 000</b>	<b>977 643</b>	<b>998 882</b>	<b>4,69%</b>
<b>Total placements monétaires</b>	<b>1 000 000</b>	<b>977 643</b>	<b>998 882</b>	<b>4,69%</b>

### **3.3 Disponibilités :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>
Amen Bank Pasteur	2 880 869	1 733 431
Amen Bank Med V	169 157	504 792
Liquidation émissions/rachats	16 267	261 642
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	20 455	18 719
Vente titres à encaisser	602 616	-
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 4 091 >	< 3 744 >
	<hr/> <b>3 685 273</b> <hr/>	<hr/> <b>2 514 840</b> <hr/>

### **3.4 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>
Frais de gestion à payer	60 687	55 782
	<hr/> <b>60 687</b> <hr/>	<hr/> <b>55 782</b> <hr/>

### **3.5 Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>
Redevances CMF à Payer	1 935	1 807
TCL à payer	268	207
	<hr/> <b>2 203</b> <hr/>	<hr/> <b>2 014</b> <hr/>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Montant	<b>19 654 850</b>
Nombre de titres	192 645
Nombre d'actionnaires	206

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	51 206 490
Nombre de titres	501 895
Nombre d'actionnaires entrants	23

#### **Rachats effectués**

Montant	<50 477 818>
Nombre de titres	494 753
Nombre d'actionnaires sortants	30

#### **Autres mouvements**

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	62 694
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	16 502
Régularisations des sommes non distribuables	<8 598>

#### **Capital au 31 décembre 2018**

Montant	<b>20 454 120</b>
Nombre de titres	199 787
Nombre d'actionnaires	199

### **3.7 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Résultat d'exploitation	883 169	732 109
Régularisation du résultat d'exploitation	< 93 709 >	< 89 515 >
Sommes distribuables des exercices antérieurs	194	62
	<u><b>789 654</b></u>	<u><b>642 656</b></u>

#### 4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

##### **4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts sur obligations et titres FCC	527 961	494 898
Intérêts sur BTA	341 333	351 580
	<u>869 294</u>	<u>846 478</u>

##### **4.2 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	212 706	138 864
Intérêts sur dépôt à vue	63 870	63 537
	<u>276 576</u>	<u>202 401</u>

##### **4.3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	235 304	230 427
	<u>235 304</u>	<u>230 427</u>

##### **4.4 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	23 530	23 043
TCL	3 303	2 693
Autres Retenues	564	406
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	60 201
	<u>27 397</u>	<u>86 343</u>

## 5-AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus des placements	5,735	5,445	4,403	5,229	4,782
Charges de gestion des placements	<1,178>	<1,196>	<0,995>	<1,166>	<1,074>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,558</b>	<b>4,249</b>	<b>3,408</b>	<b>4,063</b>	<b>3,708</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	<0,137>	<0,448>	<0,113>	<0,138>	<0,125>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,421</b>	<b>3,801</b>	<b>3,295</b>	<b>3,925</b>	<b>3,583</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,469>	<0,465>	0,177	<0,397>	<0,095>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,952</b>	<b>3,336</b>	<b>3,472</b>	<b>3,528</b>	<b>3,488</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,314	0,248	0,061	<0,002>	0,004
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	<0,001>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,083	0,134	0,107	0,040	0,028
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,397</b>	<b>0,382</b>	<b>0,168</b>	<b>0,038</b>	<b>0,031</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,818</b>	<b>4,183</b>	<b>3,463</b>	<b>3,963</b>	<b>3,614</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,397</b>	<b>0,382</b>	<b>0,168</b>	<b>0,038</b>	<b>0,031</b>
Régularisation du résultat non distribuable	<0,044>	<0,039>	0,003	<0,003>	0,002
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,353</b>	<b>0,343</b>	<b>0,171</b>	<b>0,035</b>	<b>0,033</b>
Distribution de dividende	3,335	3,472	3,528	3,489	3,270
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,332</b>	<b>105,362</b>	<b>105,155</b>	<b>105,040</b>	<b>104,966</b>
 <b><u>Ratios de gestion des placements</u></b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,38%	0,11%	0,13%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,35%	2,80%	3,49%	3,75%	3,34%

## **5 –2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 21 306 664 DT, un actif net de 21 243 774 DT et un résultat net de l'exercice de 962365DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 20,19% de l'actif total au 30 juin 2018. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2018.
- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société SICAV ENTREPRISE SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en



réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ; Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **1- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2018. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2018 s'élève à 93 638 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2018 s'élève à 24 786 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2018 s'élève à 34 562 DT.

#### **2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2018 s'élèvent à 235 304 DT.

### **3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

Etats financiers annuels de SICAV

**STRATEGIE ACTIONS SICAV**

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Actions et droits rattachés		2 445 620	5 109 844
Obligations et valeurs assimilées		93 330	107 140
Titres OPCVM		196 921	137 797
	<b>3.1</b>	<b>2 735 871</b>	<b>5 354 781</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	499 693	498 672
Disponibilités	<b>3.3</b>	815 803	1 386 663
		<b>1 315 496</b>	<b>1 885 335</b>
Créances d'exploitations		<b>300</b>	-
Autres actifs		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 051 667</b>	<b>7 240 116</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	17 271	28 058
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	4 825	6 768
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>22 096</b>	<b>34 826</b>
<b>Capital</b>	<b>3.6</b>	3 976 330	7 109 770
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>53 241</b>	<b>95 520</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		53 241	95 520
<b>ACTIF NET</b>		<b>4 029 571</b>	<b>7 205 290</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>4 051 667</b>	<b>7 240 116</b>

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**

**(Montants exprimés en dinars)**

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>175 074</b>	<b>213 258</b>
Dividendes	4.1	170 435	207 314
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	4 639	5 944
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.3	<b>49 333</b>	<b>68 916</b>
<i>Total des revenus des placements</i>		<b>224 407</b>	<b>282 174</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.4	<96 666>	<120 784>
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>127 741</b>	<b>161 390</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<27 309>	<39 182>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>100 432</b>	<b>122 208</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<47 191>	<26 688>
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>53 241</b>	<b>95 520</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		47 191	26 688
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		77 323	65 537
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		386 744	30 607
Frais de négociation de titres		<18 527>	<13 591>
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>545 972</b>	<b>204 761</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**

**(Montants exprimés en dinars)**

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>545 972</u></b>	<b><u>204 761</u></b>
Résultat d'exploitation	100 432	122 208
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	77 323	65 537
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	386 744	30 607
Frais de négociation de titres	<18 527>	<13 591>
	<b>&lt;91 459&gt;</b>	<b>&lt;141 114&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>&lt;3 630 232&gt;</u></b>	<b><u>&lt;1 738 716&gt;</u></b>
<b>Souscriptions</b>	-	<b>7 213</b>
Capital	-	6 892
Régularisation des sommes non distribuables	-	<76>
Régularisation des sommes distribuables	-	397
<b>Rachats</b>	<b>&lt;3 630 232&gt;</b>	<b>&lt;1 745 929&gt;</b>
Capital	<3 359 587>	<1 720 682>
Régularisation des sommes non distribuables	<219 393>	2 038
Régularisation des sommes distribuables	<51 252>	<27 382>
Droit de sortie	-	97
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b><u>&lt;3 175 719&gt;</u></b>	<b><u>&lt;1 675 069&gt;</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>		
En début de l'exercice	7 205 290	8 880 359
En fin de l'exercice	4 029 571	7 205 290
<b><u>Nombre d'actions</u></b>		
En début de l'exercice	3 058	3 804
En fin de l'exercice	1 613	3 058
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b><u>2 498,184</u></b>	<b><u>2 356,210</u></b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>	<b><u>7,35%</u></b>	<b><u>2,52%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

**(Montants exprimés en dinars)**

**1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2018.

## **2.3 Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.



Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

#### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.5 Capital social**

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **2.6 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

#### **2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### **3 – NOTES SUR LE BILAN**

#### **3.1 Portfeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit:

#### **A- Actions et droits rattachés**

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ADWYA	29 800	161 034	141 937	3,50%
AMEN BANK	4 000	103 005	108 772	2,68%
ASTREE	1 000	19 009	37 002	0,91%
ATTIJARI BANK	2 700	121 882	115 552	2,85%
BH	5 818	97 003	74 086	1,83%
BIAT	1 430	148 227	170 765	4,21%
ESSOUKNA	26 200	127 128	65 002	1,60%
EURO-CYCLES	5 140	128 101	95 866	2,37%
I.C.F	1 000	56 807	176 958	4,37%
MAGASIN GENERAL	2 500	68 354	96 250	2,38%
MIP	77 229	124 047	46 337	1,14%
ONE TECH HOLDING	15 300	168 430	244 647	6,04%
SAH LILAS	5 239	52 763	59 829	1,48%
SAM	52 240	134 073	216 535	5,34%
SFBT	4 000	60 596	94 240	2,33%
SOPAT	62 000	74 309	102 052	2,52%
TELNET HOLDING	30 000	149 925	288 300	7,12%
TUNINVEST-SICAR	7 598	67 963	48 019	1,19%
TUNISAIR	76 500	45 744	59 594	1,47%
UIB	8 618	207 365	203 876	5,03%
<b>Total actions et droit rattachés</b>		<b>2 115 764</b>	<b>2 445 620</b>	<b>60,36%</b>

#### **B- Titres OPCVM**

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
FCP SMART EQUITY 2	188	186 636	196 921	4,86%
<b>Total titres OPCVM</b>		<b>186 636</b>	<b>196 921</b>	<b>4,86%</b>

#### **C- Obligations et valeurs assimilées**

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
STB 2008/2	2 000	89 644	93 330	2,30%
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>		<b>89 644</b>	<b>93 330</b>	<b>2,30%</b>
<b>Total</b>		<b>2 392 044</b>	<b>2 735 871</b>	<b>67,52%</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	2 533 435
Titres OPCVM	100 993
	<u><u>2 634 428</u></u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de cession ou remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions et droits	5 270 190	-	5 654 302	384 112
Obligations et titres FCC	13 243	650	13 587	<306>
Titres OPCVM	46 658	-	49 596	2 938
	<u><u>5 330 091</u></u>	<u><u>650</u></u>	<u><u>5 717 485</u></u>	<u><u>386 744</u></u>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
AMEN BANK au 04/01/2019-10J- 9.25%	500 000	498 975	499 963	12,34%
<b>Total certificats de dépôts</b>	<u><b>500 000</b></u>	<u><b>498 975</b></u>	<u><b>499 963</b></u>	<u><b>12,34%</b></u>
<b>Total placements monétaires</b>	<u><b>500 000</b></u>	<u><b>498 975</b></u>	<u><b>499 963</b></u>	<u><b>12,34%</b></u>

### 3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Amen Bank Pasteur	816 267	1 296 859
Achats de titres à régler	<65 672>	<63 361>
Vente titres à encaisser	62 073	148 543
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	3 919	5 778
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<784>	<1 156>
	<u><u><b>815 803</b></u></u>	<u><u><b>1 386 663</b></u></u>

### **3.4 Opérateurs créditeurs:**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du distributeur exclusif à payer	9 990	18 600
Rémunération du gestionnaire à payer	4 282	7 971
Rémunération du dépositaire à payer	2 999	1 487
	<u>17 271</u>	<u>28 058</u>

### **3.5 Autres créditeurs divers:**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	3 921	5 016
TCL à payer	563	1 149
Redevances CMF à Payer	341	603
	<u>4 825</u>	<u>6 768</u>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Montant	7 109 770
Nombre de titres	3 058
Nombre d'actionnaires	68

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

#### **Rachats effectués**

Montant	<3 359 587>
Nombre de titres	1445
Nombre d'actionnaires sortants	14

#### **Autres mouvements**

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	77 323
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	386 744
Régularisations des sommes non distribuables	<219 393>
Frais de négociations de titres	<18 527>

#### **Capital au 31 décembre 2018**

Montant	3 976 330
Nombre de titres	1 613
Nombre d'actionnaires	54

### **3.7 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>
Résultat d'exploitation	100 432	122 208
Régularisation du résultat d'exploitation	<47 191>	<26 688>
	<b><u>53 241</u></b>	<b><u>95 520</u></b>

## **4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

### **4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>
Dividendes	170 435	207 314
	<b><u>170 435</u></b>	<b><u>207 314</u></b>

### **4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	4 639	5 944
	<b><u>4 639</u></b>	<b><u>5 944</u></b>

### **4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>
Intérêts sur certificats de dépôt	32 222	37 270
Intérêts sur dépôt à vue	17 111	31 646
	<b><u>49 333</u></b>	<b><u>68 916</u></b>

#### **4.4 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	27 215	34 465
Rémunération du distributeur exclusif	63 501	80 419
Rémunération du dépositaire	5 950	5 900
	<u>96 666</u>	<u>120 784</u>

#### **4.5 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
TCL	11 908	9 139
Honoraires du commissaire aux comptes	8 417	9 658
Redevances CMF	6 653	8 455
Autres frais	331	603
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	11 327
	<u>27 309</u>	<u>39 182</u>

### **5- AUTRES INFORMATIONS**

#### **5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :**

<b><u>Données par action</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>	<b><u>31/12/2015</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>
Revenus des placements	139,124	92,274	82,700	79,835	75,499
Charges de gestion des placements	<59,929>	<39,498>	<34,518>	<36,563>	<34,943>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>79,195</b>	<b>52,776</b>	<b>48,182</b>	<b>43,272</b>	<b>40,556</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	<16,931>	<12,813>	<8,482>	<8,603>	<6,960>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>62,264</b>	<b>39,963</b>	<b>39,700</b>	<b>34,669</b>	<b>33,596</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	<29,257>	<8,727>	<2,526>	<4,052>	<0,858>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>33,008</b>	<b>31,236</b>	<b>37,174</b>	<b>30,617</b>	<b>32,738</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	47,937	21,431	115,310	<229,492>	202,505
Frais de négociation de titres	<11,486>	<4,444>	<6,670>	<6,747>	<4,039>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	239,767	10,009	<6,337>	16,962	<51,173>
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>276,218</b>	<b>26,996</b>	<b>102,303</b>	<b>&lt;219,277&gt;</b>	<b>147,293</b>

<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>338,482</b>	<b>66,959</b>	<b>142,303</b>	<b>&lt;184,609&gt;</b>	<b>180,888</b>
Droit de sortie	-	0,032	-	2,230	0,038
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>276,218</b>	<b>27,028</b>	<b>102,303</b>	<b>&lt;217,047&gt;</b>	<b>147,331</b>
Régularisation du résultat non distribuable	<136,016>	0,641	<5,286>	22,518	<4,453>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>140,202</b>	<b>27,669</b>	<b>97,017</b>	<b>-194,529</b>	<b>142,878</b>
Distribution de dividende	31,236	37,174	30,618	32,738	26,541
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2 498,184</b>	<b>2 356,210</b>	<b>2 334,479</b>	<b>2 230,906</b>	<b>2 427,556</b>

### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,46%	1,50%	1,42%	1,42%	1,47%
Autres charges / actif net moyen	0,41%	0,49%	0,35%	0,33%	0,29%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,51%	1,19%	1,53%	1,19%	1,41%

### **5-2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire:**

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV.

Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.



## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 4 051 667 DT, un actif net de 4 029 571 DT et un résultat net de l'exercice de 545 972 DT. A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi-liquidités représentent 20,13% au 31 décembre 2018. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ L'emploi au titre de la société « AMEN BANK » représentent, au 31 décembre 2018, 15,02% de l'actif de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- ✓ la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

##### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ; Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
  - Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-

117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 27 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **1- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2018. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets au titre de 2018 et comptabilisés par la société s'élève à 3 878 DT.

#### **2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2018, à 27 215 DT.

✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2018, à 63 501 DT.

### **3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### **Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 mai 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) et Mr Hichem BESBES.

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX**

**BILAN CONSOLIDE**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b><u>ACTIFS</u></b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>	<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>				<b><u>CAPITAUX PROPRES ( part du groupe)</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>							
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869	Capital social	15	39 938 746	39 938 746
Amortissements		(39 869)	(39 869)	Réserves consolidées	16	16 424 401	21 709 234
				Résultat consolidé de l'exercice	17	(9 462 728)	(1 215 795)
Immobilisations incorporelles	6	25 898 264	25 014 679			<b>46 900 419</b>	<b>60 432 185</b>
Amortissements		(23 135 522)	(21 737 013)	<b><u>INTERETS MINORITAIRES</u></b>			
Immobilisations corporelles	7	366 895 889	333 798 106	Parts des intérêts minoritaires/capitaux&réserves consolidée		18 058 046	19 537 014
Amortissements		(172 603 252)	(151 620 432)	Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		608 384	903 175
Immobilisations financières	8	15 027 197	18 356 696	<b><u>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES</u></b>		<b>18 666 430</b>	<b>20 440 189</b>
Provisions		(4 826 097)	(4 149 617)	<b><u>PASSIFS</u></b>			
				<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>207 256 479</b>	<b>199 662 419</b>				
Autres actifs non courants	9	6 177 434	6 827 113	Emprunts obligataires et bancaires	18	76 548 038	84 640 962
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>213 433 913</b>	<b>206 489 532</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>76 548 038</b>	<b>84 640 962</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>				<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	10	86 035 054	79 461 796	Fournisseurs et comptes rattachés	19	102 112 705	99 674 216
Provisions		(3 942 321)	(3 912 474)				
Clients et comptes rattachés	11	18 102 528	17 107 909	Autres passifs courants	20	38 481 543	37 849 498
Provisions		(4 218 301)	(3 690 442)				
Autres actifs courants	12	38 131 194	28 242 896	Concours bancaires et autres passifs financiers	21	110 197 044	98 539 144
Provisions		(979 558)	(840 924)				
Autres actifs financiers	13	661 460	455 672				
Liquidités et équivalents de liquidités	14	45 682 210	78 262 229	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>250 791 292</b>	<b>236 062 858</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>179 472 266</b>	<b>195 086 662</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>327 339 330</b>	<b>320 703 820</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>392 906 179</b>	<b>401 576 194</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES&amp;DES PASSIFS</b>		<b>392 906 179</b>	<b>401 576 194</b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX****ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	<b>2 018</b>	<b>2 017</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	22	592 567 052	561 012 829
Autres revenus d'exploitation		18 773 652	16 381 854
		<b>611 340 704</b>	<b>577 394 683</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises et autres achats conso	23	(461 168 103)	(435 064 557)
Achats d'approvisionnement consommés		(20 055 330)	(18 424 207)
Charges de personnel		(59 530 864)	(56 361 221)
Dotations aux amortissements et aux provisions	24	(27 048 362)	(25 698 433)
Autres charges d'exploitation	25	(40 289 630)	(38 798 881)
		<b>(608 092 289)</b>	<b>(574 347 299)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 248 415</b>	<b>3 047 384</b>
Charges financières	26	(12 131 742)	(9 083 448)
Produits financiers	27	3 243 898	7 122 682
Autres gains ordinaires	28	912 646	3 445 343
Autres pertes ordinaires		(1 281 727)	(1 236 508)
		<b>(6 008 510)</b>	<b>3 295 453</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>		<b>(6 008 510)</b>	<b>3 295 453</b>
Impôts sur les bénéfices		(2 751 851)	(3 608 073)
		<b>(8 760 361)</b>	<b>(312 620)</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>		<b>(8 760 361)</b>	<b>(312 620)</b>
Autres pertes extraordinaires (cont. Soc)		(93 983)	
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>		<b>(8 854 344)</b>	<b>(312 620)</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé		<b>(8 854 344)</b>	<b>(312 620)</b>
Intérêts minoritaires		<b>608 384</b>	<b>903 175</b>
<b>Résultat net ( part du groupe)</b>		<b>(9 462 728)</b>	<b>(1 215 795)</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>-0,474</b>	<b>-0,061</b>



**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX**

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

**(présenté selon la méthode de référence)**

(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	<b>2 018</b>	<b>2 017</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Encaissements reçus des clients	626 813 155	596 372 487
Encaissements reçus des autres débiteurs		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(610 576 426)	(556 710 101)
Intérêts payés	(11 979 255)	(8 729 780)
Intérêts reçus	2 048 360	1 734 848
Impôts sur les sociétés payés	(2 981 000)	
Autres flux liés à l'exploitation	(322 673)	70 581
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>3 002 161</b>	<b>32 738 035</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(33 072 446)	(44 801 622)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 890 000)	(1 396 000)
Encaissement provenant de la cession d'immob financières		10 677 436
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	1 880 685	6 949 826
Encaissements Intérêts, dividendes et jetons de présence	98 363	3 272
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.</b>	<b>(32 983 398)</b>	<b>(28 567 088)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes et autres distributions	(5 932 017)	(1 751 127)
Encaissements provenant des augmentations du capital		
Encais.provenant des emprunts& billets de trésorerie	11 075 000	48 559 953
Remboursement d'emprunts& billets de trésorerie	(31 581 330)	(15 206 261)
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.</b>	<b>(26 438 347,000)</b>	<b>31 602 565</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(56 419 584)</b>	<b>35 773 512</b>
Trésorerie au début de l'exercice	31 394 255	(4 379 257)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(25 025 329)	31 394 255

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

#### **1. PRESENTATION DES SOCIETES CONSOLIDEES**

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 98,73% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 43,008% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 68,25% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO » est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la SNMVT.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT a participé à hauteur de 50,02% du capital de la société « SNMVT INTERNATIONAL » société de service partiellement exportatrice.

La SNMVT a participé à hauteur de 50% du capital de la société « UNITED DECS » société de commerce international.

La SNMVT-MONOPRIX a racheté en 2015 directement 10% du capital de la société de promotion immobilière « STONE HEART » et elle détient les 90% restant indirectement par ses filiales la SIM (48,6%) et la SGS (41,4%).

## **2/ METHODES DE CONSOLIDATION UTILISEES ET PERIMETRES DE CONSOLIDATION**

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes:

- L'intégration globale : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contre-partie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

- L'intégration proportionnelle: Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes des entreprises consolidées. A cet effet, l'intégration des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

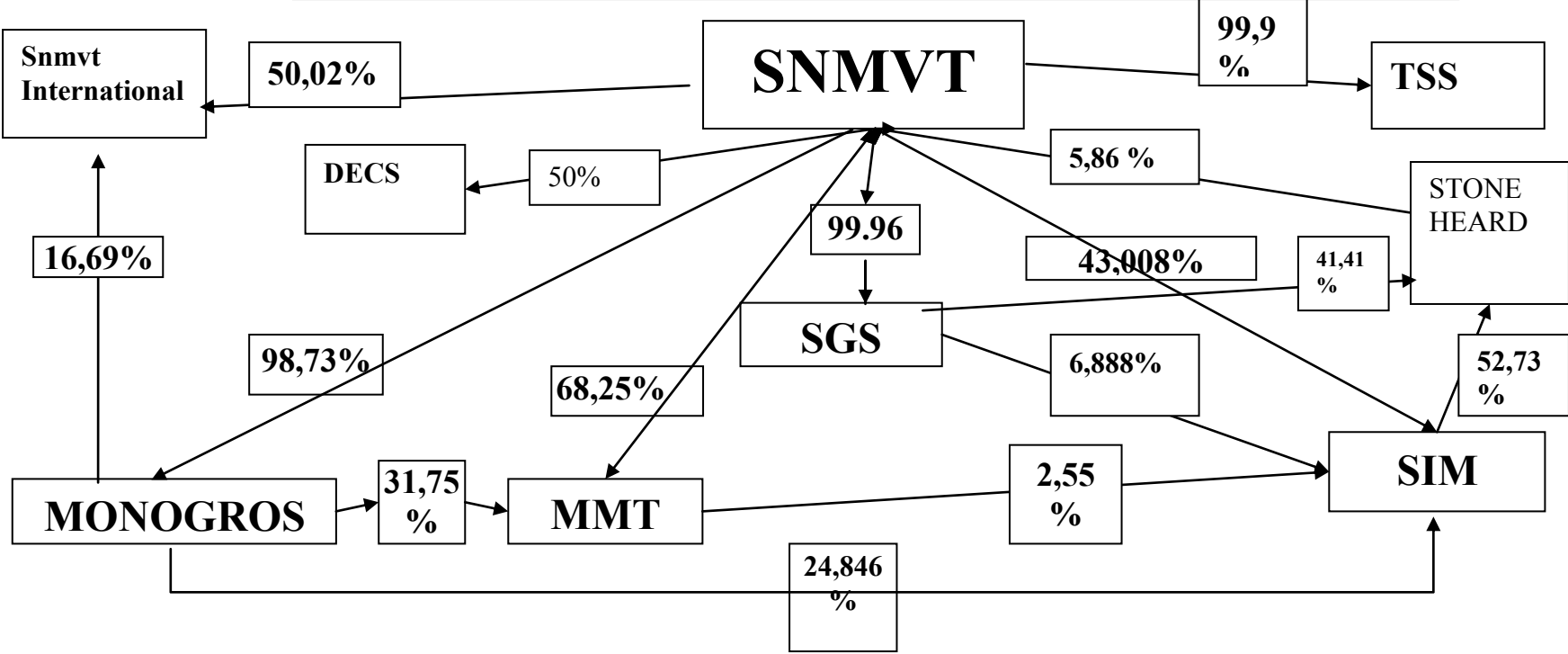
Cette méthode est appliquée aux sociétés placées sous un contrôle conjoint.

- La mise en équivalence: Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice. Les opérations et comptes entre la société mise en équivalence et les autres entreprises consolidées sont au préalable éliminées.

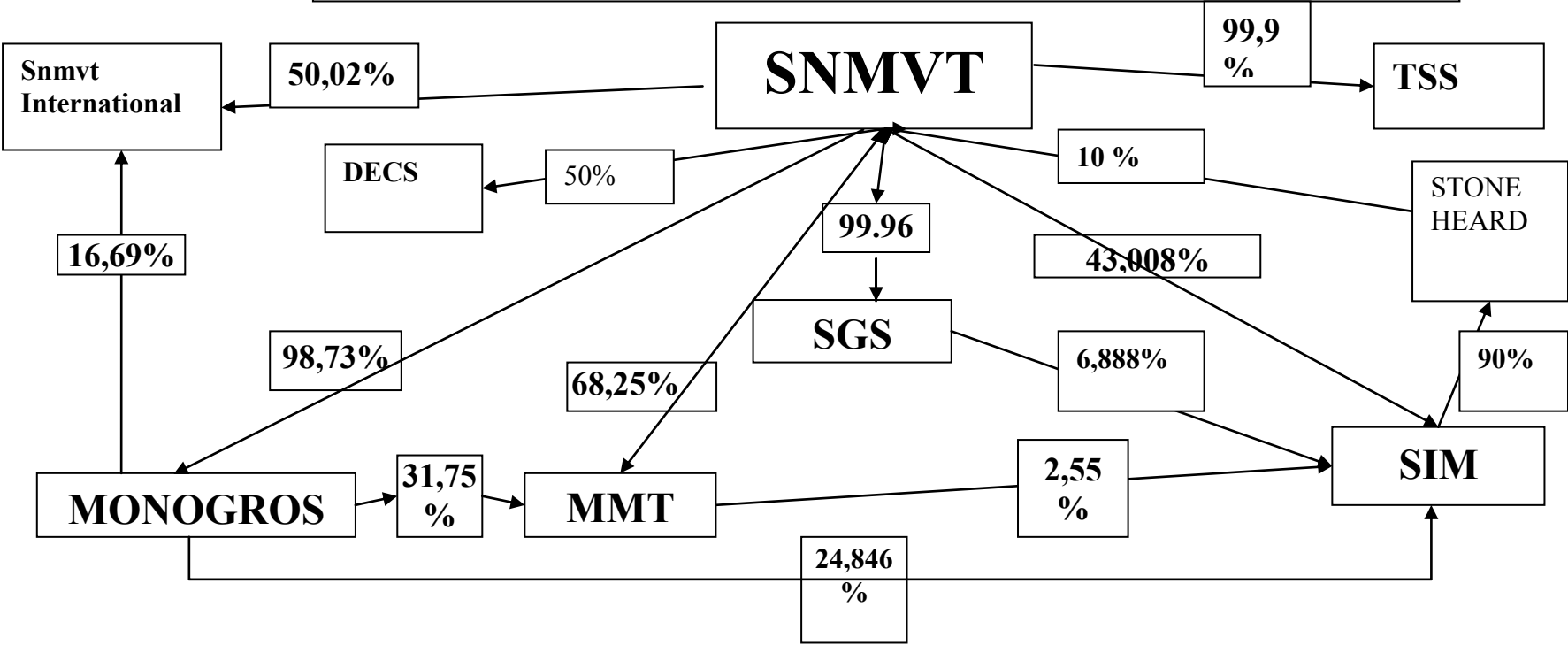
Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

### **3. Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT-MONOPRIX.**

**Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2018**



**Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2017**



### Au 31 décembre 2018

<b>Société</b>	<b>Secteur</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>Qualification</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>% d'intérêts</b>
<b>SNMVT</b>	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
<b>STONE HEART</b>	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	87,84%
<b>MMT</b>	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
<b>SGS</b>	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
<b>MONOGROS</b>	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
<b>SIM</b>	Promotion immobilière	76,97%	Filiale	Intégration globale	76,97%
<b>TSS</b>	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
<b>SNMVT INTERNATIONAL</b>	Prestation de services	50,02%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
<b>UDECS</b>	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

### Au 31 décembre 2017

<b>Société</b>	<b>Secteur</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>Qualification</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>% d'intérêts</b>
<b>SNMVT</b>	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
<b>STONE HEART</b>	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	78,93%
<b>MMT</b>	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
<b>SGS</b>	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
<b>MONOGROS</b>	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
<b>SIM</b>	Promotion immobilière	76,97%	Filiale	Intégration globale	76,97%
<b>TSS</b>	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
<b>SNMVT INTERNATIONAL</b>	Prestation de services	50,02%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
<b>UDECS</b>	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

#### **4. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE**

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidés sont résumées ainsi :

##### **4.1 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

##### **4.2 Titres de participation**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

##### **4.3 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS**

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

##### **4.4 Traitement des écarts de première consolidation**

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

#### 4.5 Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

#### 4.6 Filiales exclues de la consolidation

Les filiales SNMVT INTERNATIONAL et UNETED DECS, contrôlées respectivement à hauteur de 50,02% et 50% ont été exclues en 2015 du périmètre de consolidation, et ce conformément au paragraphe 11 (b) de la norme comptable 35 du système comptable des entreprises qui exclut toute filiale soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

En effet, ces deux filiales, qui travaillaient exclusivement pour les deux sociétés installées en Lybie dont les deux uniques magasins ont été fermés depuis janvier 2015 en raison de la détérioration des conditions sécuritaire que connaît ce pays depuis la révolution et particulièrement depuis début 2015, ont vu leurs activités totalement arrêtées, y compris les programmes prévisionnels de développement par l'ouverture progressive de plusieurs nouveaux magasins.

#### 5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit:

	<u>2 018</u>	<u>2 017</u>
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la SIM	83 980	83 980
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de MONOGROS dans la SIM	(63 922)	(63 922)
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la MONOGROS	19 811	19 811
Total des écarts d'acquisition	<b>39 869</b>	<b>39 869</b>
A déduire amortissement des écarts d'acquisition	<b>(39 869)</b>	<b>(39 869)</b>
Total des écarts d'acquisition nets	<b>0</b>	<b>0</b>
	<u>2 018</u>	<u>2 017</u>



## **6. Immobilisations incorporelles**

Logiciels informatiques		7 706 963	6 831 730
Fonds de commerce SNMVT		3 586 196	3 586 196
Fonds de commerce SGS		298 560	298 560
Fonds de commerce SIM		1 344 797	1 344 796
Fonds de commerce TSS		12 000	12 000
Fonds de commerce et good will de la SGS comptabilisés selon la méthode générale des justes valeurs	6.1	12 838 300	12 838 300
Immobilisations incorporelles en cours		111 448	103 097
		<b>25 898 264</b>	<b>25 014 679</b>
A déduire amortissement des logiciels		(5 485 749)	(4 210 879)
A déduire amortissement des fonds de commerce SNMVT		(3 156 117)	(3 032 478)
A déduire amortissement des fonds de commerce SGS		(298 560)	(298 560)
A déduire amortissement des fonds de commerce SIM		(1 344 796)	(1 344 796)
A déduire amortissement des fonds de commerce TSS		(12 000)	(12 000)
A déduire amortissement des fonds de commerce et good will comptabilisés selon la méthode générale de la juste valeur		(12 838 300)	(12 838 300)
		<b>(23 135 522)</b>	<b>(21 737 013)</b>
		<b>2 762 742</b>	<b>3 277 666</b>

### **6.1 Fonds de commerce et good will de la SGS**

La prise de contrôle exclusif de la SGS a été réalisée en août 2003 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,88% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur. Selon cette méthode, le coût d'acquisition, les actifs y compris les éléments incorporels (fonds de commerce), et les passifs de la société acquise la SGS, ont été évalués à leur juste valeur, estimée à partir de l'étude d'évaluation réalisée préalablement à cette prise de participation.

Les écarts d'évaluation constatés lors de cette première consolidation, n'ont pas pris en considération les impôts différés et ce en raison de l'objectif de continuation de l'exploitation des fonds de commerce des magasins acquis fixé par la SNMVT.

Des provisions ont été également inscrites pour tenir compte des corrections et des redressements des différentes rubriques comptables dont l'estimation a été basée particulièrement sur les conclusions de l'audit réalisé préalablement à la prise de contrôle de cette société et sur les états financiers corrigés établis. Ces provisions ont été déduites du résultat déficitaire dégagé par cette filiale au niveau de ses états financiers.

L'écart d'acquisition négatif restant après comptabilisation aux justes valeurs des actifs, fonds de commerce et des passifs, a été inscrit en diminution de la juste valeur attribuée aux éléments incorporels (fonds de commerce).

Le tableau suivant détaille les écarts d'évaluation:

<b>Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition</b>				
<b>POSTES COMPTABLES</b>	<b>Valeurs réévaluées (justes valeurs)</b>	<b>Valeurs comptables nettes</b>	<b>Ecart d'évaluation</b>	<b>Eléments déterminant l'écart d'acquisition</b>
Capitaux propres de la SGS au jour de la prise de participation				<b>2 261 715</b>
Terrain	1 248 715	456 654	792 061	
Construction	6 865 760	2 515 610	4 350 150	
Agencement et aménagement des constructions	1 652 525	606 756	1 045 769	
Fonds de commerce	18 170 000		18 170 000	
	<b>27 937 000</b>	<b>3 579 020</b>	<b>24 357 980</b>	<b>24 357 980</b>
Provision sur les stocks	(7 630 776)		(7 630 776)	
Provision sur les actifs	(202 210)		(202 210)	
Provision pour des charges d'exploitation	(2 310 651)		(2 310 651)	
Provision pour complément d'amortissement	(282 352)		(282 352)	
	<b>(10 425 990)</b>		<b>(10 425 990)</b>	<b>(10 425 990)</b>
Juste valeur des actifs et passifs acquis				<b>16 193 705</b>
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,88%)				<b>16 174 273</b>
A déduire le coût d'acquisition des titres de la SGS par la SNMVT				(10 842 573)
Ecart d'acquisition				<b>5 331 700</b>
Fonds de commerce diminué de l'écart d'acquisition	18 170 000		18 170 000	<b><u>12 838 300</u></b>

## 6.2 Prise de contrôle de la TSS

La prise de contrôle exclusif de la TSS a été réalisée en juin 2009 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,90% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur.

<b>Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition</b>				
<b>POSTES COMPTABLES</b>	<b>Valeurs réévaluées (justes valeurs)</b>	<b>Valeurs comptables nettes</b>	<b>Ecart d'évaluation</b>	<b>Eléments déterminant l'écart d'acquisition</b>
Capitaux propres de la TSS au jour de la prise de participation (le 26/6/2009)				<b>6 769 822</b>
capital				1 300 000
reserves				5 469 822
resultats reportés				
résultat période				
Capital non libéré				
Terrain	8 861 904	4 529 410	4 332 494	
Construction	4 787 136	4 787 136	0	
Agencement et aménagement des constructions	458 640	458 640	-0	
Matériel et outillage	358 100	358 100	0	
Matériel de transport	16 691	16 691	0	
Equipements de bureau	7 037	7 037	0	
Matériel informatique	59 013	59 013	0	
	<b>14 548 521</b>	<b>10 216 027</b>	<b>4 332 494</b>	<b>4 332 494</b>
Juste valeur des actifs et passifs acquis				<b>11 102 316</b>
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,994%)				<b>11 101 650</b>
				666
A déduire le coût d'acquisition des titres de la TSS par la SNMVT				(10 974 493)
Ecart d'acquisition				<b>127 157</b>

### 6.3 Prise de contrôle de la société STONE HEART

La prise de contrôle exclusif de la société STONE HEART a été réalisée en janvier 2015 suite à l'acquisition par la SNMVT et la SIM de la totalité des parts composant son capital social. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur.

<b>Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition</b>				
<b>POSTES COMPTABLES</b>	<b>Valeurs réévaluées (justes valeurs)</b>	<b>Valeurs comptables nettes</b>	<b>Ecart d'évaluation</b>	<b>Eléments déterminant l'écart d'acquisition</b>
Capitaux propres de la STE STONE HEARD au jour de la prise de participation (le 26/6/2009)				<b>1 419 340</b>
capital				1 415 000
reserves				4 340
Terrain	6 499 260	1 418 600	5 080 660	
	<b>6 499 260</b>	<b>1 418 600</b>	<b>5 080 660</b>	<b>5 080 660</b>
Juste valeur des actifs et passifs acquis				<b>6 500 000</b>
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,994%)				<b>6 500 000</b>
				0
A déduire le coût d'acquisition des titres de la TSS par la SNMVT				(6 500 000)
Ecart d'acquisition				<b>0</b>

## ***7. Immobilisations corporelles et incorporelles***

Les tableaux des pages suivantes permettent d'analyser les immobilisations et amortissements par société, et les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au titre de l'exercice 2018.

<b>TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2018</b>											
	<b>SNMVT- MONOPRIX</b>	<b>SGS</b>	<b>Ecart de</b>	<b>MONOGROS</b>	<b>SIM</b>	<b>MMT</b>	<b>STONE HEART</b>	<b>Ecart de réévaluation Stone Heart</b>	<b>TSS</b>	<b>Ecart de</b>	<b>VALEUR BRUTE</b>
	<b>réévaluation SGS</b>									<b>réévaluation TSS</b>	<b>TOTALE</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>											
Terrain	3 794 059	345 868	792 061		19 737 960	1 960 153	1 418 600	5 080 660	4 529 410	4 332 494	41 991 264
Construction	7 848 405	11 453 513	4 350 150	33 051	24 205 471	0	3 491 464		6 701 430		58 083 484
Agencements, aménag. constructions	15 338 501	539 766	1 045 769	1 471 498	4 802 264	415 690	341 846		1 304 664		25 259 998
Matériel et Outillage	95 179 546	711 666		5 126 335	5 585	5 590 399	10 662		1 583 477		108 207 670
Petit matériel et outillage	4 079 984	0		56 456	645	238 471	0		0		4 375 556
Matériel de Transport de personnes	37 734	250 000		2 700 395	350 053	0	0		0		3 338 182
Matériel de Transport de biens	0	0		9 271 624	0	2 853 171	0		249 454		12 374 249
Equipement de bureau	893 133	1 185 269		801 716	248 984	66 856	0		37 688		3 233 645
Matériel informatique	2 747 925	6 112		12 503 466	1 186	7 935	0		220 306		15 486 930
Agencement, aménag. divers	51 324 280	2 143 899		8 177 159	1 490 185	5 414 094	94 171		0		68 643 787
Immobilisations en cours	1 112 347	68 971		0	9 186 916	1 184 852	4 439 819		40 979		16 033 883
Avances immobilisations en cours	230 742	0		17 500	9 493 999	125 000			0		9 867 241
	<b>182 586 655</b>	<b>16 705 062</b>	<b>6 187 980</b>	<b>40 159 199</b>	<b>69 523 246</b>	<b>17 856 622</b>	<b>9 796 561</b>	<b>5 080 660</b>	<b>14 667 408</b>	<b>4 332 494</b>	<b>366 895 889</b>

<b>TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES AMORTISSEMENTS CUMULES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2018</b>											
	<b>SNMVT- MONOPRIX</b>	<b>SGS</b>	<b>Ecart de réévaluation SGS</b>	<b>MONOGROS</b>	<b>SIM</b>	<b>MMT</b>	<b>STONE HEART</b>		<b>TSS</b>		<b>VALEUR BRUTE</b>
											<b>TOTALE</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>											
Construction	7 365 843	7 363 567	3 353 241	33 051	9 470 835	0	277 524		3 150 681		31 014 742
Agencements, aménag. des constructio	3 883 219	539 766	1 045 769	650 617	2 336 914	116 745	15 425		1 304 664		9 893 118
Matériel et Outillage	57 530 706	697 391		4 563 704	5 585	2 270 443	569		1 583 466		66 651 863
Petit matériel et outillage	1 080 377	0		17 538	645	85 230	0		0		1 183 790
Matériel de Transport de personnes	35 135	250 000		1 893 618	233 069	0	0		0		2 411 822
Matériel de Transport de biens	0	0		7 751 302	0	1 480 011	0		249 454		9 480 767
Equipement de bureau	622 360	1 059 318		617 433	154 511	29 321	0		37 688		2 520 631
Matériel informatique	2 629 269	6 112		10 717 488	1 186	7 781	0		220 306		13 582 142
Agencement, aménag. divers	25 144 206	1 781 820		6 298 770	924 303	1 708 410	6 869		0		35 864 378
	<b>98 291 115</b>	<b>11 697 973</b>	<b>4 399 010</b>	<b>32 543 520</b>	<b>13 127 048</b>	<b>5 697 940</b>	<b>300 386</b>	<b>0</b>	<b>6 546 259</b>	<b>0</b>	<b>172 603 252</b>

**Immobilisations corporelles et Immobilisations incorporelles**

**DOTATION 2018**

	Valeur brute au 1/1/2018	Rééval au juste valeur / SGS	Rééval au juste valeur / TSS	Rééval au juste valeur / STONE HEART	Acquisitions 2018	Régularisation 2018	Cession 2018	Valeur brute au 31/12/2018	Amortissem. Cumulé 1/1/2018	Amort de + values SGS EXERCICES 2003 à 2018	Dotations 2018	Amort de + values EXERCICE 2018 'juste valeur / SGS	Réglu 2018	Cession 2018	Amortissem. Cumulé 2018	Valeur nette au 31/12/2018
<b>Immobilisations Corporelles</b>																
Terrain	31 532 214	792 061	4 332 494	5 080 660	253 835	0	0	41 991 265								41 991 265
Construction	51 934 189	4 350 150			50 137	1 749 008	0	58 083 484	25 676 566	3 135 733	1 984 935	217 508	0	0	31 014 742	27 068 742
Ag. aménag. Const.	18 600 823	1 045 769			3 327 588	2 276 215	9 603	25 259 998	7 320 592	1 045 769	1 526 757		0	0	9 893 118	15 366 879
Matériel et Outillage	103 405 378	0	0	0	3 468 753	1 333 539	0	108 207 670	58 934 229	0	7 717 634	0	0	0	66 651 863	41 555 807
Petit Matériel et Outillage	3 444 534	0	0	0	786 087	144 934	0	4 375 556	748 712	0	435 078	0	0	0	1 183 790	3 191 766
Mat Transp person.	2 773 028	0	0	0	147 232	417 922	0	3 338 182	2 051 781	0	360 040	0	0	0	2 411 822	926 360
Mat Transp biens	11 506 057	0	0	0	321 110	582 556	-35 474	12 374 249	8 398 993	0	1 158 635	0	0	-76 862	9 480 767	2 893 483
Equipement bureau	3 089 052	0	0	0	134 750	9 843	0	3 233 645	2 241 749	0	278 882	0	0	0	2 520 631	713 014
Mat informatique	15 002 378	0	0	0	482 352	2 201	0	15 486 930	12 185 715	0	1 396 427	0	0	0	13 582 142	1 904 789
Agenc. amén. divers	63 134 700	0	0	0	4 396 935	1 109 450	2 701	68 643 787	29 880 592	0	5 983 785	0	0	0	35 864 378	32 779 409
Immob en cours	13 092 771	0	0	0	10 860 235	-7 625 668	-293 456	16 033 883	0	0	0	0	0	0	0	16 033 883
Avance Immob en cours	681 845	0	0	0	9 262 500	-77 104	0	9 867 241	0	0	0	0	0	0	0	9 867 241
	<b>318 196 971</b>	<b>6 187 980</b>	<b>4 332 494</b>	<b>5 080 660</b>	<b>33 491 513</b>	<b>-77 104</b>	<b>-316 626</b>	<b>366 895 889</b>	<b>147 438 930</b>	<b>4 181 502</b>	<b>20 842 174</b>	<b>217 508</b>	<b>0</b>	<b>-76 862</b>	<b>172 603 252</b>	<b>194 292 637</b>
<b>Immobilisations Incorporelles</b>																
Logiciels informa.	6 831 730	0	0	0	788 880	86 354	0	7 706 963	4 158 507		1 274 871		0	0	5 433 377	2 273 586
Fonds de cce	5 241 553	12 838 300	0	0	0	0	0	18 079 853	4 687 834	12 838 300	123 639	0	0	0	17 649 773	430 080
Immob incorp en cours	103 097	0	0	0	94 705	-86 354	0	111 448	52 372		0		0	0	52 372	59 076
	<b>12 176 379</b>	<b>12 838 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>883 584</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 898 263</b>	<b>8 898 713</b>	<b>12 838 300</b>	<b>1 398 509</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23 135 522</b>	<b>2 762 741</b>

<b>8. Immobilisations Financières</b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Titres de participation	12 531 644	12 731 643
Avances sur participation		3 778 500
Prêts à plus d'un an	575 848	575 848
Dépôts et cautionnements	1 919 705	1 270 705
	<b>15 027 197</b>	<b>18 356 696</b>
A déduire les provisions sur les titres de participations	(4 250 374)	(3 573 894)
A déduire les provisions sur les Prêts TSS	(575 723)	(575 723)
	<b>(4 826 097)</b>	<b>(4 149 617)</b>
	<b>10 201 100</b>	<b>14 207 079</b>
<b>9. Autres actifs non courants</b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Frais préliminaires MMT	33 391	77 621
Frais préliminaires MGS	432 471	838 074
Frais préliminaires SIM	284 030	260 283
Frais préliminaires SNMVT	5 298 873	5 557 010
Frais préliminaires STONE HEART	22 465	828
Charges à répartir MGS	106 204	93 297
	<b>6 177 434</b>	<b>6 827 113</b>
<b>10. Stocks</b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Stocks de marchandises	84 134 052	78 307 810
Travaux en cours	49 742	49 742
Stocks des consommables	1 851 260	1 104 244
	<b>86 035 054</b>	<b>79 461 796</b>
Provisions sur les marchandises	(3 942 321)	(3 912 474)
	<b>82 092 733</b>	<b>75 549 322</b>
<b>11. Clients et comptes rattachés</b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Clients et comptes rattachés	17 409 863	16 499 425
Clients douteux	692 665	608 484
	<b>18 102 528</b>	<b>17 107 909</b>
Provisions sur clients et les comptes rattachés	(4 218 301)	(3 690 442)
	<b>13 884 227</b>	<b>13 417 467</b>

<b><i>12. Autres actifs courants</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Fournisseurs, emballage à rendre	624 103	647 972
Personnel	931 396	775 815
Etat et collectivités publiques, AP ET IS à reporter	20 548 791	14 937 259
Etat et collectivités publiques, RS effectuées par des tiers	1 241 002	290 957
Etat, impôts différés	1 250 710	1 003 613
Etat et collectivités publiques, TVA à reporter	2 184 398	2 622 075
Etat et collectivités publiques, TFP à reporter	-	-
Débiteurs divers	6 744 340	2 044 069
Charges constatées d'avance	1 960 530	4 408 960
Produits à recevoir et produits constatés d'avance	279 827	148 804
Compte d'attente	2 366 097	1 363 372
	<b>38 131 194</b>	<b>28 242 896</b>
Provisions sur les autres actifs	(979 558)	(840 924)
	<b>37 151 636</b>	<b>27 401 972</b>
<b><i>13. Autres actifs financiers</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Titre de placement	343 048	
Prêts et autres actifs financiers	318 412	455 672
	<b>661 460</b>	<b>455 672</b>
<b><i>14. Liquidités et équivalents de liquidités</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Placements courants	23 111 638	50 212 797
Chèques à encaisser	3 522 391	6 886 415
Banques	15 594 507	15 405 195
Caisses	3 453 674	5 757 822
	<b>45 682 210</b>	<b>78 262 229</b>

### ***15. Capital social***

Le capital social de la société consolidante la SNMVT de 39 938 746 dinars, représenté par 19 969 373 actions de 2 dinars de nominal. .



<b><i>16. Réserves consolidées</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Quote-part du groupe dans les réserves consolidées	16 424 401	21 709 234
	<b>16 424 401</b>	<b>21 709 234</b>
<b><i>17. Résultats consolidés</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Quote-part du groupe dans les résultats consolidés des filiales	(9 462 728)	(1 215 795)
	<b>(9 462 728)</b>	<b>(1 215 795)</b>
<b><i>18. Emprunts obligataires et emprunts bancaires</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Emprunts bancaires	76 525 921	84 625 758
Autres dettes à plus d'un an	22 117	15 204
	<b>76 548 038</b>	<b>84 640 962</b>
<b><i>19. Fournisseurs et comptes rattachés</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Fournisseurs d'exploitation	22 515 719	43 092 385
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	68 556 730	42 392 831
Fournisseurs d'investissement	(182 918)	2 196 505
Fournisseurs d'investissement, effets à payer	874 056	2 342 090
Fournisseurs retenues de garantie et prorata	1 367 385	1 250 273
Fournisseurs, factures non parvenues	8 981 733	8 400 132
	<b>102 112 705</b>	<b>99 674 216</b>
<b><i>20. Autres passifs courants</i></b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Clients créditeurs	3 061 521	3 128 850
Personnel	2 957 512	2 656 846
Etat, impôts et taxes	8 250 817	8 036 672
Comptes courants actionnaires	40 151	12 685

Créditeurs divers, CNSS	4 201 096	3 881 204
Créditeurs divers, assurances groupes	166 828	126 148
Autres créditeurs divers	1 439 413	1 528 175
Comptes de régularisation	8 426 341	9 535 969
Produits perçus d'avance	588 368	339 576
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation	9 349 496	8 603 373
	<b>38 481 543</b>	<b>37 849 498</b>

**21. Concours bancaires et autres passifs financiers** **2 018** **2 017**

Emprunts bancaires à moins d'un an	19 174 836	14 920 166
Billets de trésorerie	20 000 000	36 500 000
Emprunts, intérêts courus	314 670	251 022
Concours bancaires	70 707 538	46 867 956
	<b>110 197 044</b>	<b>98 539 144</b>

**22. Revenus** **2 018** **2 017**

Ventes des marchandises chez la SNMVT	588 940 046	558 507 185
Ventes des marchandises chez monogros	422 590	109 517
Ventes des marchandises chez MMT	2 481 532	1 807 295
Revenus chez SGS		30 800
Revenus chez TSS		0
Revenus chez SIM	459 933	558 032
Revenus chez SH	262 951	0
Revenus chez SIM	0	0
	<b>592 567 052</b>	<b>561 012 829</b>

**23. Achats consommés** **2 018** **2 017**

Achats des marchandises consommées	461 168 103	435 064 557
	<b>461 168 103</b>	<b>435 064 557</b>

Les achats de la SNMVT auprès de la société Monogros pour 90 904 890 dinars et 82 401 468 dinars respectivement en 2018 et 2017 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .

De même, les achats de la SNMVT auprès de la MMT pour 45 531 045 dinars et 47 829 579 dinars respectivement en 2018 et 2017 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .

**24. Dotation aux amortissements et résorptions** **2 018** **2 017**

Dotation amortissement des immobilisations incorporelles	1 398 509	1 260 954
Dotation amortissement des immobilisations corporelles	20 842 174	19 048 600

Dotation amortissement des écarts d'évaluation/actifs SGS	217 508	217 508
Dotation aux résorptions des autres actifs non courants	2 762 397	2 299 382
Dotation aux provisions clients, chèques et traites impayés	2 793 417	2 410 237
Dotation aux provisions sur les stocks	3 942 321	3 912 474
Dotation aux provisions sur les débiteurs divers	138 634	138 634
Dotation provision pour risques fournisseurs et d'exploitation	3 669 704	3 472 443
Dotation provision sur les titres de participation	676 479	753 384
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(3 912 474)	(3 901 670)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(2 247 151)	(1 844 519)
Reprises /provisions sur risques fournisseurs et d'exploitation	(3 233 156)	(2 068 994)

	<b>27 048 362</b>	<b>25 698 433</b>
--	-------------------	-------------------

<b>25. Autres charges d'exploitation</b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
--	---------------------	---------------------

Locations et charges locatives	10 404 425	9 630 023
Entretien et réparation	10 035 754	10 369 178
Primes d'assurance	590 780	540 522
Autres services extérieurs	1 542 583	1 606 974
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	1 075 123	1 100 876
Frais de publicité et de publication	8 336 195	7 491 338
Frais de transport et transport sur achat	1 832 606	1 583 358
Voyages, déplacement et missions	2 021 748	2 039 673
Frais postaux et de télécommunication	705 906	709 874
Frais bancaires	1 062 811	1 128 407
Autres charges ordinaires	112 325	145 035
Impôts et taxes	2 795 984	2 453 623
Transfert de charges	(226 610)	

	<b>40 289 630</b>	<b>38 798 881</b>
--	-------------------	-------------------

<b>26. Charges financières nettes</b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
---------------------------------------	---------------------	---------------------

Intérêts des emprunts bancaires	7 139 764	4 957 445
Intérêts sur comptes courants bancaires	2 520 266	1 611 477
Intérêts sur billets de trésorerie	2 245 538	1 889 640
Pertes de change	224 819	622 822
Charges nettes / cession actions	387	41
Autres charges financières	968	2 023

	<b>12 131 742</b>	<b>9 083 448</b>
--	-------------------	------------------

<b>27. Produits financiers</b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Produits des comptes courants bancaires	661 574	108 799
Revenus des placements et bons de trésorerie	2 449 095	2 040 737
Dividendes	93 739	71
Plus values /cession valeurs mobilières	26 498	4 958 203
Gains de change	12 992	14 872
	<b>3 243 898</b>	<b>7 122 682</b>

<b>28. Autres gains ordinaires</b>	<b><u>2 018</u></b>	<b><u>2 017</u></b>
Reprises provisions		
Produits nets sur cession immob		872 462
Autres gains ordinaires	912 646	2 572 881
	<b>912 646</b>	<b>3 445 343</b>

### **29. Autres notes sur les états financiers consolidés**

L'impôt différé relatif à la marge interne réalisée par MONOGROS et incluse aux stocks de la SNMVT, a été déterminé sur la base du taux de 25% en 2017 et 2018. Aucun autre impôt différé n'a été retenu en raison de l'absence d'actifs significatifs non destinés aux exploitations courantes des sociétés incluses au périmètre de consolidation.

### **30. Litiges en cours**

Durant l'exercice 2013, la SNMVT a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2018, l'affaire demeure devant les tribunaux judiciaires compétents.

TUNIS, le 22 Avril 2019

**RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR**  
**LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » , faisant ressortir un total bilan consolidé de 392 906 179 DT et un résultat déficitaire consolidé net global de 8 854 344 DT et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

*Existence et évaluation des stocks :*

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan consolidé ( Cf Note aux états financiers N°10) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

**Observation**

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'affaire en justice opposant la filiale Tunisian Shopping Spaces – « TSS » au ministère de l'équipement et de l'habitat à la suite d'une décision ministérielle prise en date du 24 mai 2010 relative à la saisie d'un terrain propriété de la filiale, qui demeure à ce jour en cours. L'affaire a été jugée en appel en faveur de la TSS et est actuellement portée devant le cour de cassation.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

***Rapport de gestion relatif au Groupe***

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2018 incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### ***Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve aux pages 7 et 8, fait partie intégrante de notre rapport.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SNMVT- Monoprix et de ses filiales. A cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**Hichem BESBES**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie**  
**Kalthoum BOUGUERRA**



## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS publie ci-dessous ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 juin 2019. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Monsieur Mahmoud ZAHAF.

**BILAN CONSOLIDE 2018**

(Exprimé en dinars )

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>Au 31/12/18</b>	<b>Au 31/12/17</b>
<b>Actifs immobilisés</b>			
Ecarts d'acquisition	1	992 548,434	1 063 444,750
Immobilisations incorporelles		592 261,444	579 736,444
Moins : amortissements		<u>-501 228,449</u>	<u>-451 634,812</u>
<i>S/Total</i>	2	<b>91 032,995</b>	<b>128 101,632</b>
Immobilisations corporelles		27 485 180,402	26 752 894,883
Moins : amortissements		<u>-14 626 894,172</u>	<u>-12 931 938,828</u>
<i>S/Total</i>	3	<b>12 858 286,230</b>	<b>13 820 956,055</b>
Immobilisations financières		256 634,812	81 710,832
Moins : Provisions		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<i>S/Total</i>	4	<b>256 634,812</b>	<b>81 710,832</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>14 198 502,471</b>	<b>15 094 213,269</b>
Autres Actifs non courants	5	42 425,457	50 901,033
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>14 240 927,928</b>	<b>15 145 114,302</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		15 093 758,710	13 997 912,406
Moins : Provisions		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<i>S/Total</i>	6	<b>15 093 758,710</b>	<b>13 997 912,406</b>
Clients et comptes rattachés		25 434 473,460	22 257 716,473
Moins : Provisions		<u>-1 260 133,964</u>	<u>-913 354,140</u>
<i>S/Total</i>	7	<b>24 174 339,496</b>	<b>21 344 362,333</b>
Autres actifs courants	8	1 812 793,340	2 813 776,634
Placements et actifs financiers	9	2 090 873,206	2 052 688,114
Liquidités et équivalents de liquidités	10	693 951,779	269 272,406
<b>Total des actifs courants</b>		<b>43 865 716,531</b>	<b>40 478 011,893</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>58 106 644,459</b>	<b>55 623 126,195</b>

**BILAN CONSOLIDE 2018**

(Exprimé en dinars )

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Note</b>	<b>2018 Au 31/12/18</b>	<b>2017 Au 31/12/17</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		14 206 500,000	13 530 000,000
Primes d'émission		3 124 760,000	4 342 460,000
Subvention d'investissement		160 996,476	113 014,872
Réserves consolidés		11 668 918,113	9 552 453,469
<b>Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice</b>		<b>29 161 174,589</b>	<b>27 537 928,341</b>
Résultat de l'exercice consolidé		3 498 006,336	2 792 982,007
<b>Total des capitaux propres consolidés avant affectation</b>	<b>11</b>	<b>32 659 180,925</b>	<b>30 330 910,348</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>			
Réserves des minoritaires		3 818,088	3 068,616
Résultat des minoritaires		840,157	672,109
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>12</b>	<b>4 658,245</b>	<b>3 740,725</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>13</b>	3 171 423,247	3 308 342,056
Autres passifs non courants		0,000	0,000
Provisions	<b>14</b>	50 000,000	50 000,000
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>3 221 423,247</b>	<b>3 358 342,056</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>15</b>	8 378 536,798	14 024 947,288
Autres passifs courants	<b>16</b>	1 404 614,554	1 559 686,980
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>17</b>	12 438 230,690	6 345 498,798
<b>Total des passifs courants</b>		<b>22 221 382,042</b>	<b>21 930 133,066</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>25 442 805,289</b>	<b>25 288 475,122</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>58 106 644,459</b>	<b>55 623 126,195</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE 2018**

(Exprimé en dinars )

	Note	2018 Au 31/12/18	2017 Au 31/12/17
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	1	69 034 979,218	57 664 888,315
Production immobilisée	2	23 184,717	12 845,331
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>69 058 163,935</b>	<b>57 677 733,646</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	3	143 111,580	373 666,828
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	4	50 895 761,966	42 344 180,665
Charges de personnel	5	5 755 122,665	5 072 875,770
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	2 768 750,013	2 118 431,577
Autres charges d'exploitation	7	3 517 040,264	3 270 319,121
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>63 079 786,488</b>	<b>53 179 473,961</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 978 377,447</b>	<b>4 498 259,685</b>
Produits des placements	8	227 907,795	178 100,696
Charges financières nettes	9	2 157 559,953	1 552 553,810
Autres gains ordinaires	10	312 782,794	416 238,963
Autres pertes ordinaires		34 461,224	16 638,351
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>4 327 046,859</b>	<b>3 523 407,183</b>
Impôt sur les bénéfices	11	757 304,049	658 856,750
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>		<b>3 569 742,810</b>	<b>2 864 550,433</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	12	70 896,317	70 896,317
Eléments extraordinaire		0,000	0,000
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>3 498 846,493</b>	<b>2 793 654,116</b>
Quote-part des intérêts minoritaires		840,157	672,109
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>3 498 006,336</b>	<b>2 792 982,007</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE 2018

(Exprimé en dinars )

	Note	2018 Au 31/12/18	2017 Au 31/12/17
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
- Résultat net		3 498 006,336	2 792 982,007
- Ajustements pour :			
. Dotation aux amortissements & provisions	1	2 768 750,014	2 118 431,577
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2	70 896,317	70 896,317
. Variation des stocks	3	-1 095 846,304	-2 100 745,908
. Variation des créances	4	-3 176 756,987	-4 413 854,722
. Variation des autres actifs	5	962 781,102	-1 219 835,135
. Variation des fournisseurs	6	-5 646 410,490	5 719 107,048
. Variation des autres passifs	7	-155 072,427	344 914,191
. Plus-value et moins value de cession d'immobilisations		-106 860,400	-288 722,890
. Reprise sur provisions antérieures		-42 662,786	-2 334,721
. Quote-part subvention d'investissement		-61 683,396	-35 071,762
. Quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		840,157	672,109
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à ) l'exploitation</b>		<b>-2 984 018,864</b>	<b>2 986 438,111</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	8	-1 389 152,966	-2 709 168,542
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	127 770,000	1 041 619,592
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	10	-891 473,980	-3 051,921
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	11	-35 800,000	2 800,000
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>-2 188 656,946</b>	<b>-1 667 800,871</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT</b>			
- Encaissement suit à l'émission d'actions	12	750 000,000	0,000
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	13	-1 217 682,900	-922 500,000
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés	14	-440,000	-345,000
- Encaissement provenant des subventions d'investissement		109 665,000	123 153,000
- Encaissements provenant des emprunts	15	3 215 325,902	589 519,315
- Remboursement d'emprunts	16	-910 864,356	-985 143,166
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</b>		<b>1 946 003,646</b>	<b>-1 195 315,851</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-3 226 672,164</b>	<b>123 321,389</b>
Trésorerie au début de l'exercice	17	-1 449 226,874	-1 572 548,263
Trésorerie à la clôture de l'exercice	18	-4 675 899,038	-1 449 226,874

**NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

**I- PRESENTATION**

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

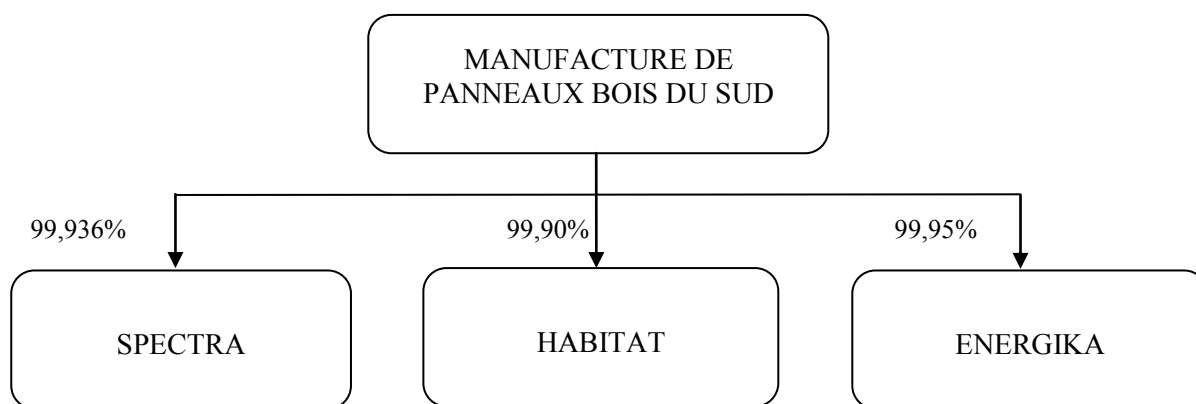
Selon les dispositions combinées du code des sociétés commerciales et de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la société « **MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD** », qui est la société mère, est tenue de présenter des états financiers consolidés du groupe, où elle exerce un contrôle de droit ou de fait sur les sociétés qui le composent.

Le groupe « MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD » est composé des sociétés suivantes :

- MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD S.A. « MPBS » : société mère ;
- SPECTRA SARL : société filiale ;
- HABITAT SARL : société filiale ;
- ENERGIKA SARL : société filiale ;

**II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :**

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit au 31 Décembre 2018 :



La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Société	% de contrôle			% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total			
MPBS	-	-	-	100%	Société mère	Intégration globale
HABITAT	99,90%	-	99,90%	99,90%	Exclusif	Intégration globale
SPECTRA	99,936%	-	99,936%	99,936%	Exclusif	Intégration globale
ENERGIKA	99,95%	-	99,95%	99,95%	Exclusif	Intégration globale



### **III- REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinars Tunisiens. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et de la société associée, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

### **IV- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

#### **1) L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels**

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

#### **2) L'intégration des comptes**

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe.

### **3) L'élimination des comptes réciproques**

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, ainsi que les dividendes intra-groupe.

### **4) Détermination de l'écart de première consolidation**

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

### **5) Traitement des écarts d'acquisition**

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale.

L'écart d'acquisition négatif (Goodwill négatif), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être traité conformément à la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises. Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et des dépenses futures attendues identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur, qui peuvent être évaluées de manière fiable, mais qui ne représentent pas à la date d'acquisition des passifs

identifiables, cette fraction du goodwill négatif doit être comptabilisée en produits dans l'état de résultat lorsque les pertes et les dépenses futures sont comptabilisées.

Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

- Le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; (taux d'amortissement annuel estimé à 10%)
- Le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

#### **6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres :**

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de « **MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD** » dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

#### **V- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Le Groupe « MPBS » n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2018 et la date d'arrêté des états financiers consolidés, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures du groupe.

#### **VI- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

##### **A. NOTES RELATIVES AU BILAN**

##### **1) Ecart d'acquisition**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Good Will - SPECTRA	307 455,175	307 455,175
Good Will - HABITAT	1 110 471,160	1 110 471,160
<b>Sous total</b>	<b>1 417 926,335</b>	<b>1 417 926,335</b>
Moins : amortissements	-425 377,900	-354 481,585
<b>Total</b>	<b>992 548,434</b>	<b>1 063 444,750</b>

## 2) Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Fonds de commerce	56 400,000	56 400,000
Logiciels	535 861,444	523 336,444
<b>Sous total</b>	<b>592 261,444</b>	<b>579 736,444</b>
Moins Amortissements	-501 228,449	-451 634,812
	<b>91 032,995</b>	<b>128 101,632</b>

## 3) Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Terrain	1 379 422,006	1 379 422,006
Bâtiments	1 412 435,676	1 412 435,676
Agencement, aménagement et installation	3 546 784,338	3 149 898,418
Matériels industriels et outillages	16 395 499,740	16 674 446,435
Equipements de bureau	234 576,837	172 317,737
Matériels de transport	2 293 640,002	2 201 572,634
Matériels informatique	325 909,753	280 340,709
Matériel de foire	81 894,980	81 474,980
Immobilisation en cours	1 815 017,070	1 400 986,288
<b>Sous total</b>	<b>27 485 180,402</b>	<b>26 752 894,883</b>
Moins : amortissements	-14 626 894,172	-12 931 938,828
<b>Total</b>	<b>12 858 286,230</b>	<b>13 820 956,055</b>

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDÉS 2018**

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements			VCN AU 31/12/2018
	31/12/2017	Variation	31/12/2018	31/12/2017	Variation	31/12/2018	
<b>Immobilisations Incorporelles</b>							
Logiciels	523 336,444	12 525,000	535 861,444	437 534,812	46 773,637	484 308,449	51 552,995
Fonds de commerce	56 400,000	0,000	56 400,000	14 100,000	2 820,000	16 920,000	39 480,000
<b>Sous Total</b>	<b>579 736,444</b>	<b>12 525,000</b>	<b>592 261,444</b>	<b>451 634,812</b>	<b>49 593,637</b>	<b>501 228,449</b>	<b>91 032,995</b>
<b>Immobilisations Corporelles</b>							
Terrain	1 379 422,006	0,000	1 379 422,006	0,000	0,000	0,000	1 379 422,006
Construction	1 412 435,676	0,000	1 412 435,676	1 215 590,051	36 739,841	1 252 329,892	160 105,784
Matériel et outillage Industriel	16 674 446,435	-278 946,695	16 395 499,740	8 515 270,500	1 049 298,548	9 564 569,048	6 830 930,692
Agencés Aménagés et Installations	3 149 898,418	396 885,920	3 546 784,338	1 162 808,143	334 850,829	1 497 658,972	2 049 125,366
Matériel de transport	2 201 572,634	92 067,368	2 293 640,002	1 581 971,999	218 168,311	1 800 140,310	493 499,692
Matériel Informatique	280 340,709	45 569,044	325 909,753	249 937,400	27 008,299	276 945,699	48 964,054
Equipement bureau	172 317,737	62 259,100	234 576,837	144 453,832	24 445,846	168 899,678	65 677,159
Matériel de foire	81 474,980	420,000	81 894,980	61 906,903	4 443,670	66 350,573	15 544,407
Immobilisations en cours	1 400 986,288	414 030,782	1 815 017,070	0,000	0,000	0,000	1 815 017,070
<b>Sous Total</b>	<b>26 752 894,883</b>	<b>732 285,519</b>	<b>27 485 180,402</b>	<b>12 931 938,828</b>	<b>1 694 955,344</b>	<b>14 626 894,172</b>	<b>12 858 286,230</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 332 631,327</b>	<b>744 810,519</b>	<b>28 077 441,846</b>	<b>11 625 255,573</b>	<b>1 744 548,981</b>	<b>15 128 122,621</b>	<b>12 949 319,225</b>

#### 4) Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Cautionnements	98 224,812	70 500,832
Titres de participation « SCIAF »	10,000	10,000
Titres de participation « ARIJ ELMADINA »	50 000,000	0,000
Titres de participation « MCS »	100 000,000	0,000
Obligations	8 400,000	11 200,000
<b>Total</b>	<b>256 634,812</b>	<b>81 710,832</b>

#### 5) Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Charges à répartir	42 425,457	50 901,033
<b>Total</b>	<b>42 425,457</b>	<b>50 901,033</b>

#### 6) Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Stocks des produits en cours	394 239,948	359 978,340
Stocks des produits finis	1 715 247,657	1 892 620,845
Stocks emballage	55 079,818	41 906,830
Stocks marchandises	3 333 647,409	2 807 414,741
Stocks matière consommable	67 404,740	51 116,740
Stocks matière première	8 901 974,019	8 229 730,570
Stocks pièces de rechange	626 165,119	615 144,340
<b>Total</b>	<b>15 093 758,710</b>	<b>13 997 912,406</b>

#### 7) Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Clients ordinaires	15 782 259,696	14 501 118,396
Clients chèque en caisse	5 822 928,854	5 422 413,046
Clients effet à recevoir	3 680 383,559	2 109 334,738
Client facture à établir	148 901,351	224 850,293
<b>Sous total</b>	<b>25 434 473,460</b>	<b>22 257 716,473</b>
Moins : Provisions	-1 260 133,964	-913 354,140
<b>Total</b>	<b>24 174 339,496</b>	<b>21 344 362,333</b>

#### 8) Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Avances et prêts au personnel	213 610,000	153 487,000
Charges constatées d'avance	115 176,616	78 281,991
Crédit d'impôt sur les sociétés	1 434 953,418	986 804,074
Débiteurs divers	20 950,000	30 330,000
Produits à recevoir	1 297,190	1 063 055,918
Crédit de TVA	26 806,116	420 185,800
Remboursement IRPP	0,000	81 631,851
<b>Total</b>	<b>1 812 793,340</b>	<b>2 813 776,634</b>

## 9) Placements et actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Titres de placement	90 873,206	52 688,114
Bons de trésor	2 000 000,000	2 000 000,000
<b>Total</b>	<b>2 090 873,206</b>	<b>2 052 688,114</b>

## 10) Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Banque	18 329,068	95 901,478
Caisse	6 079,675	4 059,230
Effet à l'encaissement	669 543,036	169 311,698
<b>Total</b>	<b>693 951,779</b>	<b>269 272,406</b>

## 11) Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Capital social	14 206 500,000	13 530 000,000
Réserves et primes consolidées	14 793 678,113	13 894 913,469
Subvention d'investissement	160 996,476	113 014,872
Résultats consolidés	3 498 006,336	2 792 982,007
<b>Total</b>	<b>32 659 180,925</b>	<b>30 330 910,348</b>

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

	Capital social	Réserves consolidés	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	TOTAL
<b>Situation nette au 31/12/2017</b>	13 530 000	13 894 913	113 015	2 792 982	<b>30 330 910</b>
Distribution de dividendes MPBS		-1 217 700			<b>-1 217 700</b>
Augmentation de capital	26 500	-26 500			<b>0</b>
Affectation de résultat 2017	650 000	2 142 982		-2 792 982	<b>0</b>
Ajustement suite au changement périmètre de consolidation		-17			<b>-17</b>
Subvention d'investissement			109 665		<b>109 665</b>
Quote-part subvention inscrite au Rst			-61 683		<b>-61 683</b>
Résultat de l'exercice 2018				3 498 006	<b>3 498 006</b>
<b>Situation nette au 31/12/2018</b>	<b>14 206 500</b>	<b>14 793 678</b>	<b>160 996</b>	<b>3 498 006</b>	<b>32 659 181</b>

## 12) Intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Réserves des minoritaires	3 818,088	3 068,616
Résultat des minoritaires	840,157	672,109
<b>Total</b>	<b>4 658,245</b>	<b>3 740,725</b>

Le tableau de variation des intérêts minoritaires se présente comme suit :

	Réserves	Résultat	Total
<b>Intérêts des minoritaires au 31/12/2018</b>	<b>3 068,616</b>	<b>672,109</b>	<b>3 740,725</b>
Affectation de résultat 2017	232,109	-232,109	<b>0,000</b>
Changement périmètre de consolidation	517,363		<b>517,363</b>
Distribution de dividendes HABITAT		-250,000	<b>-250,000</b>
Distribution de dividendes SPECTRA		-90,000	<b>-90,000</b>
Distribution de dividendes ENERGIKA		-100,000	<b>-100,000</b>
Résultat de l'exercice 2018		840,157	<b>840,157</b>
<b>Intérêts des minoritaires au 31/12/2018</b>	<b>3 818,088</b>	<b>840,157</b>	<b>4 658,245</b>

### 13) Emprunts et dettes assimilées

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Emprunt BT	289 156,495	433 734,835
Emprunt UBCI	2 142 857,141	2 714 285,713
Emprunt BIAT	600 000,000	0,000
Emprunts Leasing	139 409,611	160 321,508
<b>Total</b>	<b>3 171 423,247</b>	<b>3 308 342,056</b>

### 14) Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Provisions pour risques et charges	50 000,000	50 000,000
<b>Total</b>	<b>50 000,000</b>	<b>50 000,000</b>

### 15) Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Fournisseurs d'exploitation	6 269 279,298	12 951 246,543
Fournisseurs effet à payer	1 986 738,308	1 062 411,713
Fournisseurs factures non parvenues	122 519,192	11 289,032
<b>Total</b>	<b>8 378 536,798</b>	<b>14 024 947,288</b>

### 16) Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Assurance Groupe	3 495,923	3 142,477
Caisse national de sécurité sociale	350 618,272	295 802,996
Charges à payer	624 393,347	681 446,388
Créditeurs divers	-982,907	-2 000,000
Etat, impôt et taxes	386 635,359	282 852,846
Personnel rémunération dues	33 162,159	291 255,573
Produits constatés d'avance	7 292,401	7 186,700
<b>Total</b>	<b>1 404 614,554</b>	<b>1 559 686,980</b>



## 17) Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Banques (découvert)	1 514 645,319	1 553 408,984
Crédit de gestion	9 840 122,577	3 935 090,296
Intérêts courus	50 082,921	0,000
Échéance à moins d'un an sur crédit bancaire	866 006,912	716 006,912
Échéance à moins d'un an sur crédit leasing	167 372,961	140 992,606
<b>Total</b>	<b>12 438 230,690</b>	<b>6 345 498,798</b>

## B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

### 1) Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Ventes marché local	59 917 652,673	51 449 055,631
Ventes export	9 753 197,827	7 299 806,638
Ventes suspension	810 591,391	244 655,023
Remise et escomptes accordés	-1 446 462,673	-1 328 628,977
<b>Total</b>	<b>69 034 979,218</b>	<b>57 664 888,315</b>

### 2) Productions immobilisée

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Production immobilisée	23 184,717	12 845,331
<b>Total</b>	<b>23 184,717</b>	<b>12 845,331</b>

### 3) Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Variation de stocks de produits finis et encours de production	143 111,580	373 666,828
<b>Total</b>	<b>143 111,580</b>	<b>373 666,828</b>

### 4) Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Achats d'approvisionnements consommés "MPBS"	40 919 889,436	33 189 624,303
Achats de marchandises consommées	9 975 872,530	9 154 556,362
<b>Total</b>	<b>50 895 761,966</b>	<b>42 344 180,665</b>

#### 5) Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Salaires et compléments de salaires	4 694 860,015	4 142 939,749
Cotisations sociales	855 966,411	751 044,767
Cotisation assurance groupe	58 962,835	57 136,170
Frais accessoires aux salaires	145 333,404	121 755,084
<b>Total</b>	<b>5 755 122,665</b>	<b>5 072 875,770</b>

#### 6) Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dotation aux amortissements - Immobilisations corporelles	2 299 956,766	1 773 759,378
Dotation aux amortissements - Immobilisations incorporelles	49 593,637	81 499,505
Dotation aux résorptions - Charges à répartir et frais préliminaires	29 757,000	40 156,265
<b>Sous total - dotation aux amortissements</b>	<b>2 379 307,403</b>	<b>1 895 415,148</b>
Dotation aux provisions – Clients douteux	389 442,610	223 016,429
<b>Sous total – dotation aux provisions</b>	<b>389 442,610</b>	<b>223 016,429</b>
<b>Total</b>	<b>2 768 750,013</b>	<b>2 118 431,577</b>

#### 7) Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Autres services extérieurs	221 530,526	236 400,205
Impôts et taxes	335 034,619	263 921,789
Frais bancaires	157 381,785	156 262,647
Frais de mission, réception et déplacement	671 113,735	229 573,418
Frais de transport sur achat et vente	192 933,812	610 844,166
Frais d'entretien et de réparation	316 260,220	341 092,209
Frais d'installation	59 874,200	50 522,943
Frais postaux et télécommunication	65 878,605	64 640,835
Honoraires et commissions	75 535,871	79 831,900
Loyer	596 998,894	481 245,389
Primes d'assurance	195 893,508	157 431,309
Publicité et relations publique	448 190,101	442 016,436
Sous-traitance	140 414,388	116 535,875
Jetons de présence	40 000,000	40 000,000
<b>Total</b>	<b>3 517 040,264</b>	<b>3 270 319,121</b>

#### 8) Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Produits des bons de trésors	188 999,456	150 541,504
Revenus titres de placement et intérêt sur créances	38 908,339	27 559,192
<b>Total</b>	<b>227 907,795</b>	<b>178 100,696</b>

## 9) Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Intérêts sur emprunt et intérêts sur crédits de gestion	1 371 663,228	1 042 082,844
Autres charges financières	483 891,369	122 504,562
Pénalités de retard	2 298,851	5 533,674
Pertes de change	369 073,342	427 137,254
Gains de change	-69 366,837	-44 704,524
<b>Total</b>	<b>2 157 559,953</b>	<b>1 552 553,810</b>

## 10) Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Produits sur cession d'immobilisation	127 481,476	298 583,355
Profits exceptionnels (Remboursements assurance et autres)	38 559,615	21 765,163
Quote-part subvention d'investissement	61 683,396	35 071,762
Reprise sur provision	42 662,786	2 334,721
Subvention d'exploitation	42 395,521	58 483,962
<b>Total</b>	<b>312 782,794</b>	<b>416 238,963</b>

## 11) Impôts sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Impôt sur les sociétés	757 304,049	658 856,750
<b>Total</b>	<b>757 304,049</b>	<b>658 856,750</b>

## 12) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dotations aux amortissements - Ecart d'acquisition SPECTRA	15 372,759	15 372,759
Dotations aux amortissements - Ecart d'acquisition HABITAT	55 523,558	55 523,558
<b>Total</b>	<b>70 896,317</b>	<b>70 896,317</b>

## C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

### 1) Dotations aux amortissements et provisions

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	2 771 281,339	2 120 644,291
Ajustement de consolidation	-2 531,325	-2 212,714
<b>Total</b>	<b>2 768 750,014</b>	<b>2 118 431,577</b>

## 2) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Ajustement de consolidation	70 896,317	70 896,317
<b>Total</b>	<b>70 896,317</b>	<b>70 896,317</b>

## 3) Variations des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-1 095 846,304	-2 100 745,908
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>-1 095 846,304</b>	<b>-2 100 745,908</b>

## 4) Variations des créances

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-3 004 165,645	-4 505 992,389
Ajustement de consolidation	-172 591,342	92 137,667
<b>Total</b>	<b>-3 176 756,987</b>	<b>-4 413 854,722</b>

## 5) Variations des autres actifs

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	1 390 166,820	-1 558 729,348
Ajustement de consolidation	-427 385,718	338 894,213
<b>Total</b>	<b>962 781,102</b>	<b>-1 219 835,135</b>

## 6) Variations des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-5 819 001,832	5 811 244,715
Ajustement de consolidation	172 591,342	-92 137,667
<b>Total</b>	<b>-5 646 410,490</b>	<b>5 719 107,048</b>

## 7) Variations des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-582 458,144	483 928,404
Ajustement de consolidation	427 385,717	-139 014,213
<b>Total</b>	<b>-155 072,427</b>	<b>344 914,191</b>

**8) Décaissements affectés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-1 391 359,116	-2 713 961,524
Ajustement de consolidation	2 206,150	4 792,982
<b>Total</b>	<b>-1 389 152,966</b>	<b>-2 709 168,542</b>

**9) Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	127 770,000	1 041 619,592
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>127 770,000</b>	<b>1 041 619,592</b>

**10) Décaissements affectés aux acquisitions d'immobilisations financières**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-891 473,980	-3 051,921
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>-891 473,980</b>	<b>-3 051,921</b>

**11) Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-35 800,000	2 800,000
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>-35 800,000</b>	<b>2 800,000</b>

**12) Encaissements suite à l'émission d'action**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	750 000,000	0,000
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>750 000,000</b>	<b>0,000</b>

**13) Dividendes et autres distributions**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Distribution de dividendes MPBS	-1 817 242,900	-922 500,000
Ajustement de consolidation	599 560,000	0,000
<b>Total</b>	<b>-1 217 682,900</b>	<b>-922 500,000</b>

**14) Dividendes versées aux minoritaires des sociétés intégrées**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Distribution de dividendes HABITAT	-250,000	-150,000
Distribution de dividendes SPECTRA	-90,000	-120,000
Distribution de dividendes ENERGIKA	-100,000	-75,000
<b>Total</b>	<b>-440,000</b>	<b>-345,000</b>

**15) Encaissements provenant des emprunts**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	3 215 325,902	589 519,315
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>3 215 325,902</b>	<b>589 519,315</b>

**16) Remboursement d'emprunts**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-910 864,356	-985 143,166
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>-910 864,356</b>	<b>-985 143,166</b>

**17) Trésorerie au début de l'exercice**

Désignation	Montant
Effets à l'encaissement	169 311,698
Banques	-1 457 507,506
Caisses	4 059,230
Autres concours bancaires	-2 165 090,296
Bons de trésor	2 000 000,000
<b>Total</b>	<b>-1 449 226,874</b>

**18) Trésorerie à la fin de l'exercice**

Désignation	Montant
Effets à l'encaissement	669 543,036
Banques	-1 496 316,251
Caisses	6 079,675
Autres concours bancaires	-5 855 205,498
Bons de trésor	2 000 000,000
<b>Total</b>	<b>-4 675 899,038</b>

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2018**

**RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

***Opinion***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société Manufacture Panneaux Bois du Sud « MPBS » et ses filiales (le "groupe"), qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés présentent :

Un total bilan de .....	58 106 644,459TND
Un résultat bénéficiaire (part du groupe) de .....	3 498 006,336TND

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société Manufacture Panneaux Bois du Sud « MPBS » et ses filiales sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### ***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société Manufacture Panneaux Bois du Sud « MPBS ». Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilité de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers consolidés***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport d'audit.

### **RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la



base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

**Fait à Tunis, le 29 Avril 2019**  
**Le Commissaire aux Comptes**  
***Mahmoud ZAHAF***